



# **Le Vivre et faire ensemble: regards croisés sur les actions de terrain**

Rapport CBAI-CRAcs - Septembre 2025





# Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>7</b>
Une contextualisation de notre recherche .....	7
La question du vivre ensemble .....	8
Notre démarche et nos questions de recherche.....	9
Structure du rapport.....	11
<b>Chapitre méthodologique.....</b>	<b>13</b>
Focus groupe avec les associations P4.....	14
Focus groupe avec les acteurs qui instruisent et accompagnent les projets .....	14
Entretiens approfondis avec des travailleur·euse·s P4 .....	15
Focus groupe et entretiens individuels avec un échantillon du public P4.....	15
<b>Chapitre théorique .....</b>	<b>17</b>
Les fondements théoriques de l'approche interculturelle : la complexité de la rencontre .....	18
L'approche interculturelle : levier d'une rencontre transformative ? .....	21
La rencontre interculturelle dans un contexte asymétrique : la lecture de Nancy Fraser .....	23
Les prémisses d'une approche interculturelle par le CBAI.....	24
Conclusions .....	26
ENCADRÉ : Grille de lecture concernant l'interculturalité dans les pratiques associatives P4 .....	27
<b>Des origines aux besoins actuels .....</b>	<b>29</b>
La création de l'axe Vivre et faire ensemble .....	29
ENCADRÉ : Capacités individuelles versus dynamiques collectives .....	31
La nécessité de projets P4 à Bruxelles .....	32
Conclusions .....	34
<b>La P4 aujourd'hui.....</b>	<b>35</b>
Disciplines et thématiques des projets.....	35
Les publics concernés.....	38
Les pratiques sur le terrain et leurs effets sur le public .....	40
La distribution des actions agréées.....	41
Impulsion et Innovation : des projets émergents qui « tendent » vers la P4.....	42
La situation des équipes .....	44
Conclusions .....	46
<b>Les visions sur la P4 .....</b>	<b>49</b>
<b>Une définition des projets de l'axe Vivre et faire ensemble.....</b>	<b>49</b>
Spécificités de la définition selon les parties prenantes.....	50
Des méthodes de participation qui favorisent l'émergence de nouveaux récits .....	50
<b>Cadre décretal versus pratiques associatives.....</b>	<b>51</b>
La distinction entre P4A et P4B .....	51
Agrément local & régional : une frontière poreuse .....	51
<b>Les interprétations du texte législatif : entre esprit du décret et réalité de terrain .....</b>	<b>52</b>
Mixité .....	53
La question de la régularité des publics .....	54

Le processus et la production finale : obligation de moyens et de résultat ? .....	56
Diffusion : la notion de « public large » .....	56
Partenariats.....	57
La place de l'approche interculturelle.....	58
La question de la professionnalisation .....	59
<b>Conclusions.....</b>	<b>59</b>
<b>Les projets P4 : des leviers d'interculturalité.....</b>	<b>61</b>
<b>Une définition d'interculturalité issue du Plan d'Action quinquennal .....</b>	<b>61</b>
Les réponses des associations P4A .....	62
Les réponses des associations P4B .....	62
Quelques conclusions sur l'interculturalité d'après les Plans d'Action.....	63
<b>Les apports des entretiens avec les professionnel·le·s de la P4.....</b>	<b>64</b>
Le vivre et le faire ensemble : un projet commun au-delà de la mixité.....	65
Gérer les chocs, les stéréotypes et les préjugés :	
l'approche interculturelle incarnée dans les pratiques .....	66
L'importance d'un « cadre sécurisant ».....	67
Aller au-delà des différences : trouver le dénominateur commun.....	70
Les pratiques culturelles et artistiques comme vecteur d'interculturalité.....	70
<b>Conclusions.....</b>	<b>72</b>
<b>Les effets des actions P4 : un récit des associations et des participant·e·s .....</b>	<b>75</b>
<b>Les effets observés par les professionnel·le·s .....</b>	<b>75</b>
<b>Les effets ressentis par les participant·e·s des projets P4 .....</b>	<b>76</b>
<b>Sur un plan individuel : « reconstruction », confiance en soi et apprentissages.....</b>	<b>76</b>
Renforcement de la capacité à s'exprimer et à écouter l'Autre.....	77
Espace de reconstruction de soi.....	77
Opportunité pour acquérir des compétences techniques .....	78
<b>Sur un plan collectif : rencontre de l'Autre, changement de regard, et faire groupe.....</b>	<b>79</b>
Créer du lien avec l'Autre : ouverture et reconnaissance .....	79
Se décentrer, regarder l'Autre, questionner son regard .....	81
Des liens qui laissent des traces : à rebours des logiques d'isolement.....	82
<b>Conclusions.....</b>	<b>83</b>
<b>Conclusion Générale .....</b>	<b>87</b>
<b>Recommandations .....</b>	<b>91</b>
Recommandation générale.....	91
Recommandations spécifiques .....	91
<b>Bibliographie .....</b>	<b>95</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>97</b>
Conduite de focus groupe avec le public P4.....	97
Conduite d'entretiens individuels avec le public P4.....	97
Conduite d'entretiens individuels avec les ASBL P4A (coordination, animation).....	97
Conduite d'entretiens individuels avec les ASBL P4B (coordination, animation).....	98

# Remerciements

Nous tenons à remercier les participants et participantes des projets de l'Axe Vivre et faire ensemble que nous avons rencontrés, qui nous ont consacré leur temps et nous ont donné leur confiance pour la réalisation des entretiens individuels et des focus groupes.

Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance envers les associations de l'Axe 4 qui se sont rendues disponibles pour les entretiens individuels et les focus groupes afin d'approfondir l'analyse des pratiques.

Un remerciement s'adresse également aux coordinations locales et aux gestionnaires des Services du Collège, qui ont accepté de participer aux rencontres proposés par le CBAI-CRAcs.



# Introduction

## Une contextualisation de notre recherche

La Région de Bruxelles est traversée plus que jamais par des **dynamiques sociales complexes**. Nous pourrions invoquer les phénomènes de polarisation socio-économique et l'exclusion sociale grandissante<sup>1</sup>, la montée de la criminalité organisée, la « crise » de l'accueil, l'importation de conflits internationaux, les tensions identitaires, les effets engendrés par la gentrification, les inégalités numériques, la montée de l'extrême droite ainsi que la prégnance des enjeux de santé mentale.

Ces phénomènes ne sont pas nouveaux, mais ils investissent plus que jamais et de plein fouet le **travail des associations de terrain**. Ils laissent entrevoir, par conséquent, une mission pour le secteur associatif qui va bien au-delà de ce à quoi il est censé répondre.

Depuis les années 1990, de nombreuses politiques publiques sont mises en place afin de s'attaquer aux causes d'exclusion sociale avec un nouveau paradigme de **l'approche territorialisée** de l'action publique, qui cible comme espace d'intervention le quartier et les ressources qui s'y concentrent. Cette tendance, alors nouvelle, vire vers un déplacement de la question sociale au sens large aux situations locales et à ses publics vulnérables (Lenel, 2013). L'ensemble des politiques urbaines créées à ce moment-là prévoient la priorisation de certains quartiers et territoires qui cumulent un ensemble d'inégalités socio-économiques.

La politique de cohésion sociale de la Commission communautaire française naît en 2004 et est aussi porteuse de cette vision territoriale. Le décret, dont la logique d'action est celle d'une « *intégration par le bas* » (Lenel, 2013), préconise la construction d'appartenances collectives et de formes de solidarités locales

via **la rencontre de publics différents** (la mixité intergénérationnelle, de genre, sociale et culturelle).

Bien que cette contextualisation soit indispensable pour situer le cadre et le champ d'action du décret de cohésion sociale dans le panorama des politiques urbaines de notre Ville-Région, et finalement la portée que ces politiques peuvent avoir au regard des moyens alloués, ce n'est pas ce qui nous préoccupe dans le cadre du présent rapport. Plutôt que l'exhaustivité d'une lecture sociologique de la politique, c'est une analyse sur les **effets, la pertinence et la cohérence des actions associatives** sur le terrain qui nous intéresse et, plus précisément, celles de « vivre et faire ensemble » dans le cadre de la politique de Cohésion sociale.

Ces projets associatifs sont de nature à faire interagir sur le plain collectif de nombreux publics afin de répondre aux objectifs de cet axe. Pour y arriver, ils mettent en place des actions de types différentes, qui se heurtent malgré elles à un système d'exclusions, d'inégalités et de phénomènes sociaux qui les dépassent et qui mériteraient une réponse globale et multi-niveaux.

Malgré un contexte réfractaire aux projets collectifs, les actions de l'axe Vivre et faire ensemble ont une étendue assez inédite pour celles et ceux qui y participent, tant sur le plan individuel que collectif, notamment en termes de **rencontre interculturelle**. Elles vont aussi tout à fait à contre-courant des formes d'isolement et de fragmentation subies et qui dominent notre société. Elles contribuent activement et opèrent comme **espaces alternatifs**, comme espaces « refuge » qui permettent aux points de vue et aux diversités d'exister et de s'exprimer. Des espaces qui créent des appartenances communes, un

<sup>1</sup> Nous faisons référence aux mesures prévues par l'Accord du gouvernement « Arizona » (limitation des allocations de chômage et exclusions du CPAS, durcissement des conditions d'accès au territoire belge, entre autres).

retissage de relations, une reconnaissance des formes de discriminations vécues, mais aussi qui permettent de resserrer des formes de solidarité

qui sont souvent moins médiatisées et visibles, qui rendent les participant·e·s acteurs·trices des projets plus que consommateurs·trices d'une offre associative.

Plus que jamais, nous avons donc estimé essentiel de nous pencher sur cette priorité, afin de décrire, analyser et répandre une connaissance la plus fine et fidèle possible tant de sa mise en œuvre, que de son impact sur le terrain dans le moment présent où l'on entend et l'on constate que le *vivre ensemble* est mis à mal. Clairement, cette étude ne veut pas attribuer à ces projets une quelconque injonction à devoir porter seuls la responsabilité d'améliorer *le vivre et faire ensemble* – car on éluderait la dimension systémique des causes de ses maux –, mais elle aspire à donner de la signification et du corps à ce que ces initiatives produisent et selon quelles conditions et approches.

## La question du vivre ensemble

Nous souhaitons dès à présent, clarifier notre démarche quant à la définition du *vivre ensemble*.

Si l'on regarde la littérature scientifique autour de la définition de *vivre ensemble*, on pourra remarquer qu'il n'y a pas de consensus parmi les différentes disciplines académiques qui y ont prêté attention. Cela dit, de nombreuses études en sciences sociales établissent un lien entre cette notion, les principes de la pensée pluraliste et de la gestion des sociétés multiculturelles.

D'un point de vue anthropologique, l'intérêt pour le vivre ensemble provient des différentes visions et conceptions du monde liées à la pluralité sociale au sein d'une même société. En revanche, d'un point de vue sociologique et en sciences politiques, le vivre ensemble s'intéresse d'avantage à l'aspect normatif, c'est-à-dire des réponses apportées par les institutions pour gérer les dynamiques sociales

– et l'intégration culturelle – dans un contexte de diversité croissante, qui influence ces mêmes dynamiques. Ce concept, intimement associé à celui de mixité (y compris dans la politique que nous accompagnons), a vocation à parvenir à une **meilleure cohésion sociale**.

Dans le décret de cohésion sociale de 2018, ce processus de cohésion sociale affiche comme volonté politique : *la lutte contre toute forme d'exclusion sociale et de discrimination par le développement de politiques d'inclusion sociale, d'émancipation, d'interculturalité, de diversité socioculturelle, de reliances, de vivre et faire ensemble* (art.3).

*Le vivre ensemble* est ainsi une **démarche à double sens** au sein de la gouvernance locale d'une ville : d'une part, elle met en avant l'intention politique ainsi que les moyens et dispositifs spécifiques visant à garantir la rencontre et le dialogue interculturel ; d'autre part, ces dispositifs favorisent l'expression de la citoyenneté et la participation des habitant·e·s de la ville.

Il en découle que le déploiement des politiques de *vivre ensemble* s'appuie sur les **contextes locaux spécifiques**. Le résultat en est une signification mouvante du *vivre ensemble* : elle varie en fonction des objectifs que le législateur lui attribue dans le cadre des politiques publiques, ou encore selon ce que les acteurs et actrices de terrain en font pour la faire exister et la nourrir par le bas.

Dans ce rapport, et plus particulièrement dans le cadrage théorique, le *vivre ensemble* est associé et mis en correspondance avec l'**interculturalité**, cette dernière étant entendue à la fois comme la méthodologie (favoriser la rencontre, le dialogue et la reconnaissance des différences) et comme finalité de l'action (promouvoir une société inclusive fondée sur des interactions significatives entre les groupes).

En analysant les objectifs de l'axe prioritaire vivre et faire ensemble de la politique de cohésion sociale, nous percevons ce dernier

non pas comme une simple juxtaposition de publics ou comme un synonyme de mixité et de multiculturalisme, mais comme une politique qui vise des **interactions interculturelles significatives**. L'approche interculturelle devient alors notre grille de lecture pour questionner et appréhender les réalités de terrain.

Ce postulat méthodologique et théorique à partir de l'interculturalité nous permettra d'ailleurs de répondre aux questions de recherche en adoptant un regard situé qui est, par ailleurs, au cœur de l'objet social du CBAI.

## Notre démarche et nos questions de recherche

C'est à partir de ce positionnement théorique et méthodologique que le présent rapport a été élaboré. Il vise à analyser la manière dont l'axe Vivre et faire ensemble est perçu, mis en œuvre et vécu sur le terrain, tant par les professionnel·le·s que par les participant·e·s impliqué·e·s dans les projets associatifs.

Les raisons de l'intérêt accordé à cette thématique sont multiples, et prennent en compte les raisons citées dans la contextualisation. Plus particulièrement, elles se situent à la croisée des réflexions du CRAcs-CBAI en tant qu'évaluateur de la politique, ainsi que des besoins spécifiques issus du terrain, que nous avons précieusement recueillis et traduits en questions de recherche.

Concernant le premier ordre de raisons, il nous a semblé utile et nécessaire de construire un cadre empirique des actions de l'axe Vivre et faire ensemble, appréhender leur spécificité, leur approche et les effets produits sur le terrain. Cette ambition se concrétise, dans cette étude, par la capacité à mener une réflexion intégrant toutes les parties prenantes de l'action publique, afin de dégager **une vision partagée** — d'autant que les objectifs à atteindre sont ambitieux, tant pour le pouvoir subsidiant que pour les associations intervenant sur le terrain.

Pour ce qui est des besoins exprimés par les acteurs·trices de la politique, nous avons repéré l'intérêt de clarifier des « **zones grises** » liées à l'interprétation de certaines exigences, de visibiliser les difficultés vécues dans la mise en œuvre de l'axe Vivre et faire ensemble, mais surtout de mettre en avant la contribution du secteur à l'échelle de notre Ville-Région.

Les questions de recherche du présent rapport ont été définies ainsi :

### Une photographie du secteur

- *Quels sont les types de projets vivre et faire ensemble réalisés sur le terrain ?*
- *Quelles sont les thématiques traitées par les associations ? Sont-elles en lien avec les objectifs de l'axe prioritaire ?*
- *Quelles sont leurs caractéristiques en termes de méthodologies, de nombre et type de publics touchés, et de professionnels impliqués ?*

En évaluation des politiques publiques, nous nous situons dans la description des réalisations associatives afin d'assurer une photographie et une catégorisation des actions qui permettent tant aux Services du Collège qu'au monde politique de suivre in itinere ce qui est fait et comment s'est fait (les outputs produits par l'action publique).

### La Cohérence interne du dispositif décretal

- Quelles sont les « zones grises » qui méritent d'être d'avantage interrogées ? Plus précisément, des aspects administratifs sont-ils susceptibles de donner lieu à des interprétations variables parmi celles et ceux en charge de l'accompagnement et du contrôle des exigences décrétale·s ?

Ici, il s'agit principalement de questionner des lectures parfois divergentes, parfois complémentaires, autour d'exigences spécifiques de

l'arrêté d'exécution. Le critère guidant cette question fait appel à la cohérence interne du dispositif.

### L'approche interculturelle

- Comment l'approche interculturelle est-elle perçue et initiée dans les pratiques associatives? Que permet-elle de générer en termes de dynamiques collectives et intra-groupes au regard des objectifs du décret?*

Cette dimension, assez centrale dans cette étude, répond au critère de la pertinence. Autrement dit, celle qui est à la fois identifiée comme méthodologie et visée de cette politique publique (notamment l'approche interculturelle), est-elle adaptée au problème qu'elle cherche à résoudre ? Ses objectifs sont-ils appropriés à la réalité sociale et aux besoins des citoyen·ne·s ?

### Les effets perçus

- Quels sont les effets perçus par les participant·e·s eux·elles-mêmes, mais aussi par les professionnel·le·s de terrain qui mettent en œuvre les actions et accompagnent les groupes au plus près ?*

Cette dernière question interroge le critère de l'impact de l'action publique, ce qui viendrait

compléter l'étude d'impact déjà réalisée à l'échelle de toutes les priorités en 2023 par le CRAcs.

En complément de cette dernière, ce rapport valorise les récits des professionnel·le·s et des participant·e·s aux projets dans le but d'enrichir les pistes empiriques mises en lumière par les données quantitatives recueillies en 2023.



© Pascaline Adamantidis

## Structure du rapport

La présente étude est structurée en quatre parties.

La première partie expose la méthodologie adoptée, ainsi que le cadre théorique. Ce dernier établit un lien entre le *vivre ensemble* et l'approche interculturelle.

La deuxième partie retrace les origines de l'axe Vivre et faire ensemble et dresse un état des lieux de la politique P4 à ce jour.

La troisième partie, composée de trois chapitres empiriques, explore les visions de la P4 par les différentes parties prenantes, la place accordée à l'approche interculturelle dans les projets relevant de cet axe, ainsi que les effets de ces projets sur les participant-e-s.

Enfin, la quatrième partie propose des conclusions articulant les questions de recherche avec l'analyse réalisée, et formule des recommandations pour le suivi de cet axe de la politique publique de Cohésion sociale.



# Chapitre méthodologique

La recherche s'est déroulée en plusieurs étapes et avec des méthodes de collecte de données diversifiées, afin de pouvoir prendre en compte une diversité d'acteurs-trices et de sources de données. L'articulation des celles-ci a permis de répondre aux objectifs spécifiques du rapport, ainsi qu'aux questions de recherche présentées dans l'introduction.

Depuis l'entrée de la priorité 4 dans le décret, il existe la nécessité de promouvoir une meilleure connaissance des projets et de mieux comprendre les actions mises en œuvre sur le terrain. Pour ce faire, nous avons mobilisé et systématisé du savoir existant via les données administratives, mais également produit du nouveau savoir en mobilisant des méthodes d'analyse qualitative.

Premièrement, pour ce qui concerne le **savoir existant**, nous avons analysé les **données administratives** contenues dans les sources suivantes : les formulaires et les plans quinquennaux introduits par toutes les associations dans leur dossier d'agrément ; les annexes 9 qui prennent en compte le nombre d'Équivalents Temps Plein (ETP) salariés et nombre de volontaires et vacataires affectés au projet et financés directement par la subvention de cohésion sociale dans le cadre de la priorité 4 ; les données administratives de financement des associations agréées en 2024<sup>2</sup> et les résultats de l'enquête auprès du public de cohésion sociale produite par le CRAcs-CBAI en 2023<sup>3</sup>.

Une fois les données recueillies, nous avons dressé un **état des lieux et une catégorisation** des projets P4, reprenant l'histoire de cette priorité et le contexte de son développement,

ainsi qu'une description des projets P4 sur la base de caractéristiques similaires, permettant de les regrouper au sein d'ensembles cohérents. L'état des lieux et la catégorisation des projets P4 ont ainsi mis en lumière les informations suivantes :

- Les origines de cet axe prioritaire ;
- Les besoins sociologiques d'une priorité « vivre ensemble » ;
- La discipline ou l'activité mobilisée ;
- Les thématiques abordées ;
- Le profil des publics concernés ;
- Le nombre de personnes cibles ;
- Les effets sur le terrain ;
- Le niveau d'intervention local ou régional ;
- Les projets « type P4 » en Impulsion et Innovation;
- Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) affectés ;
- Le nombre de bénévoles et de vacataires impliqués.

Deuxièmement, la recherche vise également à produire des nouveaux savoirs sur le dispositif, tout en approfondissant les enjeux et les questions complexes propres à cet axe. Pour ce faire, nous avons opté pour des méthodes qualitatives, permettant aux différents acteurs de la politique de cohésion sociale de s'exprimer autour de thématiques ciblées, et de mettre l'accent sur les écueils liés à la mise en œuvre des actions, dû à la nature complexe de leurs missions.

Nous avons mené des focus groupes ainsi que des entretiens individuels en fonction du public cible (gestionnaires des Services du Collège, coordinations locales de cohésion sociale, professionnel·le·s de terrain et bénéficiaires de la politique). La Méthode d'Analyse en Groupe (MAG) a été écartée afin de faire parler un

<sup>2</sup> Ces données ont également alimenté notre dernier rapport en 2024. Voir Rapport CRAcs-CBAI 2024. De l'appel à projets à l'agrément: Analyse d'une transition : [www.cbai.be/rapport-cracs-cs-2024-complet/](http://www.cbai.be/rapport-cracs-cs-2024-complet/).

<sup>3</sup> Voir Rapport annuel CRAcs-CBAI 2023. Les publics des associations de Cohésion Sociale : Étude d'impact de la politique de Cohésion Sociale ([www.cbai.be/rapport-cracs-cs-2023-complet/](http://www.cbai.be/rapport-cracs-cs-2023-complet/)).

plus grand nombre d'acteurs<sup>4</sup>. La méthode de focus groupe composé d'acteurs-trices a été privilégiée.

Les paragraphes suivants présentent les apports spécifiques de chaque type d'échange et montrent en quoi ces contributions ont permis de répondre aux objectifs de ce rapport.

## Focus groupe avec les associations P4

*Deux rencontres en mars 2025, 23 participant-e-s, représentant entre 16 et 18 associations.*

Les deux rencontres avaient l'ambition de peaufiner les questions de recherche du rapport et répondre à la production de nouveaux savoirs, pour mieux appréhender la spécificité des projets P4 sous plusieurs angles : les publics concernés, les territoires d'intervention et l'impact des actions menées.

Le travail en sous-groupes (5 à 8 personnes) a favorisé une réflexion approfondie. Les associations ont ainsi pu mettre en lumière deux contenus principaux : d'une part, les difficultés rencontrées (qu'elles soient administratives ou pratiques) dans l'exercice de leurs pratiques sur le terrain et, d'autre part, la plus-value et la spécificité des actions.

Nous avons ensuite sollicité les opérateurs sur les pistes d'amélioration possibles pour renforcer le cadre de reconnaissance de l'axe prioritaire, les actions associatives et leur impact. Ces échanges ont permis de faire émerger des recommandations ancrées dans les réalités du terrain et construites en concertation avec les acteurs-trices du secteur.

## Focus groupe avec les acteurs qui instruisent et accompagnent les projets

*Deux rencontres, en mars et avril 2025, en présence de 10 coordinations locales et 6 gestionnaires des Services du Collège de la Cocof.*

Afin de mieux comprendre le lien entre les projets, et les objectifs et exigences du décret, nous avons jugé pertinent de donner la parole aux **coordinations locales** et aux **gestionnaires des Services du Collège**. Ces deux acteurs ont un rôle clé dans l'instruction des dossiers et dans l'accompagnement, ainsi que dans l'évaluation et le contrôle des actions sur le terrain.

Les deux rencontres ont permis d'examiner les caractéristiques essentielles des projets P4 telles que définies par les différents acteurs et actrices du dispositif, ainsi que d'identifier les écarts observés sur le terrain et les contraintes structurelles pesant sur les associations. Elles ont également offert aux participant-e-s l'occasion de réagir aux besoins exprimés par les associations lors des focus groupes, en particulier sur des enjeux tels que la mixité, le volume horaire ou encore la régularité de participation, souvent perçue comme fluctuante. Autrement dit, cette démarche a été nourrie par les retours du terrain quant à la nécessité de clarifier et donner une **interprétation commune** à certaines exigences prévues par les textes législatifs.

En s'inspirant à la Méthode d'Analyse en Groupe (MAG), nous avons travaillé sur les convergences et les divergences dans les discours et les pratiques des gestionnaires, des coordinations locales et des associations. Ils et elles ont dû se positionner sur des situations complexes issues du terrain et proposées par le CRAcs.

<sup>4</sup> La Méthode d'Analyse en Groupe (MAG) est une méthode de focus groupes spécifique qui permet d'entendre les points de vue des un-e-s et des autres mais aussi de construire ensemble une analyse de la situation. À partir de récits vécus par les participant-e-s, elle a pour finalité de faire apparaître, sur base des interprétations des un-e-s et des autres, les convergences, les divergences, les nuances et les nœuds, à partir desquels sont dégagés divers enseignements et observations. Le CRAcs-CBAI a utilisé cette méthode pour son Rapport annuel 2017. Voir : Rapport annuel CRAcs-CBAI 2017. La « mixité de genre » dans les pratiques d'Alpha-FLE en Cohésion sociale ([www.cbai.be/rapport-cracs-cs-2017-complet/](http://www.cbai.be/rapport-cracs-cs-2017-complet/)).

Voici quelques situations : la difficulté à garantir la régularité de la participation du public et la continuité des actions tout au long de l'année ; les freins rencontrés dans la mise en œuvre des quatre mixités ; les tensions entre le processus avec le groupe et l'exigence de production et enfin, les difficultés liées à la mise en place des partenariats.

## Entretiens approfondis avec des travailleur·euse·s P4

*6 entretiens individuels, 6 associations (3 P4A et 3 P4B) avril 2025-juin 2025.*

Les entretiens individuels menés auprès des coordinateur·trice·s et animateur·trice·s des associations P4 avaient pour objectif d'approfondir la compréhension de **la démarche interculturelle** des projets, ainsi que d'évaluer les **effets** de l'action associative, à travers le regard des professionnel·le·s qui portent et font vivre ces projets au quotidien. Cette démarche qualitative s'inscrit dans la volonté de mieux saisir les dynamiques relationnelles et pédagogiques, et la vocation de transformation à l'œuvre dans les actions P4.

Les entretiens ont abordé plusieurs dimensions: la définition de l'axe Vivre et faire ensemble, la diversité du public, les mécanismes favorisant l'inclusion des différents publics ou, au contraire, expliquant une certaine homogénéité des publics, les changements observés chez les participant·e·s (en termes de confiance, d'ouverture, d'engagement), ainsi que l'évolution du groupe au fil du projet.

Une attention particulière a été portée à l'approche interculturelle, à travers l'exploration des outils pédagogiques mobilisés par les travailleur·euse·s et des difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre. Toujours dans cette optique, les

échanges se sont penchés sur les obstacles liés à la déconstruction des stéréotypes, sur les éventuelles tensions ou conflits, ainsi que sur les stratégies de gestion et de résolution mises en place pour les désamorcer. Enfin, ils ont également permis d'identifier les thématiques perçues comme sensibles, les difficultés rencontrées par les professionnel·le·s, et leurs besoins.

## Focus groupe et entretiens individuels avec un échantillon du public P4

*Deux focus groupes, 8 entretiens individuels dans 3 associations (2 P4A et une P4B), avril 2025-juin 2025.*

Nous avons décidé de nous adresser également aux participant·e·s des actions associatives, afin de mieux comprendre l'effet que ces dernières engendraient chez elles·eux.

L'étude d'impact réalisée par le CRAcs-CBAI en 2023 avait déjà mis en évidence les effets positifs de l'action associative auprès des individus<sup>5</sup>. Dans le présent rapport, nous souhaitons aller plus loin pour approfondir l'analyse de ces effets, tout en nous appuyant sur des questions ouvertes qui permettent un échange plus en profondeur et en donnant plus de liberté aux répondant·e·s.

Les rencontres, menées sous forme d'entretiens individuels ou de focus groupes, nous ont permis d'évaluer dans quelle mesure les projets P4 agissent comme des **catalyseurs du « faire ensemble »**, en favorisant la création de liens sociaux entre les personnes impliquées.

Nous avons également cherché à comprendre comment ces projets peuvent générer des « réajustements », c'est-à-dire des transformations qui viennent bousculer les représentations des participant·e·s à la fois sur la société et sur elles·eux-mêmes. Effectivement, la déconstruction des préjugés et des stéréotypes, la lutte contre les discriminations ainsi que

<sup>5</sup> Ibidem.

l'ouverture à l'Autre sont censées être des éléments centraux de l'identité des projets P4. Le choix méthodologique d'alterner focus groupes (dans des groupes de projets P4A en cours) et entretiens individuels découle de notre volonté de traiter la question des effets de manière aussi fine et nuancée que possible. La capacité à s'exprimer dans un cadre collectif constitue, en soi, un indicateur d'aisance au sein du groupe, voire d'un « espace sécurisé » minimal. Les dynamiques qui se déplient lors des focus groupes — les interactions entre participant-e-s, les prises de parole spontanées — offrent déjà des indices précieux sur la qualité des liens et sur la cohésion du groupe.

Les entretiens individuels permettent, inversement, d'approfondir certains aspects plus intimes et personnels : le parcours de vie de la personne, les raisons qui l'ont amenée à rejoindre l'association, son ressenti dans le cadre du projet, la place que prend le projet dans sa vie et les éventuels changements qu'elle perçoit en elle-même ou dans sa vision du monde.

Le tableau ci-dessous propose une synthèse des différentes approches mobilisées, en précisant les acteurs impliqués ainsi que les finalités de chaque outil méthodologique.

**Tableau : Synthèse des outils méthodologiques de la recherche et des leurs finalités**

Méthode	Acteurs mobilisés	Objectifs
Analyse des formulaires de candidatures à l'agrément et plans d'action des projets P4 (2023)		<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir une meilleure connaissance des projets P4 et des actions mises en œuvre par les associations</li> </ul>
Focus groupes	Associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définition des projets de l'axe Vivre et faire ensemble</li> <li>Appréhender les questions « épineuses »</li> <li>Saisir les changements « après-agrément »</li> <li>Établir des recommandations</li> </ul>
Focus groupes	Gestionnaires Services du Collège et les coordinations locales de cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire émerger l'écart entre une « P4 idéale » et « P4 réelle »</li> <li>Convergences/ divergences sur les questions « épineuses »</li> <li>Saisir la place de l'interculturalité dans les projets P4</li> </ul>
Focus groupes et entretiens individuels	Participant-e-s projets P4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Saisir la plus-value des projets P4</li> <li>Approfondir la question des effets du projet P4 à partir du point de vue des participant-e-s</li> </ul>

# Chapitre théorique

Le décret de cohésion sociale de novembre 2018 propose, à l'article 3, une définition de la cohésion sociale, en mettant particulièrement en exergue le processus de « *lutte contre toute forme d'exclusion sociale et de discrimination, par le développement de politiques d'inclusion sociale, d'émancipation, d'interculturalité, de diversité socioculturelle, de reliances, de vivre et faire ensemble* ». L'axe prioritaire 4 est, quant à lui, défini sous l'intitulé « vivre et faire ensemble », qui vise – entre autres – la mise en relation de publics hétérogènes et la construction d'une « médiation interculturelle »<sup>6</sup>.

Cet axe institué par le décret relatif à la cohésion sociale recouvre une thématique présente depuis la mise en place du premier exécutif de la Région Bruxelles-Capitale, en 1989. Il en constitue un de ses piliers fondamentaux. Il vise à développer des actions locales dédiées à créer des liens entre individus et à encourager le déploiement de processus relationnels entre groupes culturellement et socialement différents. Il s'agit, par ailleurs, de la seule priorité du décret qui vise directement l'interaction entre groupes, dans le but de susciter des **dynamiques collectives**, alors que les autres priorités sont plus concernées par le renforcement des capacités individuelles des bénéficiaires<sup>7</sup>.

Comme cité auparavant, les notions mobilisées par le décret, ainsi que la visée de l'axe 4, s'éloignent ainsi d'une approche purement multiculturaliste – centrée sur la coexistence de cultures distinctes sans réelle interaction – pour s'orienter vers une logique (de médiation)

interculturelle, fondée sur la rencontre et l'apprentissage réciproque entre individus. Par ailleurs, dans l'élaboration de leur plan d'action quinquennal, les associations agréées en cohésion sociale ne doivent pas seulement démontrer comment elles garantissent la mixité<sup>8</sup>, mais aussi expliciter en quoi leurs actions **s'inscrivent dans une approche interculturelle**.

Il semble donc pertinent de proposer un cadre théorique relatif à la démarche interculturelle, celle-ci étant censée orienter les associations actives dans l'axe prioritaire 4 du décret. Il apparaît clairement, dans ce rapport, que l'axe Vivre et faire ensemble n'est ni interprété ni analysé comme synonyme de mixité ou de multiculturalisme, mais bien à travers l'adoption d'une approche interculturelle. En s'inscrivant dans cette perspective, ce cadre théorique peut constituer une grille de lecture utile pour appréhender la nature et les spécificités des actions menées dans le cadre de l'axe 4.

Ce chapitre est structuré comme suit. Nous retracerons tout d'abord les racines théoriques de l'approche interculturelle, en nous appuyant sur certains courants spécifiques (psychologie sociale, psychologie interculturelle de type interactionniste et théorie de l'intersectionnalité). Cette première section met en exergue la complexité inhérente à la rencontre interculturelle. Dans une deuxième section, nous mobiliserons des contributions théoriques qui cherchent à montrer comment l'interculturalité peut devenir un levier de transformation, à condition que certaines conditions soient

<sup>6</sup> Les objectifs de l'axe 4, définis dans l'article 20 de l'arrêté de cohésion sociale 2018, sont les suivants : 1°) développer des interactions dynamiques entre habitants, associations et institutions qui n'ont pas ou peu l'habitude de se rencontrer ; 2°) déconstruire les préjugés et les stéréotypes et favoriser la rencontre en mobilisant les publics autour de la solidarité et des messages d'ouverture ; 3°) lutter contre le racisme, l'islamophobie et l'antisémitisme ; 4°) lutter contre les discriminations liées au genre ou à l'orientation sexuelle ; 5°) informer, sensibiliser et développer les actions en faveur du public porteur d'une déficience ; 6°) décloisonner les logiques communautaires pouvant exister à l'échelle d'un quartier ou de la Région ; 7°) développer une médiation interculturelle.

<sup>7</sup> En ce qui concerne la « tension » entre développement des capacités individuelles et dynamiques collectives, voir en ce rapport le chapitre *Des origines aux besoins actuels*.

<sup>8</sup> Notamment à travers les quatre dimensions de la mixité qui relèvent des aspects suivants : âge, genre, classe sociale, origine.

réunies. Nous accorderons, dans un troisième temps, une attention particulière au cadre théorique de Nancy Fraser, ainsi qu'aux prémisses de l'interculturalité développées par le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI). Nous sommes convaincues que cette synergie théorique permet d'éclairer les mécanismes psychologiques, culturels et institutionnels qui sous-tendent les contacts intergroupes. Elle met également en évidence la valeur ajoutée d'une démarche interculturelle et offre des clés de lecture pour analyser l'action associative développée dans le cadre de l'Axe prioritaire 4.

### **Les fondements théoriques de l'approche interculturelle : la complexité de la rencontre**

Le terme « interculturel » désigne avant tout une démarche de « **prise de conscience** », un « projet » visant à créer des interactions entre des personnes issues de cultures différentes<sup>9</sup>, une « compétence », plutôt qu'une « véritable approche théorique » (CBAI, 2016)<sup>10</sup>. Cela dit, la démarche interculturelle repose et se nourrit d'apports théoriques précis. Nous mobilisons dans cette section les principaux apports qui définissent l'action interculturelle et qui se situent à l'intersection de la psychologie sociale, la psychologie interculturelle « de type interactionniste »<sup>11</sup> et la théorie intersectionnelle. Par leur intérêt pour les dynamiques de groupe, ainsi que pour les « préjugés », les « stéréotypes » et les « discriminations » susceptibles d'affecter ces dynamiques, ces théories offrent des cadres d'analyse permettant de comprendre comment les individus issus de cultures et de contextes différents interagissent et s'influencent mutuellement.

Si le concept de multiculturalité désigne la « juxtaposition » des cultures différentes, typiques d'une société cosmopolite, l'interculturalité

suppose des contacts et des situations de rencontre entre les « **porteurs de culture** » (Camilleri, 1993), ceci pour indiquer que ces situations, ces « contacts » et ces frottements n'impliquent pas des individus ayant fait *tabula rasa* de leur bagage culturel, mais bien plutôt des agents porteurs de normes, de codes, de valeurs et de croyances. Ces éléments influencent et peuvent affecter l'interaction avec l'autre, dans la mesure où tout individu est susceptible d'être influencé par des processus de catégorisation.

La psychologie sociale met l'accent sur ce processus de catégorisation : selon la *Social Identity Theory* (Tajfel et Turner, 1979), par exemple, les individus tendent à se catégoriser eux-mêmes et les autres selon des appartences à des groupes sociaux (par exemple, l'ethnie, la nationalité, la religion, le genre...). Cette théorie met en lumière les logiques d'appartenance qui structurent les rapports intergroupes, en montrant comment la catégorisation socialement construite génère des biais en faveur de son propre groupe (« le favoritisme endogroupe ») au détriment des autres (« la dévalorisation de l'exogroupe »), qui alimente des stéréotypes, des préjugés et des discriminations. La théorie de l'identité sociale permettrait de comprendre les racines psychologiques des conflits intergroupes, mais aussi l'importance de créer un **sentiment d'appartenance partagée** dans des contextes interculturels (par ex. à travers des identités sociales superordonnées, comme être « citoyens d'une même société »).

Une position similaire est défendue par Patricia Devine (1989), qui décrit comment les dynamiques relationnelles inter-groupes peuvent être affectées par la présence des préjugés, implicites ou explicites. Si les deux sont façonnés par l'éducation, les normes sociales, et le processus de socialisation, ils diffèrent dans leur manifestation. **Les préjugés implicites** sont inconscients, automatiques et souvent

9 Carmel Camilleri utilisait le terme « porteurs de culture » pour désigner les individus engagés dans ces situations dites interculturelles. Camilleri, C. (1993). Les conditions structurelles de l'interculturel. *Revue française de pédagogie* (103), 43–50.

10 Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI). (2016). *Initiation à l'approche interculturelle*.

11 Dont notamment : Licata, L., & Heine, A. (2012). *Introduction à la psychologie interculturelle* (p. 68). Édition De Boeck Supérieur.

hérités des stéréotypes culturels. Les préjugés explicites, quant à eux, se manifestent de façon consciente, leur reproduction est assumée ouvertement par les porteurs et porteuses d'attitudes positives ou négatives à l'égard d'individus ou groupes sociaux déterminés<sup>12</sup>. Ce modèle est essentiel car il met en exergue les limites de la « bonne volonté individuelle » dans la rencontre interculturelle: d'où l'importance d'une **formation à la déconstruction des stéréotypes**, souvent utilisée en psychologie sociale appliquée (par exemple, dans le champ de l'éducation, du travail social, du recrutement, etc.) afin de prendre en compte la dimension systémique de ces phénomènes, particulièrement à l'aune de sociétés aussi multiculturelles que les nôtres aujourd'hui.

Les travaux en psychologie interculturelle (Licata et Heine, 2012) accordent également une place centrale à la définition des **stéréotypes, préjugés** et de la **discrimination**, tout en expliquant comment ils influencent les mécanismes relationnels à l'œuvre dans les interactions entre individus issus de cultures et contextes différents<sup>13</sup>.

Ainsi, les auteur·trice·s expliquent que le stéréotype agit comme un schéma mental qui influence la perception et le traitement de l'information sur autrui. Il est ainsi une conséquence du processus de « *catégorisation sociale* » qui « permet de faciliter la perception de l'environnement » (et donc de l'Autre) (Licata et Heine, 2012, p.90), tout en risquant de conduire à des jugements erronés. Les préjugés, quant à eux, sont des attitudes émotionnelles souvent négatives et défavorables envers un groupe ou ses membres (Brown, 2010, cité par Licata et Heine, 2012, p. 105)<sup>14</sup>. Ils sont liés à des stéréotypes, et comme ces derniers

sont également le fruit d'une catégorisation sociale. Licata et Heine soulignent que les préjugés peuvent être analysés à partir de plusieurs approches complémentaires (Licata et Heine, 2012, pp.105-107). D'une part, les

approches individuelles mettent l'accent sur les caractéristiques internes des personnes qui perpétuent les préjugés, telles que les traits de personnalité. D'autre part, les approches structurelles situent l'origine des préjugés dans les rapports sociaux inégalitaires, notamment en termes de répartition des ressources et de pouvoir entre les groupes. Enfin, les auteur·trice·s évoquent également les approches identitaires, en particulier le concept de « différenciation positive », selon lequel le besoin de maintenir une image valorisante de son propre groupe peut conduire à la formation de préjugés à l'égard d'un groupe extérieur.

Quant à la discrimination, on saisit qu'elle s'enracine à la fois dans des processus cognitifs (tels que la stéréotypisation, la catégorisation simplifié) et sociaux (tels que la transmission culturelle) — mais aussi dans un contexte plus large, où les modèles dominants tendent à invisibiliser ou marginaliser les sensibilités et les vécus propres à d'autres cultures. Les travaux de Heine (2019, 2025) et de Heine et al. (2023) insistent sur le **caractère routinier et institutionnalisé**, voire systémique, de la discrimination : loin de se limiter à des actes manifestes, elle s'inscrit dans des injustices épistémiques (c'est-à-dire un déni de la légitimité du savoir de l'Autre, en raison de son origine, accent, parcours migratoire, etc.). Dans son enquête menée auprès de professionnelles issues de la migration, Heine (2025) démontre comment ces professionnelles se voient réduites au silence et leur parole dévalorisée<sup>15</sup>.

12 Selon Devine, même des individus se déclarant non discriminants peuvent agir de façon biaisée de manière inconsciente. Devine, P.G. (1989). Stereotypes and prejudice: Their automatic and controlled components. *Journal of Personality and Social Psychology*, 56(1), 5–18.

13 Licata, L., & Heine, A. (2012). *Introduction à la psychologie interculturelle* (p. 67). Édition De Boeck Supérieur.

14 Dans leur définition de « préjugés », Heine et Licata (2012) reprennent Brown, R. (2010). *Prejudice: Its social psychology* (2nd ed.). Wiley-Blackwell, p.7.

15 Dans l'ouvrage Heine, A. (2025). Femmes en migration : Des voix silencieuses et des voies de résistances. Academia, l'auteure se base sur une recherche menée par le RIFI (Réseau Interculturel Féministe et Intersectionnel). L'ouvrage met en lumière les injustices épistémiques (silenciation, micro-agressions, déni de parole) vécues par les professionnelles migrantes. Nous citons également : Heine,

Ces discriminations sont rarement reconnues comme telles par les institutions, car elles relèvent de normes implicites et de mécanismes de pouvoir dissimulés dans la routine.

Ces contributions, et la place qu'elles accordent au rôle des structures de pouvoir, suggèrent que la rencontre interculturelle ne saurait pas être réduite à un « choc culturel » entre des individus porteurs de schémas cognitifs, de systèmes de catégorisation et d'identités construits à leur tour à partir de normes et de valeurs<sup>16</sup>. Elle s'inscrit aussi dans un espace social qui n'est ni « neutre », ni égalitaire, mais traversé par des dynamiques de pouvoir, des rapports de force et des logiques de domination. Ainsi, au-delà des caractéristiques individuelles, la rencontre est également structurée par des déterminants exogènes, relevant des contextes sociétaux, historiques et politiques dans lesquels elle prend place.

Nous venons d'énoncer l'un des postulats fondamentaux des théories de l'intersectionnalité, lesquelles enrichissent l'approche interculturelle en mettant l'accent sur l'**« imbrication des rapports de domination »**<sup>17</sup>. Ce concept désigne le fait que les différentes formes d'oppression et discrimination qui s'appuient sur des déterminants sociaux (par exemple : sexe, origine, classe, orientation sexuelle, statut migratoire, situation d'handicap, etc.) ne s'additionnent pas simplement, mais s'entrelacent et se co-construisent. Elles agissent simultanément dans l'expérience des individus et dans l'organisation des structures

sociales (Crenshaw, 1989). Ces dynamiques croisées contribuent à rendre la rencontre interculturelle structurellement asymétrique pour les acteurs-trices impliqué-e-s. Par conséquence, les dynamiques interculturelles ne peuvent être comprises sans prendre en compte les asymétries sociales et les structures de pouvoir dans lesquelles elles s'inscrivent (Phalet et Baysu, 2018).

Sur base de ces réflexions, plusieurs auteur·trice·s se sont penché·e·s sur une **articulation entre interculturalité et intersectionnalité**<sup>18</sup>, soulignant l'importance de combiner ces deux perspectives pour mieux comprendre les dynamiques inter-groupes<sup>19</sup>. Iels critiquent une vision trop « culturaliste » des différences, qui naturaliserait les identités, et appellent à replacer l'individu dans son contexte socio-politique. En somme, selon ces auteur·trice·s, l'approche interculturelle ne peut pas faire l'économie d'une analyse critique des inégalités structurelles si elle souhaite réellement favoriser des relations plus justes et équitables entre individus issus de contextes dans lesquels les discriminations sont vécues.

Les approches mobilisées jusqu'à présent nous permettent de comprendre les enjeux qui caractérisent les interactions interculturelles: des interactions entre individus porteurs d'identités différentes, façonnées par des normes, des valeurs et des codes distincts, mobilisant leurs propres schémas cognitifs, ce qui peut parfois conduire à des catégorisations

A., Bourassa-Dansereau, C., & Jimenez, E. (2023). *Violences genrées : Enjeux interculturels et féministes*. Academia. Cette contribution explore les discriminations liées au genre et à l'origine, notamment chez les femmes migrantes, dans une approche intersectionnelle. Et aussi : Heine, A. (2019). Représentations du personnel enseignant sur les inégalités scolaires vécues par les élèves issus de l'immigration: Quels enjeux pour la formation ? *Éducation et francophonie*, 46(2), 168–188. Il s'agit d'une étude des perceptions et des stéréotypes des enseignant-e-s, mettant en lumière un manque de conscience des discriminations vécues par les élèves issus de l'immigration.

16 Nous clarifions par après dans ce chapitre les notions tels que « culture » et « choc culturel ».

17 Crenshaw introduit le terme « intersectionnalité » pour expliquer que les femmes noires, par exemple, sont confrontées à une discrimination spécifique qui n'est ni réductible au racisme subi par les hommes noirs, ni au sexismé vécu par les femmes blanches, ni l'addition des deux. Crenshaw, K. (1991). Mapping the margins: Intersectionality, identity politics, and violence against women of color. *Stanford Law Review*, 43(6), 1241–1299.

18 Sur cette articulation entre les approches intersectionnelles et interculturelles, envisagée du point de vue l'action interculturelle, voir aussi Ansay, A. (2020, décembre). Lutte et rencontre. *CBAI/Imag*, (354)

19 Par exemple, Poppe, E., & Phalet, K. ont écrit sur la nécessité d'intégrer une analyse critique des rapports de pouvoir dans l'étude des relations interculturelles, en dépassant les modèles purement culturellement relativistes : Phalet, K., & Poppe, E. (1997). Intercultural relations and the politics of diversity. *Applied Psychology*, 46(2), 147–164. Nira Yuval-Davis travaille à l'articulation entre l'intersectionnalité et les identités culturelles, en insistant sur les dimensions politiques et sociales. Yuval-Davis, N. (2006). Intersectionality and feminist politics. *European Journal of Women's Studies*, 13(3), 193–209.

rapides et à des jugements erronés. Par ailleurs, ces individus évoluent dans un contexte marqué par des asymétries sociales et économiques, qui peuvent alors exacerber — voire entretenir — le développement et le renforcement des préjugés, stéréotypes et discriminations entre groupes sociaux et culturels différents. Les relations interculturelles se déroulent ainsi dans un environnement complexe.

Si jusqu'à présent, les cadres théoriques mobilisés ont mis l'accent sur la complexité des dynamiques interculturelles — en quelque sorte sur la *pars destruens* des contacts intergroupes — qu'en est-il de la *pars construens*? Autrement dit : les approches interculturelles envisagent-elles des modalités d'interactions réalisables, en dépit des différences identitaires et des inégalités structurelles ? Nous tenterons de donner une réponse à ces questions dans la section suivante.

### L'approche interculturelle : levier d'une rencontre transformante ?

Nous avons mentionné des termes tels que « culture » ou « chocs culturels », qui sont des concepts centraux de l'approche interculturelle. La culture ne désigne pas simplement un «bagage» statique et monolithique hérité par un individu. Elle peut également être comprise comme un prisme multifacettes, soutenu par un ensemble de valeurs, de normes et de représentations. Dans l'approche interculturelle, la *métaphore de l'iceberg* (Hall 1976) est souvent mobilisée pour illustrer le fonctionnement de la culture. Elle permet de comprendre qu'une petite partie seulement en est visible, tandis que la plus grande partie reste invisible à nos yeux<sup>20</sup>.

La culture peut ainsi être analysée à deux niveaux: une couche externe, observable, faite de

manifestations visibles telles que les coutumes, la langue, les manières de faire et de dire. Il s'agit de la dimension explicite, accessible à toutes et tous, perceptible par nos cinq sens. En revanche, la partie immergée de l'iceberg — la plus grande — comprend les valeurs, les normes, les visions du monde, les modes de pensée et les croyances fondamentales, qui façonnent également nos préjugés et nos attitudes inconscientes. Lorsque deux personnes issues de cultures ou contextes différents se rencontrent, ce sont souvent les sommets de l'iceberg qui entrent en interaction. Mais pour accéder à la partie invisible, plus profonde, un effort de compréhension ultérieure est nécessaire, afin de saisir les logiques culturelles qui sous-tendent les comportements.

Nous venons d'énoncer le défi principal de l'approche interculturelle : véhiculer une compréhension de l'Autre, malgré les différences. Cela implique de créer un «contact» avec l'Autre, d'avoir accès à la partie invisible de l'iceberg, de comprendre les normes et les valeurs sous-jacentes d'un comportement ou d'une coutume et, surtout, d'aller au-delà du «choc culturel», situation par laquelle se révèle l'existence de logiques culturelles différentes et souvent implicites.

Déjà dans les années cinquante, Gordon Allport (1954) insiste sur l'importance du « contact ». Sa « théorie du contact » stipule que la rencontre entre groupes (i.e., *le contact intergroupes*) — bien qu'elle puisse générer des tensions ou des chocs — constitue un levier potentiel pour réduire les préjugés entre membres de groupes culturellement ou ethniquement différents. Ce dépassement des préjugés n'est cependant possible que si certaines conditions sont réunies, telles que l'égalité de statut, des objectifs communs, un contact prolongé, la coopération intergroupes (plutôt qu'une situation de compétition), la reconnaissance mutuelle, et un

20 L'anthropologue Hall (1976) s'appuie sur la représentation visuelle d'un iceberg pour expliquer la culture et ses composantes. Au sommet de l'iceberg, nous retrouvons des éléments culturels tangibles et qui ont été appris ou acquis consciemment. À l'inverse, à la base de l'iceberg se trouvent des éléments acquis inconsciemment et intangibles. Hall, E. T. (1976). *Beyond Culture*. New York : Anchor Books. Ce modèle de l'iceberg culturel inspiré des idées de Hall a été formalisé plus tard par d'autres praticien-ne-s de l'interculturel (notamment dans les années 1980-1990), qui se sont appuyés sur la distinction entre culture manifeste et culture implicite. Nous faisons par exemple référence à Weaver, G. R. (Ed.). (1998). *Culture, communication and conflict: Readings in intercultural relations*; et Bennett, M. J. (Ed.). (1998). *Basic concepts of intercultural communication: Selected readings*. Intercultural Press.

soutien institutionnel ou normatif (notamment des lois, des politiques, etc.).

Dans la même veine, l'ouvrage de Pettigrew et Tropp (2011), fondé sur une méta-analyse de 515 études portant sur le contact intergroupes, examine notamment les effets de ce dernier sur la réduction des préjugés. Les auteur·trice·s s'interrogent sur l'efficacité du contact intergroupes à diminuer les attitudes négatives dans la majorité des situations. Leur réponse est globalement positive : le contact tend à réduire les préjugés. Toutefois, les résultats montrent que plusieurs facteurs modérateurs jouent un rôle déterminant dans l'ampleur et la stabilité de cet effet. Parmi ceux-ci, on retrouve le statut des groupes, l'égalité perçue entre les partenaires, le soutien institutionnel, ainsi que des caractéristiques du contact lui-même, telles que sa nature et sa durée (Pettigrew et Tropp 2011, pp. 61-76).

Pettigrew et Tropp explorent également les mécanismes psychologiques à travers lesquels le contact intergroupes contribue à la diminution des préjugés (2011, pp. 77-96). Tout d'abord, le contact favorise une **meilleure connaissance de l'exogroupe**, permettant ainsi de corriger des stéréotypes erronés ou réducteurs. Ensuite, il contribue à **réduire l'anxiété intergroupes**, en diminuant les appréhensions liées aux interactions avec des membres de groupes perçus comme différents ou menaçants. Un autre levier important est l'encouragement à la **prise de perspective** (*perspective-taking*) et au développement de l'empathie, processus qui permettent aux individus de se représenter la réalité sociale du point de vue de l'Autre, et ainsi de renforcer la compréhension mutuelle. Les auteur·trice·s évoquent également d'autres médiations possibles, tels que la transformation des comportements, la réévaluation du groupe d'appartenance (*ingroup reappraisal*), ou encore la perception de nouvelles normes intergroupes favorables à l'inclusion.

Si Pettigrew et Tropp (2011) soulignent, entre autres, les effets positifs du contact intergroupe

sur la réduction des préjugés et les mécanismes qui les sous-tendent, Camilleri invite à considérer le contact sous un autre angle, celui du «choc culturel». Selon Camilleri (1990, 1993), le **«choc culturel»** est une mise en tension des structures profondes de sens, de valeurs et de représentations que chaque individu mobilise pour interpréter le monde généré par le « contact » avec l'Autre. Au-delà d'un malaise, cela peut provoquer un déséquilibre cognitif et émotionnel, une forme de « brouillage » du sens. De manière similaire, la notion d'**«incident critique»**, développée par Margalit Cohen-Émerique (2011) désigne un événement révélateur d'un malentendu interculturel, une sorte de signal d'alerte qui met en lumière les divergences de perception et de valeurs entre personnes issues de cultures différentes.

Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que Camilleri et Cohen-Émerique ne se limitent pas à la notion de choc culturel ou d'incident critique, et leurs approches ne visent pas à les éviter. Au contraire, ces situations sont considérées comme des opportunités d'analyse, de compréhension et de **transformation**. Selon Camilleri (1990, 1993), le choc culturel peut constituer le point de départ d'un processus d'évolution personnelle, de réflexivité et d'ouverture interculturelle, transformant ainsi le conflit en une occasion de renforcement des compétences interculturelles. Dans une perspective similaire, Cohen-Émerique (2011) propose des outils pour penser la complexité des rencontres interculturelles au-delà des réactions immédiates.

En ce sens, Cohen-Émerique (2011) formalise une méthode d'analyse connue sous le nom d'**«approche interculturelle en trois temps»**. Le premier temps est celui de la décentration, définie comme un processus de prise de recul face à son propre cadre de référence culturel et à ses réactions émotionnelles. Le second temps consiste en une analyse des cadres de référence des personnes impliquées dans l'interaction : cette étape mobilise une posture d'ouverture et de curiosité visant à identifier les valeurs, les normes et les visions du monde

de l'Autre, tout en interrogeant simultanément ses propres croyances. Enfin, le troisième temps est celui de la négociation et de la co-construction de sens : il s'agit de rechercher un terrain d'entente en tenant compte des différences culturelles révélées. L'objectif n'est pas de parvenir à un compromis superficiel, mais de construire un sens partagé, permettant de rétablir la communication et de fonder une relation respectueuse et durable.

Nous avons précédemment souligné l'importance du contexte sociétal dans lequel se déroulent les rencontres interculturelles. Comme l'ont montré les théories de l'intersectionnalité, toute interaction interculturelle peut être marquée par un déséquilibre de pouvoir ou de statut — par exemple entre groupes majoritaires et minoritaires, ou entre populations « autochtones » et migrants. Ces rapports de pouvoir, souvent implicites, influencent profondément les dynamiques de la rencontre : ils façonnent les perceptions mutuelles, les attentes comportementales, ainsi que les possibilités de reconnaissance ou, au contraire, de rejet. Ils conditionnent également l'accès à la parole, à la légitimité et à la participation dans l'espace d'échange. Dès lors, une question essentielle se pose : comment intégrer ces dimensions structurelles dans une approche interculturelle ? Autrement dit, la rencontre interculturelle peut-elle véritablement avoir lieu dans un cadre asymétrique, sans qu'elle soit la reproduction des rapports de force dominants ? Et si oui, à quelles conditions ?

### **La rencontre interculturelle dans un contexte asymétrique: la lecture de Nancy Fraser**

Pour répondre aux questions posées ci-dessus, nous proposons de mobiliser la contribution de Nancy Fraser, « Qu'est-ce que la justice sociale ?

*Reconnaissance et redistribution* », qui fournit un cadre théorique essentiel pour penser une approche interculturelle critique, attentive à la fois aux différences culturelles et aux inégalités structurelles<sup>21</sup>.

Pour l'autrice, compte tenu de l'asymétrie structurelle qui peut marquer les contextes interculturels, les interactions devraient s'inscrire dans un cadre sécurisant, fondé sur la justice sociale<sup>22</sup>. Pour être véritablement protecteur et équitable, ce cadre doit garantir la coexistence de trois dimensions essentielles : la **reconnaissance** des identités et des différences culturelles sans stigmatisation, la **redistribution** des ressources et des opportunités, et la **représentation** effective des groupes dans les espaces de décision et de dialogue (Fraser, 2005). C'est dans cette articulation que l'approche interculturelle peut dépasser la simple gestion de la diversité pour devenir un levier de transformation sociale.

La reconnaissance culturelle implique de garantir un environnement dans lequel chaque individu peut être reconnu dans son identité et exprimer sa culture sans crainte de rejet, de discrimination ou d'effacement identitaire. Cette dimension vise à lutter contre les formes de mésestime ou d'invisibilisation symbolique qui touchent les groupes minorisés.

La deuxième dimension est celle de la redistribution des ressources économiques, en lien avec les inégalités sociales et de classe. Dans une perspective interculturelle, cela signifie qu'il ne suffit pas de valoriser les différences culturelles — par exemple, en favorisant le dialogue ou en célébrant la diversité — si, dans le même temps, les inégalités économiques, les rapports de domination ou les logiques d'exclusion sont ignorées.

21 Fraser, N. (2005). Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution (P. A. Audard, Trad.). La Découverte. (CEuvre originale publiée en 1997). Voir aussi : Fraser, N. (2001). La justice sociale à l'ère de la politique identitaire : redistribution ou reconnaissance ? La Découverte ; et Fraser, N. (2003). Social justice in the age of identity politics: Redistribution, recognition, and participation. In N. Fraser & A. Honneth (Eds.), *Redistribution or recognition? A philosophical exchange* (pp. 7–109), Verso.

22 Il convient de préciser que les auteur·trice·s mobilisé·es jusqu'à présent n'ignorent pas la question des inégalités, mais l'abordent selon des perspectives distinctes. L'approche développée par Cohen-Émerique, par exemple, se situe principalement à un niveau micro, en s'adressant aux professionnel·les de l'intervention sociale et en mettant l'accent sur les dynamiques interindividuelles. À l'inverse, Nancy Fraser adopte une perspective macro, centrée sur les dimensions structurelles et systémiques des inégalités.

Enfin, Fraser ajoute une troisième dimension fondamentale : celle de la participation politique, ou représentation. Une justice véritable ne peut être réalisée que si toutes les personnes concernées par une décision ou un cadre institutionnel ont la possibilité effective de participer aux délibérations qui les affectent. Autrement dit, la justice requiert une parité de participation : chaque individu doit disposer d'un statut égal pour prendre part à la vie politique, sociale, économique et culturelle. Cette condition est essentielle pour que les voix marginalisées soient entendues et que les règles du vivre ensemble soient co-construites de manière équitable.

L'apport théorique de Fraser fournit un principe normatif pertinent pour lire les politiques publiques dans des contextes multiculturels. Alors que ces politiques se limitent parfois à des ajustements symboliques — en valorisant la diversité sans remettre en cause les inégalités structurelles —, l'auteure invite à aller plus loin : il ne s'agit pas seulement de corriger les injustices existantes, mais de transformer les règles du jeu institutionnel afin de garantir une inclusion véritablement structurante.

Dans cette théorie de la justice sociale, l'approche interculturelle trouve ainsi un écho particulier dans la distinction opérée entre **remèdes correctifs** et **remèdes transformateurs** (Fraser, 2003, pp. 40-42). Face aux injustices sociales, culturelles et politiques, Fraser plaide pour des solutions qui ne se contentent pas d'ajuster temporairement les déséquilibres (remèdes correctifs), mais qui s'attaquent aux structures mêmes qui produisent l'injustice (remèdes transformateurs). Cette perspective permet de penser l'interculturel au-delà de la « gestion de la diversité ». En plus de reconnaître les différences culturelles ou d'adapter les dispositifs, il s'agit au contraire de remettre en question les

normes dominantes, les rapports de pouvoir, les mécanismes d'exclusion — et de permettre à chacun·e une participation équitable dans la redéfinition de ces normes. L'interculturalité devient alors un levier de transformation sociale, et non un outil d'intégration superficielle.

À la lumière de l'ensemble des éléments abordés dans ce chapitre — notamment différents courants théoriques, la complémentarité entre approches, les conditions mises en évidence par Fraser, ainsi que l'importance du contexte social —, nous souhaitons proposer un cadre mettant en avant les fondements d'une approche interculturelle à la fois réalisable sur le terrain, pertinente et transformatrice. Pour ce faire, nous nous appuyons sur la réflexion stratégique élaborée en 2019 par les professionnel·le·s du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI), à l'issue d'un processus collectif impliquant l'ensemble des travailleur·euse·s ainsi que les instances décisionnelles de l'organisation. Ces prémisses ont été développées au sein d'une association qui inscrit l'interculturalité au cœur de son action et qui intervient depuis de nombreuses années dans le contexte bruxellois<sup>23</sup>. Le CBAI accompagne le décret de Cohésion sociale ainsi que le parcours d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivante·e·s et des personnes étrangères, tout en proposant une offre de formation destinée aux professionnel·le·s du secteur associatif<sup>24</sup>.

## Les prémisses d'une approche interculturelle par le CBAI

### 1. Il n'y a pas d'interculturalité sans cultures, ni sans reconnaissance de leur multiplicité

Cette prémission affirme que l'interculturalité ne peut exister sans reconnaître l'existence et la légitimité de diverses cultures en interaction, se situant dans de zones de contact, de frottement

<sup>23</sup> Voir Ansay, A. (2021, novembre-décembre). L'action interculturelle et ses visées transformatrices. CBAI Imag, (359), 8-13 ([www.cbai.be/imag359\\_novembre-decembre-21/](http://www.cbai.be/imag359_novembre-decembre-21/)).

<sup>24</sup> Nous rappelons que depuis 2006, le Collège de la Cocof a confié au CBAI le rôle de Centre Régional d'Appui à la Cohésion sociale (CRAcs), chargé de l'évaluation de la politique de cohésion sociale. Depuis 2016, les missions du CRAcs — et donc du CBAI — ont été élargies à l'évaluation de la politique d'accueil des primoarrivante·e·s. En ce qui concerne les formations, le CBAI propose un large panel axé sur l'approche interculturelle. Parmi celles-ci, citons notamment « Initiation à l'approche interculturelle », « Agent de développement et de médiation interculturelle », et « Animateur en milieu multiculturel ».

et de négociation entre personnes porteuses de cultures.

Inspirée des travaux de Camilleri (1992, 1993) et Taylor (1994), cette approche repose sur une « **présomption de légitimité** »<sup>25</sup> : les identités culturelles que les individus choisissent de revendiquer doivent être reconnues comme valides et visibles dans l'espace public. Cela suppose de refuser leur invisibilisation, tout en évitant de les figer comme des entités immuables. L'interculturalité nécessite donc une posture dynamique : respecter les appartenances culturelles tout en favorisant leur évolution et leur dépassement.

*2. L'action interculturelle vise à provoquer et à favoriser des rencontres, de façon à enrichir la compréhension de certains faits de société qui portent la marque de cette multiplicité des groupes sociaux et culturels. Ces rencontres permettent d'appréhender la complexité des phénomènes sociaux qui se déploient dans ces lieux de frottement et de contact.*

L'action interculturelle consiste à favoriser des rencontres interculturelles propices à l'enrichissement des identités collectives. Ces rencontres permettent aux personnes impliquées de mobiliser les éléments culturels constitutifs de leur identité. Ces situations de contact, si elles sont accompagnées par des compétences interculturelles, peuvent générer un enrichissement mutuel et de nouvelles significations. La méthode du PGCD (**plus grand commun dénominateur**), développée par Dounia Bouzar (2011, pp.72-75) et adopté par le CBAI, vise à favoriser des solutions communes dans des contextes où la coopération intergroupes est cruciale. Cela implique la création de contextes sociaux, politiques et institutionnels favorables à ces interactions.

### 3. Les situations « *inter* » et les phénomènes de domination

La rencontre se fait dans des espaces d'interaction marqués par des rapports sociaux inégalitaires, souvent structurés par des formes de domination. Ces situations génèrent des formes de mépris social qui portent atteinte non seulement à la dignité juridique et matérielle des individus, mais aussi à leur dignité d'appartenance.

Historiquement, l'approche du CBAI a parfois été critiquée pour avoir surdimensionné les enjeux culturels au détriment des inégalités socio-économiques, ou pour négliger les rapports de domination de genre. Pour dépasser ces limites, l'institution a progressivement intégré le concept de « **situation de domination** ». Le CBAI adopte désormais une lecture intersectionnelle des situations sociales, considérant l'imbrication des dominations culturelles, économiques et de genre. Cette approche permet d'éviter le réductionnisme culturaliste, en tenant compte de la diversité des injustices vécues.

### 4. Mettre en lumière la richesse des patrimoines et des expressions culturelles

Toute approche interculturelle devrait être sensible aux phénomènes de domination sans pour autant réduire les personnes concernées à des statuts de victimes, en les stigmatisant ou en les enfermant dans des identités figées. L'approche interculturelle doit plutôt viser à mettre en valeur les richesses culturelles que les personnes portent.

De nombreux groupes sociaux expriment désormais des revendications de reconnaissance culturelle, appelant les institutions à mieux tenir compte de leurs spécificités. L'action interculturelle doit s'ouvrir

<sup>25</sup> Ce concept est forgé en associant le concept de « présomption » (d'égales valeurs) de Taylor (1994), soit une forme de reconnaissance liée à la façon dont les individus impliqués dans des interactions choisissent de se définir eux-mêmes, et le concept de « légitimité » de Camilleri, notamment son hypothèse que « la condition de base de la réalisation de l'interculturel est d'amener à considérer toutes les cultures comme légitimes, assurant ainsi la reconnaissance et le sentiment de dignité des sujets » (Camilleri, C.(1993). Les conditions structurelles de l'intercultu-rel. Revue française de pédagogie 103, p.45).

à des formes de création qui se développent **hors des institutions traditionnelles**, qui sont en rupture avec les normes dominantes et porteuses d'un imaginaire alternatif.

En ce sens, le CBAI défend l'idée de « démocratie culturelle » (Rinschbergh, 2018, p.12) et notamment d'un dispositif qui « déborde du strict secteur culturel et créatif » (Rinschbergh, 2018, p.11) et valorise des pratiques culturelles « informelles, situées en dehors des circuits institutionnels classiques, mais pourtant essentielles » (Rinschbergh, 2018, p.9). La posture interculturelle doit donc reposer sur une vision des groupes sociaux comme créatifs et porteurs de sens, capables de produire leurs propres représentations du monde et de leur identité. Plutôt que de les considérer sous l'angle du déficit, les appréhender à travers leurs ressources, inventivité et puissance d'agir.

### *5. Visée transformatrice et capacité d'interpellation*

La construction d'une société solidaire et interculturelle ne peut s'accomplir que dans une perspective résolument transformatrice, c'est-à-dire orientée vers le changement social. Inspirée par la pensée de Nancy Fraser, cette visée transformatrice s'ancre dans la défense de la dignité humaine et dans une conception émancipatrice de la liberté. Le CBAI considère que si la liberté est un droit formel pour tous et toutes, les conditions réelles de son exercice (culturelles, matérielles, symboliques, politiques) sont très inégalement réparties. Dans un contexte politique peu favorable à la société civile et marqué par des imaginaires hostiles à l'altérité, cette prémissse affirme qu'il est crucial de continuer à **interpeller les pouvoirs publics** et de défendre ses principes fondateurs. Cela inclut la prise de position sur des enjeux de société et la vigilance face aux dynamiques de régression démocratique. À travers son travail de formation, d'accompagnement des administrations et autres institutions, ainsi que d'évaluation des politiques publiques, le CBAI contribue à une mise en question des pratiques politiques, en particulier dans leur rapport à la diversité, à l'interculturalité et aux inégalités.

# Conclusions

Dans ce chapitre, nous avons inscrit les actions de l'axe Vivre et faire ensemble dans une démarche interculturelle, ce qui revient à dépasser une vision strictement multiculturelle. En effet, cette dernière tend à concevoir le *vivre ensemble* comme une mosaïque passive des cultures différentes, voire comme une juxtaposition de traditions ou de coutumes. Lorsqu'il est analysé à travers le prisme de l'interculturalité, le *vivre ensemble* devient, au contraire, un processus actif, fondé sur la reconnaissance réciproque entre groupes sociaux et culturels différents, le dialogue, la déconstruction des stéréotypes et la création collective de sens partagés, en perpétuelle négociation. Nous postulons dès lors que les actions de l'axe Vivre et faire ensemble constituent à la fois une finalité et un levier, en s'inscrivant dans une dynamique d'ouverture, de recomposition identitaire, de construction collective d'un espace de médiation, susceptible de produire du lien social et du changement réciproque.

Une véritable interaction interculturelle est un « espace de frottement », où chacun·e peut effectivement agir, s'exprimer et être entendu·e sur un pied d'égalité. La diversité ne doit plus être perçue comme une réalité extérieure à la société, ni comme un « ailleurs », demandant à l'Autre (par exemple, une personne étrangère) de s'intégrer dans une communauté nationale homogène et figée (Ansay, 2025). Il s'agit de reconnaître que *vivre ensemble* vise, au contraire, la rencontre réelle et « bidirectionnelle » avec l'Autre, dans sa dimension concrète, culturelle et sociale. La rencontre appelle à affronter le malaise que l'altérité peut provoquer, plutôt que de le refouler dans des zones de relégation ou d'exclusion.

Ce chapitre théorique nous a permis de retracer les origines de l'approche interculturelle et d'en exposer les conditions essentielles pour qu'elle permette l'expression des divergences, la mise en dialogue d'univers d'idées, de groupes sociaux et d'individus et qu'elle favorise, *in fine*, *le vivre et faire ensemble*. Dans le présent rapport,

ce cadrage théorique constitue une grille de lecture pour analyser les actions associatives reconnues dans l'axe prioritaire 4 du décret de Cohésion sociale, ainsi que les approches qui les sous-tendent. Plus précisément, en nous appuyant sur les auteur·trice·s mobilisé·e·s jusqu'ici, nous proposons d'analyser les pratiques associatives à la lumière de plusieurs

dimensions clés. Les questions qui en découlent (dans l'encadré ci-dessous) ne doivent pas être comprises comme des « items à cocher » dans une logique d'évaluation normative des actions P4. Il s'agit plutôt de **méta-questions** qui ont orienté notre lecture analytique des pratiques associatives, en nous offrant une direction de réflexion et d'interprétation.

## Grille de lecture concernant l'interculturalité dans les pratiques associatives P4

Nous nous interrogeons notamment sur la dimension du contact « intergroupes » : les actions P4 favorisent-elles des contacts « intergroupes », notamment entre des personnes aux profils variés, porteuses de schémas cognitifs différents ? Les actions P4 constituent-elles des espaces de « frottement » ?

Nous nous intéressons également à la tension entre la dimension multiculturelle et la dimension interculturelle. Autrement dit, nous nous demandons si les actions P4 permettent d'aller au-delà d'un simple contact multiculturel pour susciter une véritable rencontre interculturelle, potentiellement traversée de tensions ou d'incidents, mais capable de fournir un cadre constructif pour accueillir et dépasser ces derniers, et ainsi contribuer à l'émergence d'un « plus grand commun dénominateur ».

Nous portons une attention particulière au développement d'un sentiment d'appartenance partagée, susceptible de dépasser les éventuels préjugés et stéréotypes. L'un des questionnements centraux est donc le suivant : ce sentiment est-il observable chez les personnes prenant part aux actions menées dans le cadre de l'axe prioritaire 4 ?

En nous appuyant sur les réflexions de Nancy Fraser, nous souhaitons également interroger la présence d'une éventuelle dynamique

transformatrice. Il ne s'agit évidemment pas de supposer que les associations – souvent sous-financées et confrontées à de nombreuses contraintes structurelles – puissent à elles seules renverser un système fondé sur des inégalités sociales profondes. L'enjeu est plutôt de saisir s'il existe, dans les orientations et les pratiques des acteurs·trices de terrain, une volonté ou une impulsion vers la transformation sociale. Ainsi, dans quelle mesure les projets P4 portent-ils une lecture critique de la société ? Dans quelle mesure les travailleur·euse·s sociaux·ales, à travers leurs pratiques, remettent-iels en question le regard dominant qui « dénigre et stigmatise » (Ansay et al, 2017, p.35) et ambitionnent, *a contrario*, à construire des « contre-images du monde » (Ansay et al, 2017) ?

Enfin, nous mettons la focale sur d'autres éléments identifiés par Fraser et plus particulièrement les dimensions de reconnaissance et de représentation. Ces dimensions sont-elles présentes dans la manière selon laquelle les actions P4 se déploient ? En d'autres termes, nous souhaitons analyser si ces actions contribuent à valoriser la richesse culturelle des groupes situés en marge des espaces institutionnalisés de socialisation. Nous nous interrogeons sur leur capacité à encourager les pratiques culturelles développées en dehors des circuits institutionnels, porteuses d'un imaginaire alternatif.



# Des origines aux besoins actuels

Ce chapitre a pour objectif de dresser un historique et un état des lieux des connaissances produites au cours des dernières années en lien avec l'axe prioritaire 4. Le CRAcs-CBAI a non seulement accompagné, mais également impulsé la création de cette priorité. Depuis son instauration, diverses recherches, études et notes ont été élaborées, parfois exclusivement centrées sur la P4, parfois en articulation avec d'autres priorités. Il en résulte une production scientifique qui interroge plusieurs dimensions nécessaires à la compréhension des projets relevant de cet axe.

Les questions centrales de ce chapitre sont la naissance de la priorité *vivre ensemble* et le besoin empirique de projets P4. Pour y répondre, nous mobilisons des études et recherches réalisées ou accompagnées par le CRAcs, ainsi qu'un entretien avec Alexandre Ansay<sup>26</sup>, qui a accompagné les débuts du décret relatif à la Cohésion sociale. Celles-ci mettent en évidence la faible mixité, voire l'absence de mixité, dans l'espace bruxellois et soulignent la nécessité de promouvoir des initiatives de *vivre et faire ensemble* favorisant les rencontres entre publics diversifiés.

## La création de l'axe Vivre et faire ensemble

Le décret relatif à la Cohésion sociale a été, dès ses origines, teinté de *vivre et faire ensemble*. Promulgué en 2004, il rassemble trois programmes alors en vigueur en Région bruxelloise : le Programme Intégration Cohabitation (PIC), l'Insertion Sociale (IS) et Été Jeunes. S'inscrivant dans la continuité de ces politiques, le décret formalise une **approche territoriale de l'action sociale** — une orientation

présente en Belgique depuis le début des années 1990 — et poursuit comme objectif principal la lutte contre la dégradation des conditions de vie dans certains quartiers<sup>27</sup>.

La rédaction du décret, ainsi que la sélection des projets qui en ont découlé, répondaient à une exigence politique claire : assurer la pérennisation des initiatives mises en place dans le cadre des programmes antérieurs. Parmi celles-ci figuraient, notamment via le financement de l'Insertion Sociale (IS), des pratiques associatives collectives à visée socioculturelle, élaborées en collaboration avec les habitant-e-s. Ces initiatives avaient pour objectif de favoriser l'émergence **d'identités et de productions culturelles** portées par les résident-e-s, tant jeunes qu'adultes. Dans certains cas, ces démarches socioculturelles poursuivaient explicitement un objectif de «cohabitation».

La notion de « cohabitation », que l'on peut considérer comme l'ancêtre du *vivre ensemble*, donne son nom à la politique PIC et émerge dans les débats ayant entouré la création du décret sur la Cohésion sociale. Elle repose sur l'idée d'une diversité culturelle au sein des quartiers, et sur la nécessité de **tisser des liens entre des habitant-e-s** qui, souvent, ne se côtoient pas ou s'évitent. En ce sens, la cohabitation vise à créer les conditions de la rencontre. Cette notion s'inscrit dans une perspective plus large : celle de l'interculturalité<sup>28</sup>.

Le terme « interculturalité » était déjà utilisé par des associations de terrain avant même l'adoption du décret relatif à la Cohésion sociale<sup>29</sup>. Ce concept a par ailleurs été repris et valorisé par le Conseil de l'Europe, dès le début des années 2000. L'interculturalité y est

26 Directeur du CBAI et ex-coordonateur du CRAcs (entretien réalisé en mai 2025).

27 Rapport annuel 2007 CRAcs-CBAI sur l'application du décret du 13 mai 2004 relatif à la cohésion sociale, p.141.

28 À l'époque, le CBAI plaide pour que le décret utilise directement le mot « interculturel », mais c'est le concept de « cohésion sociale » qui prime (Entretien Alexandre Ansay, directeur du CBAI et ex-coordonateur du CRAcs, mai 2025). Pour plus de considérations sur l'approche interculturelle, voir *Chapitre théorique*.

29 Entretien Alexandre Ansay, directeur du CBAI et ex-coordonateur du CRAcs, mai 2025.

promue comme un levier de construction d'une identité européenne commune, pensée en réponse aux identités nationales et religieuses des États membres<sup>30</sup>

Lors du second quinquennat du décret relatif à la Cohésion sociale, le Collège de la Cocof, sous l'impulsion du Ministre Charles Picqué, alors en charge de la Cohésion sociale, énonce les trois priorités du futur quinquennat (2011-2015) : soutien scolaire, alphabétisation et apprentissage du français langue étrangère (FLE) et politique pour les personnes primo-arrivantes. Cette orientation excluait cependant du champ prioritaire la dimension du *vivre ensemble*, que le CRAcs-CBAI considérait comme essentielle et constitutive de la définition même de la cohésion sociale telle qu'énoncée dans le décret. En écartant cette dimension collective et socioculturelle, la décision mettait l'accent sur l'autre volet du décret, l'insertion sociale des publics et le développement de leurs capacités individuelles. Nous reviendrons plus loin sur la distinction entre capacités individuelles et dynamiques collectives (voir encadré ci-dessous).

Eu égard au mécontentement suscité par cette décision, le Ministre a finalement consenti, par le biais d'une circulaire interprétative, à introduire deux catégories administratives supplémentaires, dites « complémentaires » et « transversales ». Ces dernières permettent de réintégrer les projets appartenant à la dimension *vivre ensemble*, initialement écartés du champ prioritaire<sup>31</sup>.

Dans son rapport annuel 2014, le CRAcs-CBAI recommandait au Ministre Rudi Vervoort, alors en

charge de la cohésion sociale, **d'élever le vivre ensemble au rang de priorité** dans le cadre du 3<sup>e</sup> quinquennat du décret (2016-2020)<sup>32</sup>. Cette recommandation a été suivie par le Ministre: l'appel à projets pour la période 2016-2020 intègre enfin une priorité, la quatrième, dédiée aux actions de *vivre ensemble*.

Cela étant, l'axe P4 suscite certaines réticences, principalement liées à la nature des actions déployées, souvent perçues comme moins tangibles et moins clairement définies au préalable que celles relatives à l'Accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes (axe prioritaire 1), l'Apprentissage du français et l'alphabétisation (axe prioritaire 2) ou encore celui relatif à la Citoyenneté interculturelle (les permanences socio-juridiques en 3A et les Cours de citoyenneté en 3B). Ces réserves tiennent également à la faible visibilité de leurs effets. Le Collège de la Cocof avait ainsi assorti cette « nouvelle » priorité de deux balises. Tout d'abord, une pondération budgétaire a été déterminée : 15 % pour le volet communal et 50 % pour le volet régional de manière à limiter l'affectation des ressources budgétaires à ce type de projet<sup>33</sup>. Ensuite, pour mieux délimiter le cadre des actions P4A, les Services du Collège avaient également formulé un ensemble d'exigences que ces projets devaient remplir, notamment en termes de productions visées, de méthodologie et de diffusion de ces mêmes productions<sup>34</sup>.

La priorité 4, dont l'objectif est de développer des interactions dynamiques entre habitant·e·s, associations et institutions peu ou pas habitué·e·s à se rencontrer, se décline en deux volets :

<sup>30</sup> En 2008, le Conseil publie le *Livre blanc sur le dialogue interculturel* (*Living Together as Equals in Dignity*, [www.coe.int/t/dg4/intercultural/source/pub\\_white\\_paper/white%20paper\\_final\\_revised\\_en.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/intercultural/source/pub_white_paper/white%20paper_final_revised_en.pdf)), formalisant la notion de dialogue interculturel comme un outil politique central pour promouvoir une citoyenneté européenne fondée sur le respect des différences, les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Dès 2000, néanmoins, le Conseil s'empare progressivement de cette notion, à travers la Déclaration sur la diversité culturelle (2000), ensuite la Déclaration d'Opatija sur le dialogue interculturel et la prévention des conflits (2003), puis la Déclaration de Faro (2005). Ces textes posent les fondements d'une approche politique du dialogue interculturel, envisagé comme un levier de cohésion sociale et de prévention des tensions identitaires.

<sup>31</sup> Voir Rapport annuel CRAcs-CBAI 2016. D'un quinquennat à l'autre, Analyse quantitative de la transition du second au troisième quinquennat de Cohésion sociale, p.8.

<sup>32</sup> Voir Rapport CRAcs-CBAI 2014 – Recommandations.

<sup>33</sup> Ibidem

<sup>34</sup> De manière globale, les exigences (nombre de participant·e·s, fréquence et durée des activités, niveau de formation des animateurs, coordination avec les autres acteurs du secteur, mixité de genre, etc.) avaient augmenté également pour les autres priorités dans l'Appel à projets du 3<sup>e</sup> quinquennat, comme nous avons exploré lors du Rapport CRAcs-CBAI 2024. *De l'appel à projets à l'agrément : Analyse d'une transition*.

- **Le volet P4A**, de nature participative, repose sur la co-construction d'activités à vocation socioculturelle avec les participant·e·s ;
- **Le volet P4B** est centré sur la diffusion d'outils de sensibilisation à l'interculturalité à destination du grand public.

La distinction entre les volets P4A et P4B, qui sera ensuite reprise dans le texte du nouveau décret

35 Entretien Alexandre Ansay, mai 2025.

relatif à la Cohésion sociale de 2018, relève à l'origine davantage d'un choix pratique que d'une véritable différenciation conceptuelle entre les deux types d'actions<sup>35</sup>. En effet, les Services du Collège prennent conscience que les exigences fixées pour la priorité Vivre ensemble risquent d'exclure une part importante des associations actives sur le terrain. Afin de pouvoir inclure un plus grand nombre d'associations, y compris celles

## Capacités individuelles versus dynamiques collectives

La définition de la cohésion sociale établie par le décret (tant celui de 2004 que celui de 2018) englobe à la fois la question du renforcement des capacités individuelles que la production de dynamiques collectives :

*« Par cohésion sociale, on entend l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, sans discrimination, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement et dignement à la société, d'y être reconnu et de s'y reconnaître. »*

*Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme d'exclusion sociale et de discrimination par le développement de politiques d'inclusion sociale, d'émancipation, d'interculturalité, de diversité socioculturelle, de reliances, de vivre et faire ensemble.*

*Ils sont mis en œuvre, notamment, par le développement croisé d'une politique publique de cohésion sociale en lien avec les communes et l'action sociale et d'une action associative de quartier, locale ou régionale.*

*Ces processus ont pour finalité de mener à une société intégrant la mixité sociale, culturelle, générationnelle et de genre. »<sup>1</sup>*

L'exclusion de la priorité Vivre ensemble de l'Appel à projets du 2<sup>ème</sup> quinquennat trouve son origine, entre autres, dans une vision centrée sur le développement des capacités individuelles (augmentation des capacités scolaires ou linguistiques, par exemple). Cependant, comme le CRAcs-CBAI a pu le montrer lors de son Rapport 2022, si l'axe Vivre ensemble est celui qui se démarque davantage par son aspect collectif, les quatre priorités comportent ces deux dimensions. Par exemple, il a pu être établi que, pour les modules en alphabétisation ou FLE, les apprenant·e·s développent autant des capacités individuelles (développement de l'expression orale et écrite en français, entre autres) que celles liées à la collectivité, comme la prise de parole devant un groupe, la capacité à défendre ses idées, d'écouter l'autre, etc.<sup>2</sup>.

De même, l'enquête auprès du public de cohésion sociale, réalisée en 2023 par le CRAcs-CBAI, a montré que la question des capacités individuelles apparaît également dans la P4A, dans le sens de l'acquisition de connaissances techniques dans une discipline artistique ou dans la thématique du projet (potager, théâtre, photographie, production audiovisuelle, etc.)<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Décret 2018 relatif à la Cohésion sociale, art.3 ([www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&table\\_name=loi&cn=2019062016](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2019062016)).

<sup>2</sup> Voir Rapport annuel CRAcs-CBAI 2022. Vers un monitoring de la politique de cohésion sociale, pp.48-55. ([www.cbai.be/rapport-cracs-2022-complet/](http://www.cbai.be/rapport-cracs-2022-complet/)).

<sup>3</sup> Voir Rapport annuel CRAcs-CBAI 2023. Les publics des associations de Cohésion Sociale : Étude d'impact de la politique de Cohésion Sociale, p.226.

travaillant sur la diffusion d'outils de sensibilisation, les Services du Collège envisagent l'axe prioritaire 4 comme étant composé par deux types d'actions : d'une part, la production d'activités participatives avec les habitant·e·s ; d'autre part, la diffusion d'outils de sensibilisation destinés à un public plus large.

Au début du 3<sup>e</sup> quinquennat, 63 associations sont retenues pour mettre en œuvre des actions dans le cadre de la P4, 34 au niveau régional et 29 au niveau communal<sup>36</sup>. À la fin du quinquennat (devenu octennat), en 2023, la P4 comptait 64 actions, dont 13 P4A régionales et 22 communales et, pour la P4B, 21 régionales et 8 communales<sup>37</sup>.

Le texte du nouveau décret relatif à la Cohésion sociale (2018) a fixé les priorités (en les appelant désormais « axes prioritaires ») et amené quelques modifications à la définition de la cohésion sociale. L'arrêté d'exécution qui s'est suivi (2019) a établi les exigences et les catégories de financement relatives à chaque axe prioritaire, y compris la P4A et la P4B<sup>38</sup>.

## La nécessité de projets P4 à Bruxelles

La section précédente a décrit l'axe prioritaire 4 comme l'héritier de plusieurs programmes politiques antérieurs (PIC, IS et Été Jeunes), inscrits dans une approche territoriale et visant, entre autres, à renforcer — voire à créer — les liens entre les habitant·e·s d'un même espace donné.

La particularité des projets relevant de l'axe Vivre et faire ensemble réside dans le fait qu'ils ne s'appuient pas sur des actions concrètes destinées à combler des lacunes ou des besoins individuels ou à renforcer des compétences

spécifiques — comme c'est le cas pour les autres priorités, telles que l'Accompagnement à la scolarité et à la citoyenneté des enfants et des jeunes (axe prioritaire 1), l'Apprentissage du français et l'alphabétisation (axe prioritaire 2) ou encore celui relatif à la Citoyenneté interculturelle (le Soutien socio-juridique en 3A et les Cours de citoyenneté en 3B). Les projets de l'axe Vivre et faire ensemble reposent plutôt sur l'**hypothèse que la rencontre entre des mondes socialement et culturellement** différents, bien que cruciale, ne se produit pas spontanément : elle nécessite une impulsion active pour advenir. Bruxelles est une ville très cosmopolite, qui compte 186 nationalités différentes. Si ce constat met en avant la nécessité de la rencontre entre différentes cultures, plusieurs recherches pointent une non-mixité territoriale. En effet, elles démontrent une ségrégation due aux politiques de logement et d'enseignement notamment, et font état d'un besoin de décloisonner ces logiques et modes de fonctionnement structurant la société mais qui sont aussi portés par des dynamiques communautaires.

Dans le but d'objectiver – entre autres – les besoins pour cette priorité, le CRAcs-CBAI a mené en 2020 une étude de programmation qui a notamment examiné, à l'échelle régionale, la présence ou l'absence de mixité socio-démographique<sup>39</sup>. L'analyse s'est concentrée sur la répartition des caractéristiques telles que les origines, le statut socio-économique et l'âge au sein des secteurs statistiques de la Région de Bruxelles-Capitale<sup>40</sup>. L'objectif était de mettre en évidence, d'une part, les phénomènes de concentration homogène et, d'autre part, la présence d'une **cohabitation entre différentes cultures et profils socio-démographiques**<sup>41</sup>. Il en découle une cartographie des caractéristiques

36 Certaines ont été « repêchées » lors de recours.

37 Voir Rapport CRAcs-CBAI 2024. De l'appel à projets à l'agrément : Analyse d'une transition, pp.30-31.

38 Nous reviendrons plus loin en ce rapport sur les difficultés exprimées par les associations par rapport aux exigences décrétale.

39 CRAcs-CBAI (2020) *Étude de programmation* (document interne). Cette étude a été réalisée à la demande de la Ministre en charge de la Cohésion sociale et a bénéficié d'un financement supplémentaire.

40 Plus précisément, partant des données obtenues pour les priorités 1 et 2, le CRAcs-CBAI avait développé des indicateurs portant sur trois dimensions de la mixité pour les territoires donnés : la mixité « ethnoculturelle » (nationalités) ; la mixité « sociale » (profils socio-économiques de la population scolaire) ; et la mixité « générationnelle » (âges).

41 Nous précisons qu'ici le terme « cohabitation » est employé dans son sens strict, à savoir la présence de profils différents au sein d'un même espace, sans impliquer nécessairement que ces publics interagissent entre eux, ni suggérer une quelconque injonction quant

socio-économiques propres aux territoires bruxellois, mettant en lumière – tant dans les cas d’homogénéisation importante ou, au contraire, de mixité importante – les contextes dans lesquels des projets de type *vivre ensemble* pourraient potentiellement fructifier.

L’étude de programmation a constitué une base empirique pour l’élaboration des diagnostics locaux en cohésion sociale (ci-après «diagnostics<sup>42</sup>»). Ces derniers, réalisés par les coordinations locales de cohésion sociale, complètent l’étude de programmation en mobilisant et en valorisant le savoir local.

En interrogeant les acteurs·trices de la cohésion sociale présente·e·s dans les communes éligibles, les coordinations locales ont produit des constats qualitatifs permettant d’affiner l’observation, la compréhension et l’analyse du territoire ainsi que du cadre d’intervention des professionnel·le·s de la cohésion sociale. La démarche participative et qualitative mise en œuvre dans le cadre des diagnostics a fait émerger **un besoin marqué de projets favorisant le vivre et faire ensemble<sup>43</sup>**.

Le constat le plus fréquemment mis en avant, et qui a conduit à souligner la nécessité de développer ces projets, était celui d’une faible mixité observée dans plusieurs quartiers. Cette faible mixité s’exprimait tant sur le plan social et socio-économique (concentration de populations aux profils similaires) que

sur les plans culturel et intergénérationnel (peu de contacts entre groupes d’origines, d’âges ou de parcours différents) :

*« La question n'est pas vraiment de savoir si la mixité se reproduit dans les associations et lors de leurs activités, mais si elle est possible et réalisable dans l'environnement où le public et plus largement la population environnante vit. Si les associations font de leur mieux pour assurer la plus grande mixité culturelle dans leurs activités, le public des associations fait, dans sa vie quotidienne en dehors des associations, **expérience d'isolement, de ségrégation et souvent de repli**. Les coordinations dénoncent souvent que la mixité culturelle et sociale dans le quartier ne se traduit pas forcément en mixité de facto. Autrement dit, les uns vivent à côté des autres et non avec les autres. »<sup>44</sup>*

Les diagnostics locaux ont souvent employé les termes «communautarisme» ou «cloisonnement» en référence à certains types de population, ayant un profil socio-économique fragilisé et issus des vagues migratoires spécifiques. Bien que ces dynamiques d’enfermement et de repli ne concernent pas exclusivement les milieux populaires – puisqu’elles sont également observables au sein des classes les plus aisées –, ce sont néanmoins certaines populations qui se trouvent régulièrement **stigmatisées et accusées de pratiquer «l’entre-soi»<sup>45</sup>**.

à la qualité des relations qu’ils entretiennent en partageant ce même espace.

42 Plus précisément, sur base de l’étude de programmation, les Services du Collège ont élaboré des fiches communales qui confrontaient l’analyse des besoins à l’offre existante, à une échelle infracommunale. Ces fiches ont servi de point de départ à l’élaboration des diagnostics locaux en matière de cohésion sociale. Ces derniers ont, à leur tour, nourri l’élaboration du Pacte Local conclu entre les Services du Collège et les communes.

43 À la différence de l’étude de programmation, les diagnostics locaux ont adopté une démarche coconstruite impliquant divers·es professionnel·le·s de terrain. Ont ainsi participé non seulement les coordinations locales, mais également les associations de cohésion sociale et issues d’autres secteurs, les institutions communales en contact direct avec le public de la cohésion sociale (tels que les CPAS, les Services de Prévention et d’autres services communaux), ainsi que — dans certaines communes éligibles — le public concerné lui-même.

44 Note CRAcs-CBAI (2022). La réalisation des diagnostics de cohésion sociale : les méthodes utilisées et l’analyse transversale par le CRAcs, p.7.

45 Ansay, A., Carton, A., & Camargo, B. (2017, mars–avril–mai). Des raisons du soupçon... à la production des images du monde. *Badje*, (169), 9–11. Les termes « entre-soi » et « cloisonnement » sont en effet rarement mobilisés pour décrire l’enfermement des populations plus aisées, également issues des migrations ou pas (Voir ibid p.8). Sur la question de la mixité de genre, voir *Rapport CRAcs-CBAI 2017. La « mixité de genre » dans les pratiques d’Alpha-FLE en Cohésion sociale : Mélanger, pas mélanger ? Pourquoi ? Comment ?*

Les diagnostics ont fait apparaître, par ailleurs, plusieurs pistes pour enclencher des dynamiques de « décloisonnement » sans produire des fractures supplémentaires ni reproduire des systèmes de domination, mais en créant des liens de solidarité intercommunautaires et une

confiance durable<sup>46</sup>. Au niveau local, grâce au rôle des concertations locales, les associations analysent de façon continue leurs territoires respectifs, adaptant leur pratique et renforçant le besoin de projets de l'axe Vivre et faire ensemble. Plus que jamais, les associations se considèrent comme un rempart contre les phénomènes sociaux auxquels leurs publics font face : inégalités numériques, théories du complot et fake news, isolement, précarité grandissante, expériences de discrimination, méfiance par rapport aux institutions ou sentiment d'exclusion<sup>47</sup>.

## Conclusions

À travers l'analyse des productions existantes, ce chapitre est revenu sur le contexte de création de la priorité 4 ainsi que les enjeux et contraintes liées à son émergence. La priorité Vivre ensemble a connu certaines remises en cause, notamment à la veille du deuxième quinquennat, avant d'être pleinement réhabilitée dans le décret actuel, où elle occupe désormais le statut d'axe prioritaire.

Cette reconnaissance institutionnelle ne dissipe toutefois pas les **obstacles persistants**, notamment en matière de légitimation auprès des pouvoirs publics et du monde politique, qui peuvent être méfiants envers la portée collective et interculturelle de ces projets, et pointent la difficulté de quantifier leurs effets sur le public. Ce constat illustre une tension récurrente dans les politiques sociales : d'un côté, des logiques de gouvernance et d'évaluation quantitatives centrées sur l'efficacité

immédiate et sur l'évaluation standardisée des résultats ; de l'autre, des dynamiques de transformation sociale qui requièrent du temps, de la confiance et une approche qualitative.

Cette tension était déjà présente lors de la mise en place initiale de la P4 et elle persiste aujourd'hui. L'histoire de cette priorité s'inscrit dans un *leitmotiv* récurrent : un **besoin social marqué de vivre et faire ensemble**, en cohérence avec l'histoire de Bruxelles et la composition socio-démographique de son territoire, confronté à la réticence des politiques à reconnaître pleinement ce besoin et à valoriser les actions qui pourraient y répondre.

Au-delà des enjeux institutionnels, les défis sociétaux contemporains renforcent la nécessité de l'axe 4. Les fractures en cohésion sociale sont alimentées par la polarisation, les blessures identitaires, la persistance des inégalités sociales ainsi que les effets du racisme et des discriminations sur les publics marginalisés.

Dans ce contexte et indépendamment du décret, les initiatives de vivre et faire ensemble apparaissent comme des **dispositifs de médiation socio-culturelle et de (re)construction du lien**. Les constats formulés par les coordinations locales (lors de la réalisation des diagnostics) soulignent à la fois l'ampleur des défis et l'importance de maintenir un investissement durable dans des actions capables de favoriser la reconnaissance mutuelle, la mixité et le dialogue entre groupes sociaux.

### Analyse en groupe.

46 Note CRAcs-CBAI (2022). La réalisation des diagnostics de cohésion sociale : les méthodes utilisées et l'analyse transversale par le CRAcs, p.8.

47 Voir : Note CRAcs-CBAI (2022) La réalisation des diagnostics de cohésion sociale : les méthodes utilisées et l'analyse transversale par le CRAcs ; Rapport CRAcs-CBAI 2021. La résilience associative en temps de crise ([www.cbai.be/rapport-cracs-cs-2021-complet/](http://www.cbai.be/rapport-cracs-cs-2021-complet/)).

# La P4 aujourd’hui

Le chapitre précédent a montré à quel point le besoin de projets P4 est actuel et cohérent avec la distribution spatiale des caractéristiques socio-économiques propres à l’organisation du territoire bruxellois. Si cette nécessité apparaît clairement, étayée et légitimée par de multiples sources, qu’en est-il de l’état actuel des projets P4 ? Telle est la question centrale de ce chapitre. Nous nous attacherons à approfondir la description des projets de l’axe Vivre et faire ensemble pour voir plus clairement leurs caractéristiques et d’en cerner les spécificités.

Pour construire ce chapitre, nous avons analysé trois sources. Tout d’abord, nous systématisons des connaissances déjà produites par le CRAcs-CBAI sur l’axe prioritaire 4 lors de rapports précédents, notamment les rapports 2020, 2022, 2023 et 2024. Ensuite, les formulaires de demande d’agrément et les plans d’action quinquennaux, rendus en 2023 par les associations. Et enfin, les informations fournies par ces dernières dans l’annexe 9, joint au rapport d’activités annuel 2025 (portant sur l’année 2024), qui informe sur l’état des équipes dédiées à l’action en P4. Ces sources de données ont été produites dans des années différentes, et il y a entre temps certainement eu du changement, tant au sein des équipes que dans l’orientation des projets sur le terrain. Les données permettent néanmoins de dresser un portrait plus précis des projets de l’axe Vivre et faire ensemble et d’annoncer les chapitres suivants, qui plongeront au cœur des pratiques associatives.

Ainsi, nous proposons d’abord un aperçu des types de disciplines artistiques ou méthodes mobilisées, ainsi que des thématiques qui reviennent le plus souvent. Ensuite, nous décrirons les publics cibles de cette priorité, un enjeu d’autant plus central que la finalité de l’axe 4 consiste précisément à favoriser les interactions entre personnes aux profils

différents. Nous nous intéressons également au nombre de personnes touchées, en moyenne, par les projets P4. Enfin, nous donnerons un aperçu des pratiques associatives sur le terrain et leurs effets sur les publics.

Nous poursuivrons la découverte de l’axe 4 en nous intéressant à sa distribution, à la fois au sein des autres priorités du décret et des communes bruxelloises. Par la suite, nous donnerons un aperçu des projets émergents de « type P4 », qui pourraient élargir le giron d’actions de l’axe Vivre et faire ensemble. Et, enfin, nous explorerons le profil des associations P4A et P4B en termes d’équipe (salariés, bénévoles et vacataires).

## Disciplines et thématiques des projets

L’axe prioritaire 4 compte aujourd’hui **53 associations agréées** pour 55 actions partagées entre la production et la diffusion d’activités à vocation socio-culturelle (P4A) et la diffusion d’outils visant la sensibilisation à l’interculturalité (P4B). Elles se divisent, entre autres, entre celles qui ont une spécificité dans une discipline artistique ou technique et celles qui travaillent avec des médias ou disciplines variées. Nous avons réalisé une typologie selon les compétences artistiques ou techniques mobilisées, selon ce qui a été décrit dans le formulaire d’agrément.

Parmi les 27 associations en P4A, 13 portent des projets autour d’une discipline ou d’un domaine spécifique, comme montre le tableau ci-dessous. Ainsi, cinq recourent au théâtre ou aux arts de la scène, trois aux productions audiovisuelles, deux à l’écriture d’un journal ou fanzine, une au cirque, une au jardinage collectif et enfin une mène un projet autour de la musique. Les 14 autres n’ont pas forcément une spécificité et utilisent des techniques ou disciplines variées comme des concours d’éloquence, du théâtre, du slam, de l’audiovisuel, des expositions photos, livres, jeux,

etc. Le choix de la discipline ou du média repose soit sur les partenariats établis, soit sur les envies et les intérêts du public.

En P4B, 12 des 28 associations font des animations en lien avec une thématique souvent liée au vivre et faire ensemble (par exemple, migrations, stéréotypes, pauvreté, racisme, questions de genre), alors que 4 associations organisent des débats après des projections ou représentations. Enfin, les 12 autres font des activités diverses, entre débats, animations, ateliers de sensibilisation et sorties thématiques, toujours autour des thèmes liés aux finalités de l'axe, comme nous verrons plus loin.

marquée, des thèmes tels que les préjugés, les stéréotypes ou encore les discriminations. Ces notions sous-tendent un travail associatif qui vise à les aborder, tout en opérant un processus de mise en question et de déconstruction. Dans ce sens, la récurrence du mot «déconstruction» est particulièrement significative.

Nous relevons également la présence de termes comme «vivre ensemble», «interculturel», «dialogue», «ouverture», «rencontre» ou encore «échange», qui illustrent la volonté des associations de travailler sur des thématiques plaçant la **dimension collective** et la **rencontre avec l'Autre** au cœur de leurs actions — des éléments centraux de l'axe 4.

Au-delà des termes renvoyant aux objectifs de l'axe 4, on remarque la présence du mot «quartier», qui témoigne d'un **ancrage parfois très local**, ainsi que les mots «public» et «thématiques décidées» (sous-entendu: thématiques décidées avec les participant-e-s), qui reflètent l'importance accordée à la co-construction des projets et à la décision collective en amont du processus, notamment dans le choix des thématiques.

Enfin, la présence de mots tels que «participation», «citoyenne», «réflexion», «émancipation» et «société» révèle l'ambition des actions P4 d'aborder des enjeux essentiels: la

participation citoyenne, la pensée critique et l'engagement social. Ces mots évoquent des thématiques visant à activer la fibre sociale chez les participant-e-s.

À l'instant des projets P4A, le nuage de mots associés aux projets P4B met en évidence une importance particulière accordée aux notions de préjugés, stéréotypes et discriminations, suggérant ainsi un travail central de déconstruction. On y retrouve également des termes renvoyant à la dimension

**Tableau Disciplines ou méthodes engagées en P4A et P4B, selon les Plans d'Action quinquennaux (2023) :**

	P4A		P4B
<b>Disciplines ou méthodes variées</b>	14	12	
<b>Discipline ou méthode spécifique</b>	13	16	
<b>P4A</b>			
Théâtre	5		
Productions audiovisuelles	3		
Journal/ Fanzine	2		
Cirque	1		
Jardinage collectif	1		
Musique	1		
<b>P4B</b>			
Débats après projections		4	
Animations thématiques		12	

Source : Plan d'Action Quinquennaux des associations, analyse CBAI-CRACS

Concernant les thématiques abordées par les projets, elles sont assez variables mais toutes en **cohérence avec la définition donnée au vivre et faire ensemble** (voir chapitre Analyse de pratiques). Ci-dessous figure un nuage de mots regroupant les thématiques les plus fréquemment mentionnées par les associations. Ce nuage de mots nous renseigne sur la cohérence entre les objectifs définis par le décret et les thématiques abordées par les projets P4. Parmi celles-ci figurent, de manière

## Graphique Nuage de mots des thématiques P4A (formulaire de demande d'agrément, 2023)



Source : Plan d'Action Quinquennaux des associations,  
analyse CBAI-CRAcs

collective et à la **rencontre interculturelle**, tels que «interculturalité», « mixité », « diversité » ou encore « cohésion ».

Nous observons toutefois une présence plus marquée de mots liés aux questions de genre et d'orientation sexuelle : «genre», «femmes», mais aussi, dans une moindre mesure, « féminisme », « masculinité » et « LGBTQIA ».

Une autre thématique récurrente en P4B est celle de la migration, traduite par la fréquence des termes « migrations » et « migratoire ». Ceci révèle intérêt pour cet enjeu spécifique, plus marqué d'ailleurs que pour les P4A.

Enfin, le mot « identité » apparaît avec une fréquence particulièrement élevée dans les

projets P4B, ce qui témoigne d'une volonté affirmée de travailler les **questions identitaires**, y compris dans des projets de courte durée.

Des termes tels que « public » ou « thématiques décidées », très présents dans le nuage de mots pour les thématiques P4A, sont absents, ce qui est cohérent avec la spécificité des projets P4B, généralement plus ponctuels que ceux en P4A, et impliquant les publics de manière plus limitée, tant en intensité qu'en durée. Cela ne signifie pas, pour autant, que les thématiques sont nécessairement imposées « par le haut », mais plutôt que la co-construction n'apparaît pas comme une caractéristique centrale ou marquante de ces projets<sup>48</sup>.

48 De même, cela ne veut pas dire que, puisqu'elles sont moins présentes dans le nuage de mots de la P4A, les thématiques du genre et de la migration ne sont pas traitées par les projets P4A.

## Graphique Nuage de mots des thématiques P4B (formulaire de demande d'agrément, 2023)



Source : Plan d'Action Quinquennaux des associations, analyse CBAI-CRAcs

## Les publics concernés

L'enquête menée par le CRAcs-CBAI en 2023 a permis, pour la première fois, de dresser un portrait détaillé du public des projets P4<sup>49</sup>. L'échantillon étudié révèle une répartition **équilibrée entre hommes et femmes**, avec une concentration d'**âge** principalement comprise entre 12 et 25 ans.

**Deux grands groupes** se distinguent clairement: d'un côté, les enfants et les jeunes, de l'autre, les adultes, chacun représentant environ la moitié des participant·e·s. Sur le plan socio-économique, 46 % sont étudiant·e·s, 14,1 % occupent un emploi

rémunéré, 14,1 % perçoivent une allocation (dont 6,7 % du CPAS, 4,4 % de la mutuelle, 3 % pour raisons de handicap), et 11,1 % sont (pré-)pensionné-es. Ces chiffres soulignent la diversité des publics concernés et illustrent la portée intergénérationnelle et la mixité socio-économique des projets P4.

Pour le public en âge scolaire, près de la moitié des étudiant·e·s des projets P4 (49 %) sont scolarisé·e·s dans des établissements dont l'Indice Socio-Économique (ISE) se situe entre 1 et 2, et jusqu'à 61 % de cet échantillon fréquente des écoles avec un ISE jusqu'à 4, ce qui souligne que la majorité des participant·e·s proviennent probablement de milieux socialement défavorisés.<sup>50</sup>

49 Voir le profil complet de publics P4 sur Rapport annuel CRAcs-CBAI 2023. *Les publics des associations de Cohésion Sociale : Étude d'impact de la politique de Cohésion Sociale*, pp.103-106. Pour rappel, l'enquête n'a pas interrogé le public dans les projets P4B pour de questions méthodologiques, mais nous nous permettons une certaine extrapolation pour toute la P4.

50 Ces résultats sont cohérents avec les réponses obtenues auprès du public en P1 lors de l'enquête. En effet, 56% des enfants et

En ce qui concerne les **conditions de vie** et la composition familiale, 37,8% de l'échantillon décrit son foyer comme un couple avec enfant(s), alors que 20,7% sont dans des familles monoparentales. Suivent 17% de personnes vivant seules, 8,9% en collocation et 5,2% en hébergement collectif. En ce qui concerne le nombre de personnes par logement, le public P4 se répartit de manière relativement équilibrée entre plusieurs configurations : 17,8% vivent à quatre personnes par logement, 16,3% vivent à deux personnes, même proportion pour vivant à sept personnes ou plus par logement, suivie d'autres configurations.

Au-delà des données strictement socio-démographiques, l'enquête a également permis d'explorer les ressentis des publics P4 concernant leur **sentiment de discrimination** ainsi que leur **niveau de confiance** envers les institutions.

En ce qui concerne le vécu de discrimination, environ la moitié du public P4 ayant répondu à l'enquête déclare ressentir des discriminations fondées sur le genre, l'origine ou la croyance religieuse ou philosophique. Les perceptions des discriminations envers son propre « groupe » — regroupant par exemple les personnes du même âge, de la même origine, de la même couleur de peau, la même religion ou du même quartier — apparaissent fortement polarisées, avec de nombreuses réponses aux extrêmes (« Pas d'accord » et « D'accord »)<sup>51</sup>. Cette polarisation révèle que, si une partie du public P4 ne se considère pas confrontée à des discriminations dans son groupe, une proportion significative en fait néanmoins l'expérience, mettant en lumière des vécus contrastés.

---

jeunes interviewés en P1 fréquentent des écoles d'ISE allant jusqu'à 4. À noter que l'échantillon d'étudiant-e-s en P1 est plus fiable car plus élevé (62 étudiant-e-s en P4, contre 555 en P1).

<sup>51</sup> L'affirmation est formulée de la façon suivante : « Les personnes qui ont la même croyance/ origine/ genre/ âge/ etc... que moi vivent de formes de discrimination plus souvent que les autres ». Voir Rapport annuel CRAcs-CBAI 2023. *Les publics des associations de Cohésion Sociale : Étude d'impact de la politique de Cohésion*, pp.107-108.

<sup>52</sup> La question était « Quel est votre niveau de confiance en cette institution ? », les réponses pouvant aller de « très faible » à « très fort ». Rapport annuel CRAcs-CBAI 2023. *Les publics des associations de Cohésion Sociale : Étude d'impact de la politique de Cohésion*, p.107.

<sup>53</sup> Note méthodologique : ces données sont déclaratives et datent du formulaire d'agrément – elles sont donc une indication, et doivent être considérées comme approximatives. Quand les associations ont informé une plage pour indiquer le nombre de personnes touchées par l'action (« entre 15 et 20 personnes » par exemple), nous avons choisi de faire une moyenne en arrondissant vers le haut pour avoir un chiffre entier (« 18 personnes » dans l'exemple donnée). Pour la P4A, quand ceci était clairement indiqué par les associations, nous avons exclus les chiffres des diffusions ou fêtes pour garder les chiffres faisant référence uniquement aux participant-e-s du projet (production).

Parmi les répondant-e-s, 32 % et 52 % se déclarent « D'accord » ou « Tout à fait d'accord » d'avoir ressenti des discriminations liées à leur quartier de provenance ou à leur genre, soulignant que ces facteurs constituent des dimensions sensibles de l'expérience des participant-e-s. En revanche, la couleur de peau apparaît comme le critère pour lequel le plus grand nombre de personnes ne perçoit pas de discrimination (51,1%). Ces résultats confirment l'importance des projets P4 pour créer des espaces inclusifs, favoriser la rencontre et la compréhension entre publics diversifiés, et donc renforcer la cohésion sociale dans les territoires concernés.

L'enquête note également une certaine distance entre les publics P4 et les institutions. La confiance dans les institutions s'est avérée être de « niveau moyen » concernant les autorités communales (42%), le gouvernement belge (33%) et la police (36%)<sup>52</sup>. Les réponses quant à la confiance dans les partis politiques ont été moindres et ce sont les médias qui récoltent le plus bas niveau (50% des répondant-e-s leurs attribuent une confiance plutôt faible ou très faible).

Le **nombre de personnes** touchées par les projets P4 est, quant à lui, très variable en fonction du type de projet. En P4A, les réponses des associations au Plan d'Action quinquennal reflètent le plus souvent le groupe de participant-e-s qui a pris part aux projets<sup>53</sup>. En analysant les chiffres annoncés par les associations, la médiane est de 40 participant-e-s : c'est-à-dire que la moitié des 27 associations en P4A touchent jusqu'à 40 personnes par an dans leurs projets respectifs. La moyenne est plus

élevée : 65 participant·e·s, que nous expliquons à la fois par le fait que certains projets sont des festivals avec plusieurs groupes de jeunes, et que certaines associations ont inclus le public de la diffusion dans leur comptage annuel<sup>54</sup>.

En P4B, qui concerne la diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité, la médiane est de 400 personnes touchées par an : la moitié des associations ont donc touché jusqu'à 400 personnes durant l'année 2024. La moyenne est de 1200 personnes touchées par an, quelques associations ayant des audiences importantes ou multipliant les ateliers ou conférences.

## Les pratiques sur le terrain et leurs effets sur le public

Les associations mobilisent donc dans leurs projets P4 diverses méthodes et thématiques, et touchent un public à la fois hétérogène et marqué par un contexte de précarité. Dans cette section, nous venons composer ce panorama avec un aperçu des pratiques associatives.

En effet, dès l'attribution par le Collège de la Cocof de la « mission CRAcs » au CBAI, l'équipe s'est intéressée aux pratiques associatives de terrain, y compris dans le cadre de la P4. L'analyse des pratiques constitue une source précieuse pour approfondir la compréhension du travail associatif, en documentant non seulement les pratiques de terrain et l'expérience des travailleur·euse·s, mais également le degré d'articulation entre les objectifs propres aux associations et ceux définis par le décret.

Les objectifs de l'axe 4 incluent notamment la «déconstruction des préjugés et stéréotypes», ce qui conduit les projets à aborder des thématiques souvent sensibles pour les participant·e·s. Ces situations ont, par exemple,

été mises en évidence dans les analyses de récits associatifs (rapports annuels CRAcs-CBAI de 2014 et 2020), qui reviennent sur l'expérience des travailleur·euse·s associatifs confronté·e·s à la difficulté de traiter de thèmes susceptibles de « perturber » le public, en l'amenant à interroger son propre système de valeurs, sa manière de percevoir le monde et l'Autre.

La notion de « **perturber** », sortie du discours même des travailleur·euse·s, est le fait de provoquer le doute, questionner les certitudes, faire réfléchir le public sur ses propres croyances, ou déconstruire ses préjugés. « L'expérience de la perturbation est au cœur de l'action des travailleur·euse·s lorsqu'ils sont en interaction avec un groupe — d'enfants, de jeunes ou d'adultes. Elle peut être la clé d'un travail d'**émancipation et d'empowerment** porté par la proposition associative : les travailleur·euse·s cherchent à créer les conditions permettant aux participant·e·s de reconfigurer leur équilibre, de trouver de nouvelles manières d'être, de se percevoir, de se mettre en relation avec l'autre et le monde. Perturber peut ainsi contribuer à l'empowerment, à la co-construction de la confiance en soi »<sup>55</sup>.

Sur le terrain, les associations mettant en œuvre des projets P4 s'identifient globalement avec les objectifs du décret et de leur axe. Lors d'une rencontre en 2022, les associations P4 participantes ont été invitées à se positionner autour des sept objectifs de l'axe 4<sup>56</sup>.

La plupart des associations estiment que leurs projets s'inscrivent principalement dans les objectifs 1 et 2 du décret — à savoir « développer des interactions dynamiques entre habitants, associations et institutions qui n'ont pas ou peu l'habitude de se rencontrer » et « déconstruire les préjugés et stéréotypes, tout en favorisant la rencontre en mobilisant les publics autour de la solidarité et de messages d'ouverture »<sup>57</sup>.

54 Certaines valeurs sont en effet aberrantes pour un projet P4A, comme par exemple 400 personnes touchées par an.

55 Rapport CRAcs-CBAI 2020. *Analyse de récits associatifs*, pp.17. Voir notamment le chapitre « Perturber » de ce rapport ([www.cbai.be/rapport-cracs-cs-2020/](http://www.cbai.be/rapport-cracs-cs-2020/)).

56 Voir l'analyse du débat mouvant avec les associations P4 dans Rapport CRAcs-CBAI 2022. *Vers un monitoring de la Cohésion sociale*, p.53-54.

57 Pour rappel, les autres cinq objectifs de l'axe prioritaire 4 sont : 3) Lutter contre le racisme, l'islamophobie et l'antisémitisme ; 4)

Une question est néanmoins soulevée autour de la formulation de l'objectif 6 (« Décloisonner les logiques communautaires pouvant exister à l'échelle d'un quartier ou de la Région »), qu'elles estiment potentiellement stigmatisante, car elle semble faire peser sur le public la responsabilité des logiques communautaires.

De l'autre côté de l'action associative, de quelle manière les objectifs poursuivis par les associations P4 — en cohérence avec ceux définis par le décret — se traduisent-ils en effets concrets pour les jeunes et adultes qui participent à ces actions ? L'enquête menée par le CRAcs-CBAI en 2023 apporte des éléments de réponse clairs : les projets génèrent des **effets positifs** dans l'expérience des publics. Ils favorisent l'élargissement du réseau social en permettant la rencontre de personnes issues d'autres groupes ; ils transforment les représentations en réduisant les stéréotypes liés à l'âge, à l'origine ou à la condition sociale ; ils renforcent la confiance en soi et l'attachement territorial ; ils contribuent à rompre la routine quotidienne et stimulent l'ouverture culturelle, en particulier par l'expression artistique et théâtrale<sup>58</sup>.

L'enquête montre également que ces effets sont étroitement liés à la **durée et à la fréquence de participation** aux projets ou associations, dans la mesure où ils tendent à s'amplifier avec une fréquence plus soutenue ou une durée plus longue de participation<sup>59</sup>. Ce résultat fait écho aux constats formulés dans le Rapport CRAcs-CBAI 2020, fondé sur l'analyse des récits associatifs. Ce dernier revient sur le travail

social et le besoin d'un investissement temporel conséquent : il faut du temps pour établir une relation de confiance avec le public, pour mettre en œuvre un processus structuré, et pour permettre des interventions susceptibles de «perturber» les participant·e·s et de déconstruire les préjugés<sup>60</sup>. Cette **dimension temporelle** apparaît ainsi comme une condition essentielle de l'efficacité et de la durabilité des impacts des projets associatifs et notamment en P4.

## La distribution des actions agréées

Une fois le « fond » de l'axe Vivre et faire ensemble décrit, nous nous intéressons à d'autres aspects de sa mise en œuvre. L'axe prioritaire 4 compte aujourd'hui 53 associations agréées et 55 actions, dont, 27 en P4A et 28 en P4B, comme le montre le tableau ci-dessous (deux associations sont agréées en P4A et P4B).

Entre 2023 et 2024, certaines associations régionales et locales intervenant dans le cadre de la P4 ont quitté le dispositif de cohésion sociale, malgré les conclusions des diagnostics locaux de 2022, qui avaient clairement mis en évidence un besoin de projets améliorant le *vivre et faire ensemble*<sup>61</sup>. D'un autre côté, comme nous le montrerons plus loin, de nombreux **projets émergents** répondant aux besoins identifiés dans différents quartiers, s'orientent aujourd'hui résolument vers la mise en place d'initiatives favorisant ces rencontres et cette cohabitation entre habitant·e·s.

57 Lutter contre les discriminations liées au genre ou à l'orientation sexuelle ; 5) Informer, sensibiliser et développer les actions en faveur du public porteur d'une déficience ; 6) Décloisonner les logiques communautaires pouvant exister à l'échelle d'un quartier ou de la Région ; 7) Développer une médiation interculturelle (art 20 arrêté d'exécution du décret relatif à la cohésion sociale).

58 Rapport annuel CRAcs-CBAI 2023. Les publics des associations de Cohésion Sociale : Étude d'impact de la politique de Cohésion, pp.112-118.

59 Ibidem, pp.179-190.

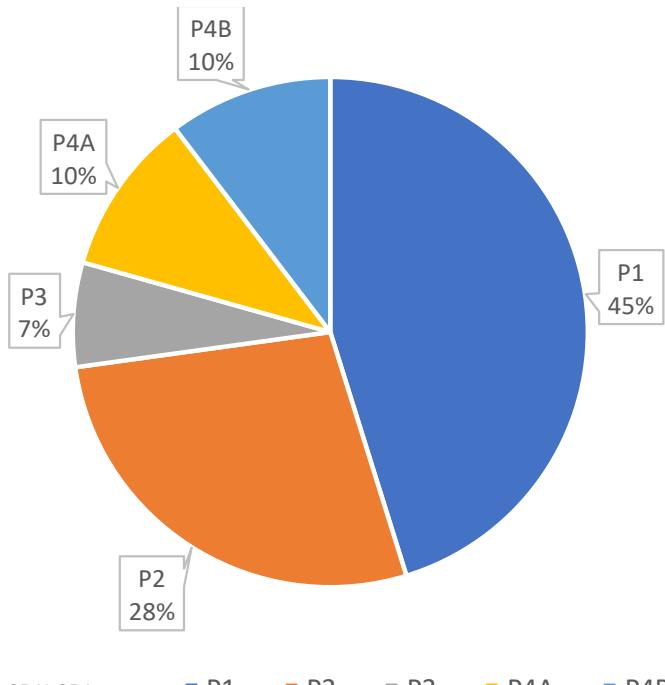
60 Voir Rapport CRAcs-CBAI 2020. *Analyse de récits associatifs*, chap. « Avoir le temps » ([www.cbai.be/rapport-cracs-cs-2020/](http://www.cbai.be/rapport-cracs-cs-2020/)) et Rapport annuel CRAcs-CBAI 2023. Les publics des associations de Cohésion Sociale : Étude d'impact de la politique de Cohésion, pp.179-190.

61 Comme abordé dans notre dernier rapport, certaines associations en P4 ont quitté le dispositif : deux (une locale et une régionale) ont décidé de ne pas introduire de demande d'agrément en 2023 ; une association n'a pas été agréée en P4A suite à une instruction négative et a gardé uniquement la P4B (les deux en régional) ; une association n'a pas été agréée en P4A locale suite à une instruction négative, gardant uniquement sa P1 ; enfin, une association en P4A régional a décidé de quitter le dispositif après avoir perdu son recours pour avoir plus d'heures valorisées en P4A. Voir Rapport CRAcs-CBAI 2024. *De l'appel à projets à l'agrément : Analyse d'une transition*, pp.34-36, 65-66.

Le graphique et tableau ci-dessous montrent la répartition des actions par axe prioritaire. En 2025, la P4 représente 20% des actions soutenues par le décret relatif à la Cohésion sociale, respectivement 10% pour P4A et P4B, derrière la P2 (28%) et la P1 (45%) et devant la P3 (7%). Entre 2024 et 2025, le dispositif a perdu 3 associations (2 P2 et 1 P4A)<sup>62</sup>.

La plupart des actions en P4 se concentre sur le volet régional, comme le montre le graphique ci-dessous. Parmi les communes, c'est la commune de Molenbeek qui concentre la plupart des projets locaux en P4 (P4A et P4B confondus) avec 9% ou 5 projets. Les communes éligibles d'Evere, Forest et Uccle

**Graphique Proportion de chaque axe prioritaire parmi les actions agréées (2025)**



Source : données Cocof, traitement CBAI-CRAcs

■ P1 ■ P2 ■ P3 ■ P4A ■ P4B

**Tableau Actions agréées au niveau local et régional, toutes les priorités<sup>63</sup>**

Agréments (2025)			
	Locales	Régionales	Total
P1	121	2	123
P2	69	4	73
P3*	0	18	18
P4A	17	10	27
P4B	9	19	28
<b>Total</b>	<b>216</b>	<b>53</b>	<b>269</b>

\*Dont 17 P3A et 1 P3B.

Source : données Cocof, traitement CBAI-CRAcs

ne disposent pas de projets dans l'axe Vivre et faire ensemble, pas plus que les communes non-éligibles d'Auderghem, Berchem Sainte-Agathe et Watermael-Boitsfort.

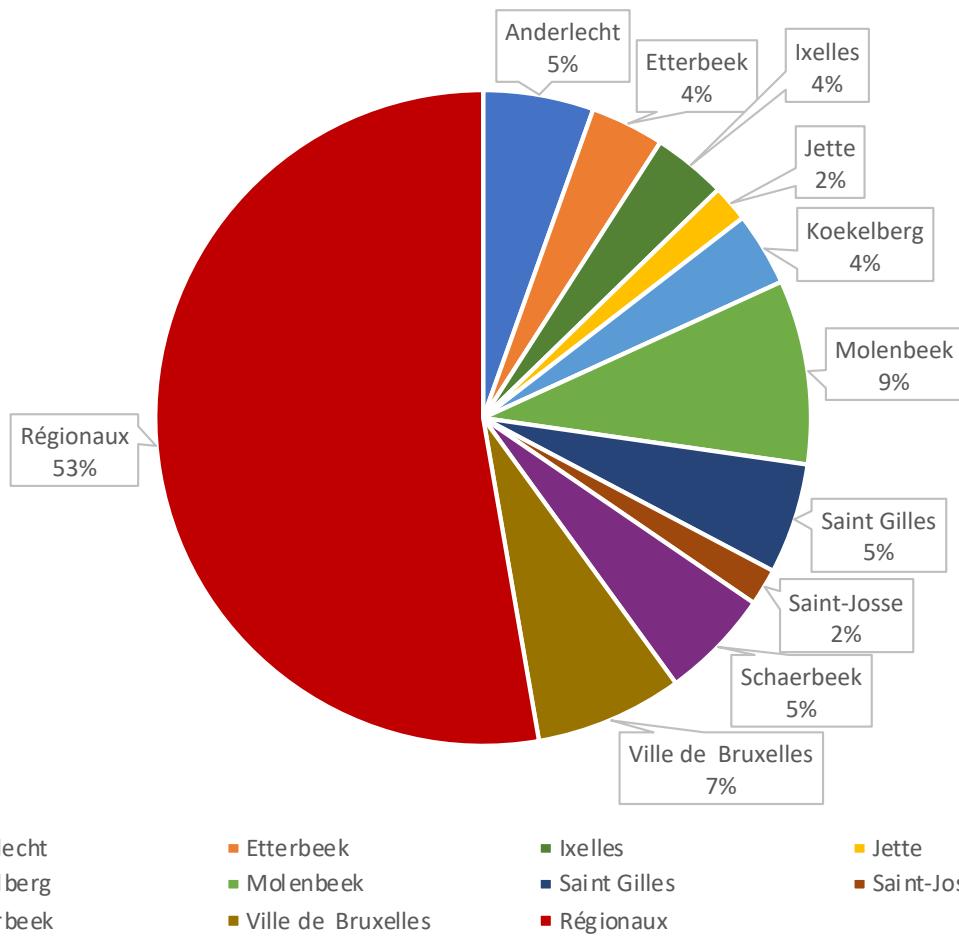
### Impulsion et Innovation : des projets émergents qui « tendent » vers la P4

En 2024, parmi les 135 projets soutenus en **Impulsion**, **39 sont de projets favorisant le vivre et faire ensemble**, soit environ 29%. Parmi ces projets, 33 sont de type P4A et 6 de type P4B. 27 sont en Impulsion local (9 communes éligibles) et 12 sont en Impulsion régional (projets de caractère régional, ou œuvrant dans

62 Pour plus d'informations sur le partage entre les actions dans différents axes prioritaires et le partage budgétaire des actions agréées, voir Rapport CRAcs-CBAI 2024. *De l'appel à projets à l'agrément : Analyse d'une transition*.

63 Ces chiffres ne correspondent pas forcément à ceux publiés lors de notre dernier rapport en 2024 (Rapport CRAcs-CBAI 2024. *De l'appel à projets à l'agrément : Analyse d'une transition*), car ce tableau prend en compte toutes les actualisations, à savoir le résultat des recours et les associations qui se sont retirées du dispositif courant 2024-2025.

### Graphique Répartition des actions P4 entre communes et niveau régional (2025) (N=53)



Source : données Cocof, traitement CBAI-CRAcs

de quartiers prioritaires au sein d'une des 10 communes non-éligibles pour Impulsion). Le tableau ci-dessous revient sur cette répartition.

Parmi les 12 Actions subsidiales prévues par le dernier Appel à projets Impulsion (mêmes Actions pour 2023 et 2024), 6 s'inscrivent dans une approche *vivre et faire ensemble*, notamment :

- A3. L'accompagnement des jeunes de 12 à 25 ans pour favoriser l'engagement citoyen ;
- A8. La production et/ou la diffusion d'outils luttant contre les replis identitaires ;

- A9. La production et diffusion d'outils luttant contre les préjugés et les stéréotypes ;
- A10. L'accueil et l'accompagnement des nouvelles migrations (demandeurs d'asile, réfugiés) et la mise en relation avec les communautés locales ;
- A11. L'appropriation de l'espace public comme lieu de débat interculturel et d'expression de messages d'ouverture ;
- A12. Le développement d'actions communautaires collectives avec les habitants d'un quartier pour favoriser le vivre ensemble (à l'exception de brocantes ou de fêtes de quartier)<sup>64</sup>.

<sup>64</sup> Chaque projet candidat s'inscrit dans une seule action subsidiale. Les autres Actions subsidiales sont : A1. La promotion de la réussite scolaire (mise à niveau, orientation, prévention du décrochage et de l'absentéisme) et l'accueil extra-scolaire ; A2. Le développement des compétences numériques pour les enfants et les jeunes dans le cadre du soutien et de l'accompagnement à la scolarité ; A4. L'enseignement du français pour les jeunes ; A5. L'enseignement de l'alphabétisation et français langue étrangère pour les adultes ; A6. Le développement des compétences numériques dans les formations alpha et FLE pour les adultes ; A7. La formation des professionnels travaillant avec un public multiculturel.

Les projets ne correspondent pas nécessairement à un axe prioritaire spécifique: l'Appel Impulsion vise à financer des initiatives liées à la cohésion sociale de manière large, sans qu'elles s'inscrivent obligatoirement dans l'un des axes prioritaires défini par le décret. Une partie significative des projets de type P4A sont néanmoins subsidiés en A12, tandis que les projets P4B se partagent le plus souvent entre l'A9 et l'A10.

### Graphique : Répartition de projets Impulsion de type P4 (2024)

Régional / Local	Proportion
Régional	12 sur 33
Local	
Anderlecht	3 sur 13
Saint-Josse	3 sur 8
Forest	5 sur 12
Etterbeek	5 sur 11
Ville de Bruxelles	3 sur 17
Schaerbeek	4 sur 13
Molenbeek	4 sur 7
Saint-Gilles	5 sur 16
Ixelles	3 sur 5

Source : données Cocof, traitement CRAcs-CBAI

Concernant la Bourse à l'**Innovation**, des 23 projets actuellement subsidiés, **11 projets**, soit **48% sont de type Vivre et faire ensemble** au sens du décret. 8 entre eux s'inscrivent dans l'axe prioritaire 4A, tandis que 3 sont en P4B<sup>65</sup>. La plupart sont subsidiés en Innovation régional: seulement 3 projets (P4A) sont locaux, dont deux à Molenbeek et un à la Ville de Bruxelles.

Certains projets Impulsion, et encore davantage ceux subsidiés par la Bourse Innovation, qui est l'antichambre de l'agrément, auraient vocation

à devenir de futures actions P4 agréées dans le cadre du décret<sup>66</sup>. Cependant, les exigences de l'agrément – surtout en ce qui concerne les objectifs de l'axe 4 et le volume d'heures – pourraient être de barrières pour la stabilisation de ces projets émergents<sup>67</sup>.

Nous avons présenté un panorama des actions agréées en P4 et celles de type *vivre et faire ensemble* dans d'autres financements du décret. La section suivante entend décrire un état de savoirs existants concernant les publics de la P4, une analyse essentielle pour mieux comprendre les projets et mettre en évidence leur rôle clé dans la réponse aux besoins concrets du terrain.

### La situation des équipes

Le nombre de personnes affectées à une action P4 et leur statut (salariée, bénévole, vacataire...) est recensé par les associations dans l'annexe 9 joint au rapport d'activités annuel adressé aux services du Collège. Ces informations nous permettent d'avoir un aperçu de la situation des équipes pour cette priorité.

En moyenne, les associations P4A disposent d'un équivalent temps plein (ETP). Toutefois, une analyse par quartiles permet d'appréhender plus finement la répartition des ressources humaines parmi les 27 associations engagées, illustrée sur le tableau ci-dessous. La médiane se situe à 0,6 ETP, ce qui correspond à un peu plus d'un mi-temps. Cela signifie que la moitié des associations met en œuvre ses actions avec un effectif en ressources humaines très limité, reposant en grande partie sur un temps partiel. Les associations les mieux dotées en personnel salarié — celles du dernier quartile — disposent de 2 à 3,6 ETP.

La situation des 28 associations engagées dans les projets P4B est relativement similaire. Bien que la moyenne se situe autour d'**un équivalent**

65 Pour rappel, ces projets étaient éligibles pour une demande d'agrément, mais à ce jour (septembre 2025) les 22 associations ayant introduit une candidature attendent toujours une réponse du Gouvernement bruxellois (en affaires courantes).

66 Les associations financées en Impulsion ou Initiatives sont éligibles pour postuler à la Bourse Innovation, et sont ensuite éligibles à l'agrément : l'arrêté d'exécution prévoit que les associations en Innovation sont obligées de se candidater à l'agrément après maximum trois ans de financement en Innovation.

67 Certaines coordinations disent avoir orienté des associations éligibles en Innovation vers Impulsion car elles ne les voyaient pas assez solides pour faire face à autant d'exigences.

**temps plein (ETP)** par association, l'analyse par quartiles révèle une répartition plus contrastée. Comme pour les P4A, la moitié des associations ne peut s'appuyer que sur un mi-temps, soit environ **0,6 ETP**. En revanche, le dernier quartile — regroupant les 25 % les mieux dotés — bénéficie d'une plage allant de 1,9 à 2,5 ETP, témoignant d'une grande hétérogénéité dans les ressources humaines mobilisées<sup>68</sup>. Concrètement, le dernier quartile révèle une imprécision : même considérant l'apport éventuel d'une Orientation Spécifique ou plus (10.000€ chaque OS reconnue), il est compliqué de financer des ETP uniquement à partir du subside Cohésion sociale. Pour rappel, le financement de 15.000€ (indexé à partir de 2025, l'année suivant la mise en œuvre de l'agrément en janvier 2024).

#### Tableau Distribution en quartiles des Équivalents Temps Plein (ETP), P4A et P4B (2024)

	Quartiles	Nombre d'ETP
P4A N=27	Q1	0
	Q2	0,6
	Q3	2
	Q4	3,6
P4B N=27*	Q1	0,2
	Q2	0,6
	Q3	1,9
	Q4	2,5

Source : données Cocof, traitement CRAcs-CBAI.

\* Pour rappel, la valeur aberrante de 9 ETP pour un projet P4B a été exclue du calcul.

Concernant le recours à des vacataires, c'est-à-dire des prestations ponctuelles de professionnels, les associations engagées dans les projets P4A ont fait appel à 1,8 vacataire en moyenne en 2024. Toutefois, comme montre le tableau ci-dessous, une analyse par quartiles permet de nuancer cette moyenne, en révélant une forte disparité entre les associations. Ainsi, la

moitié des associations (notamment la médiane et donc le deuxième quartile) n'a eu recours à aucun vacataire. Le troisième quartile (soit 75 % des 27 associations) couvre une fourchette allant de zéro à une personne engagée comme vacataire. Ce sont donc seulement 25 % des associations (dernier quartile) qui ont mobilisé entre 1 et 13 vacataires, montrant un recours intensif, mais concentré sur un nombre restreint d'acteurs<sup>69</sup>.

En 2024, les associations engagées dans les projets P4B ont mobilisé en moyenne 1,5 vacataires. Comme pour les P4A, cette moyenne masque une grande disparité entre les structures. La médiane révèle que la moitié des associations n'ont pas eu recours à des vacataires. Le troisième quartile (75 % des 28 associations) couvre une plage allant de zéro à deux personnes engagées ponctuellement. Enfin, les associations les plus dotées en termes d'accès aux vacataires ont fait appel à entre 2 et 17 vacataires, indiquant un recours ponctuel mais intensif dans certains cas<sup>70</sup>.

#### Tableau Distribution en quartiles du recours à des vacataires, P4A et P4B (2024)

	Quartiles	Nombre de vacataires
P4A N=27	Q1	0
	Q2	0
	Q3	1
	Q4	13
P4B N=28	Q1	0
	Q2	0
	Q3	2
	Q4	17

Source : données Cocof, traitement CRAcs-CBAI.

68 Une seule association compte 9 ETP alloués à la P4B, il s'agit probablement d'une erreur. En excluant cette association, la valeur maximale en P4B est de 2,5 ETP, ce qui dépasse déjà largement le montant des financements P4B.

69 Les quatre associations ayant engagé plus de vacataires ont engagé de 6 à 13 personnes, la maximale avant cela (jusqu'à 23 associations des 27 P4A) étant de trois personnes.

70 En fait, une seule association a fait appel à plus de 6 vacataires en 2024. Sans compter cette association qui a engagé 17 personnes ponctuellement, la moyenne tombe à 0,9 personne engagée comme vacataire.

Quant au recours aux **personnes bénévoles**, les associations P4A disposent en moyenne **3,8** personnes engagées en 2024, tandis que les P4B sont à une moyenne de **1,7** personnes. Dans l'analyse par quartiles, néanmoins, seule une minorité d'associations recourent beaucoup au bénévolat, comme le montre le tableau ci-dessous. Ainsi, pour les 27 associations en P4A, le premier quart des associations n'a recours à aucun bénévole (1<sup>er</sup> quartile) ; la moitié jusqu'à une personne (médiane ou 2<sup>e</sup> quartile) ; le troisième quartile a recours à entre 1 et 7 bénévoles ; et enfin le dernier quart des associations (4<sup>e</sup> quartile) entre 7 et 21 bénévoles pour l'année 2024.

En P4B, le recours à de bénévoles est moins courant. Jusqu'à la moitié des 28 associations n'ont pas recours à des bénévoles. Pour le troisième quartile, cela varie entre zéro et une personne et, enfin, pour le dernier quartile, cela va de 1 à 19 bénévoles.

**Tableau Distribution en quartiles du recours à des bénévoles, P4A et P4B (2024)**

	Quartiles	Nombre de bénévoles
<b>P4A N=27</b>	Q1	0
	Q2	1
	Q3	7
	Q4	21
<b>P4B N=28</b>	Q1	0
	Q2	0
	Q3	1
	Q4	19

Source : données Cocof, traitement CRAcs-CBAI.

En moyenne, les associations P4A ont bénéficié de 426 heures de bénévolat dédiées aux projets en 2024, tandis que les associations P4B comptabilisent 68 heures.

En général, les associations P4A peuvent mobiliser jusqu'à **2.700 heures de travail bénévole**. Toutefois, la moitié d'entre elles n'en a engagé que jusqu'à 59 heures. Seul un quart

des associations parviennent à mobiliser entre 600 et 2.700 heures de bénévolat.

En comparaison, les associations P4B mobilisent un volume globalement plus modeste, avec un maximum de **860 heures**. Les trois quarts d'entre elles (75 %) mobilisent au maximum 42 heures, ce qui est moins que la médiane observée chez les P4A, où la moitié des associations atteignent jusqu'à 59 heures. C'est le dernier quart des associations P4B, plus engagées en termes d'appel à des heures de bénévolat, qui mobilise entre 42 et 860 heures de travail bénévole.

Ces données soulignent que les projets P4A, souvent plus longs ou plus structurés, tendent à générer un volume de bénévolat sensiblement plus élevé que les projets P4B, généralement plus ponctuels ou plus ciblés.

Le décompte des heures de bénévolat consacrées aux projets P4 montre en outre que, dans la plupart des cas, l'augmentation du nombre d'heures total de l'action suit une progression parallèle à celle du nombre de personnes engagées sous statut bénévole. Les associations ont pour la plupart quelques bénévoles prestant quelques heures, à l'exception de quelques associations dont le travail repose sur de bénévoles, qui font beaucoup d'heures.

## Conclusions

Ce chapitre est revenu sur les principales caractéristiques des actions P4 aujourd'hui, utilisant comme source les savoirs déjà produits par le CRAcs-CBAI et l'analyse de documents administratifs, à savoir les dossiers de candidature à l'agrément pour l'axe 4, et l'annexe 9.

Les projets aujourd'hui regroupés sous le label Vivre et faire ensemble ont connu des évolutions significatives depuis le début du décret Cohésion sociale. Ils représentent désormais **20 % des actions agréées**, mais avec

un potentiel d'expansion, représentant 48% des actions en Innovation et 29 % (actions «type P4») des actions subsidiées en 2024 par l'Appel à projets Impulsion.

Le profil des publics touchés par ces projets révèle une **hétérogénéité notable** : les associations parviennent à rassembler des publics diversifiés et à favoriser leur rencontre. Les données indiquent également la présence de publics issus de milieux socio-économiquement précarisés, exposés à des discriminations et ayant, de manière générale, une faible confiance envers les institutions. Cela confirme la pertinence de développer des actions qui abordent les préjugés, les stéréotypes et les discriminations, tout en facilitant la rencontre entre habitant·e·s, associations et institutions souvent éloignées les unes des autres.

Concernant le nombre de personnes impliquées dans les projets P4, les chiffres sont très différents entre P4A et P4B, résultat des temporalités distinctes de ces deux priorités : la première touchant un public restreint, sur le moyen ou long terme ; la deuxième touchant un public plus important, mais de manière ponctuelle. Ainsi, si la médiane pour la P4A est de 40 personnes touchées l'année 2024, cette médiane est de 400 pour la P4B.

Les 53 associations œuvrant dans l'axe 4 (27 agréments en P4A et 28 en P4B, deux associations ayant un agrément dans les deux priorités) portent une **multitude de projets**. Toutefois, elles convergent sur certains aspects majeurs : d'une part la récurrence de certaines thématiques, et de l'autre, la faible part de personnel salarié affecté aux projets, ce dernier point traduisant une mise en œuvre reposant principalement sur des ressources limitées.

Tout d'abord, concernant les **thématiques traitées** par les projets, en P4A elles sont le plus souvent définies avec les participant·e·s et concernent des sujets sociétaux, autour de lutte contre les stéréotypes et préjugés,

et ont un ancrage parfois important au sein des quartiers. En P4B, certaines thématiques ressortent de manière claire, comme «identité», «genre», «lutte» (contre les discriminations, pour les droits). En P4A comme en P4B, néanmoins, les réponses associatives sont en profonde **cohérence avec les objectifs de l'axe 4** et même de la définition de « cohésion sociale » établie par le décret. En outre, par l'analyse des récits et des discussions avec les associations P4 exposées dans de rapports antérieurs (2020, 2022), nous avons vu que les associations mettant en œuvre des projets P4 s'identifient globalement avec les objectifs du décret et de leur axe.

En plus, nous l'avons vu, l'axe 4 compte autant d'associations « spécialisées » dans une discipline technique ou artistiques que d'associations généralistes qui ont une expertise dans l'animation et qui varient les objets culturels dans la production ou la diffusion d'outils.

Ensuite, concernant le fonctionnement de leurs équipes, les associations se divisent en trois groupes : celles fonctionnant avec un minimum d'Équivalents Temps Plein (ETP) et un éventuel complément en bénévolat, celles engageant des bénévoles (les projets liés à l'organisation des festivals de théâtre par exemple, font appel à beaucoup de bénévoles), et celles faisant appel à des vacataires pour des interventions ponctuelles. Pour ce dernier cas de figure, il s'agit souvent de projets artistiques avec l'engagement de différents métiers en P4A, ou alors pour les expertises selon les thématiques de débat/atelier en P4B.

Quelle que soit le scénario, le nombre d'ETP affectés aux actions P4A et P4B est peu élevé : **la médiane tant pour P4A que pour P4B est de 0,6 ETP par association en 2024**. Ceci peut s'expliquer par le faible montant des subsides, qui ne permet pas d'avoir de personnel salarié payé à temps-plein : à partir de 20.000€ pour la P4A (catégorie I) et 15.000€ pour la P4B

(montant forfaitaire). Ces montants, établis en 2019 lors de la publication de l'arrêté d'exécution, sont indexés annuellement à partir de 2025, année suivant le début de la mise en œuvre des agréments<sup>71</sup>

En parallèle, nous avons rappelé quelques résultats de l'enquête CRAcs-CBAI auprès du public de la cohésion sociale : pour la P4, les **effets perçus** par les participant-e-s sont importants en ce qui concerne à la fois les sphères individuelles (confiance en soi,

attachement territorial, expression artistiques, etc.) et collectives (élargissement du réseau social, rupture de la routine quotidienne, transformation de la posture envers l'Autre, etc.). Ainsi, bien que les projets de l'axe 4 abordent des thématiques complexes et ambitieuses (discriminations, stéréotypes, genre, identité,...), les moyens alloués — humains et financiers — sont extrêmement faibles. C'est donc dans

un **cadre assez précaire**, que ce soit par des temps partiels du personnel salarié, le recours à de bénévoles ou à de vacataires, que les associations essaient de mettre en œuvre les objectifs de l'axe Vivre et faire ensemble du décret de la Cohésion sociale. Une médiane de 0,6 ETP pour gérer des projets si importants, parfois ancrés dans le long terme, interroge sur la nécessité réelle de soutenir davantage ces projets.

En outre, malgré l'importance croissante d'un besoin d'actions *vivre et faire ensemble* mise en évidence par les diagnostics locaux dans le chapitre précédent, et le nombre de projets émergents en matière d'Innovation et d'Impulsion, la **réalité institutionnelle témoigne parfois d'un affaiblissement** : réduction des budgets consacrés aux actions P4, « sortie volontaire » de certaines actions du dispositif et donc fragilisation de cet axe explicitement dédié au renforcement de la dimension collective.



<sup>71</sup> Certaines associations disposent de fonds propres, ou bénéficient d'aides à l'emploi, comme les contrats pour « Agents Contractuels Subventionnés » (ACS), qui les permettent d'avoir plus de personnel salarié. Les associations ayant du personnel salarié strictement dédié à la cohésion sociale disposent également d'un soutien financier de la Cocof proportionnel aux ETP engagés, dans le cadre des Accords du secteur du Non-Marchand (<https://ccf.brussels/nos-services/non-marchand/>).

# Les visions sur la P4

Qu'est-ce qu'un projet de l'axe Vivre et faire ensemble sur le terrain ? Nous avons eu un aperçu jusqu'ici, mais concernant certains aspects de la mise en œuvre des projets, les réponses peuvent différer en fonction des interlocuteur·trice·s, qu'il s'agisse des Services du Collège, des coordinations locales ou des associations. De fait, de par leur rôle, les acteur·trices cité·e·s peuvent avoir un point de vue spécifique et éventuellement divergent. Dans ce chapitre, nous tenterons de comprendre ces différentes visions sur la P4 et d'en dégager une définition partagée, mais également d'approfondir les divergences portant sur les actions de cette priorité.

Pour y parvenir, nous proposerons tout d'abord une définition des projets de l'axe Vivre et faire ensemble qui rassemble les parties prenantes. Ensuite, nous présenterons, par thème, les convergences et divergences entre les acteur·trices de la politique autour de la mise en œuvre des projets P4, mettant en lumière à chaque fois le cadre décretal et l'apport des acteur·trices institutionnels et associatifs.

Ce chapitre se base sur deux sources de données principales. Tout d'abord, des rencontres avec des associations menant des projets P4A et P4B en cohésion sociale : ces *focus groupes* sont revenus sur les spécificités des actions P4 aux yeux des associations, le sens du travail autour du *vivre et faire ensemble* et les difficultés sur le terrain<sup>72</sup>. Ensuite, le CRAcs-CBAI a également réalisé deux matinées d'échanges entre les gestionnaires des Services du Collège et les coordinations locales de cohésion sociale<sup>73</sup>. Lors de ces échanges, dont nous avons mieux détaillé la méthodologie dans la partie qui y est

dédiée, nous avons approfondi les points de

convergence et divergence et essayé de clarifier les « zones grises » concernant certains aspects de la mise en œuvre de l'axe 4.

## Une définition des projets de l'axe Vivre et faire ensemble

Les associations P4, les coordinations locales et les Services du Collège s'accordent pour dire qu'une définition plus précise des actions de l'axe Vivre et faire ensemble, notamment des caractéristiques des projets et des méthodes engagées pour leur mise en œuvre, pourrait renforcer le secteur et aider à sa visibilité.

À partir de l'analyse du matériel récolté lors de ces échanges, il apparaît qu'un projet de l'axe Vivre et faire ensemble se définit en ces termes :

*Un espace « alternatif »* (à l'école, au travail, à la famille) qui, sur le moyen ou long terme (P4A) ou sur le court terme (P4B), permet la **rencontre de l'Autre** et l'échange, une mixité des horizons de pensées, afin de construire « quelque chose » collectivement (une production pour la P4A, un débat/atelier pour la P4B). Il s'appuie sur des outils, media ou disciplines (outils d'animation, théâtre, production audiovisuelle, médiation interculturelle, écriture, band dessinée, musique, etc.) pour encourager les participant·e·s à voir au-delà des cadres sociaux prédefinis et « (re)devenir sujets d'eux-mêmes ». C'est un espace de prise de parole, d'écoute et d'affirmation de soi, avec une ouverture à l'Autre, à l'inconnu, duquel les participant·e·s sortent grandi·e·s<sup>74</sup>.

Les points de départ des projets P4, selon les personnes interrogées, émergent généralement

<sup>72</sup> Deux matinées en février 2025 avec environ une vingtaine de participant·e·s des associations P4A et P4B par rencontre. Nous dirons « les associations » en faisant référence aux associations présentes, quand il y a consensus, ou alors « certaines associations » ou « une association ».

<sup>73</sup> Deux matinées en mars/avril 2025 autour de l'axe prioritaire 4 avec de gestionnaires de dossier des Services du Collège et des coordinations locales de cohésion sociale.

<sup>74</sup> Cette définition résonne avec les réponses récoltées auprès du public de projets P4 en 2023. Voir les réponses à la question ouverte de l'enquête menée auprès du public cohésion sociale : « Quel est le premier mot qui vous vient à l'esprit quand vous pensez à l'associa-

de besoins identifiés sur le terrain, qu'ils soient d'ordre territorial ou liés à un public spécifique. Les acteurs·trices de la P4 sont également d'accord sur une lecture commune de l'objectif global de cet axe au regard de ce qui est observé et fait sur le terrain : favoriser une transformation individuelle et collective, à travers un gain de confiance en soi, l'émancipation, la réappropriation des espaces sociaux, l'ouverture aux autres (passer du « je » au « nous ») et à une attitude interculturelle.

## Spécificités de la définition selon les parties prenantes

Pour les associations, la question identitaire est souvent au centre des projets, surtout pour de projets P4A auprès des publics jeunes issus des quartiers défavorisés. En ce sens, les projets peuvent aussi être une sorte de « réparation » aux traumas vécus par le public (discriminations, violence institutionnelle, relégation, ...) : les participant-e-s se positionnent, prennent du recul et essayent de dépasser les stéréotypes ou identités qui leurs sont souvent attribuées.

Si les Services du Collège, de leur côté, mettent le curseur sur la dimension **d'ouverture à l'Autre** et de déconstruction de ses propres préjugés, les associations et coordinations, quant à elles, appuient sur l'importance de l'espace d'écoute et de renforcement de la **confiance en soi**. En ce sens, et en lien avec la question identitaire et des « traumas », certaines associations expriment une divergence autour des objectifs spécifiques de l'axe 4 en ce qui concerne la déconstruction de stéréotypes et préjugés. Dans un travail d'articulation sur le terrain qui s'avère fin, au lieu de se focaliser systématiquement sur les stéréotypes que le public P4 émet sur d'autres groupes sociaux, elles estiment qu'il est important de faire exister voire de privilégier un travail ciblé

tion ? », dans le Rapport annuel CRAcs-CBAI 2023. Les publics des associations de Cohésion Sociale : Étude d'impact de la politique de Cohésion Sociale, p.207.

75 La politique d'Éducation Permanente (EP), de la Fédération Wallonie Bruxelles, a pour but de favoriser l'émancipation individuelle et collective des adultes, l'exercice des droits fondamentaux par le plus grand nombre et la participation culturelle et citoyenne. À la différence de la politique d'EP, l'axe 4 est centré sur la déconstruction des préjugés et la rencontre de publics qui ne se côtoieraient pas autrement, ainsi qu'une exigence de « mixité » des publics (sociale, culturelle, de genre, d'âge). De plus l'axe 4 (et la cohésion sociale dans son ensemble) ne s'adresse pas qu'aux adultes mais aussi aux enfants et jeunes.

76 Certaines méthodes sont même très flexibles et permettent de s'adapter en fonction des niveaux d'implication différentes du public.

sur les stéréotypes et les discriminations subies, pour renforcer la réflexion critique et la confiance en soi des participant-e-s.

En outre, certaines coordinations voient les projets P4 comme des **tremplins** : ils ont un effet multiplicateur à travers ses participant-e-s, sur le court, moyen ou long terme. Par exemple, les participant-e-s sont sensibilisé-e-s à une thématique et repartent dans leur entourage, reproduisent à leur tour la dynamique d'un atelier radio en créant seul-e-s leur propre podcast, ou en créant une association pour travailler avec des jeunes.

## Des méthodes de participation qui favorisent l'émergence de nouveaux récits

De nombreux·ses acteurs·trices estiment que les projets P4 font écho aux principes de la politique d'Éducation permanente, par rapport aux objectifs à atteindre et au focus sur le processus, mais avec des balises spécifiques en termes de thématiques et de public<sup>75</sup>.

Dans leur méthodologie, les associations privilégient des « méthodes flexibles », susceptibles de s'adapter à la diversité des publics, tranches d'âge, profils et besoins<sup>76</sup>. Ces méthodes, quoique diverses, se basent sur quelques principes communs :

1. *La participation active du public* et l'horizontalité : les projets émergent des besoins et attentes des participants, plutôt que d'être imposés ;
2. *Accessibilité* : les projets sont gratuits (ou du moins accessibles) et n'ont pas de prérequis en ce qui concerne la connaissance et l'expertise dans les disciplines (théâtre, écriture, niveau de français, etc.) ou dans les caractéristiques individuelles des participant.es ;

3. *Empowerment et pensée critique* : les projets encouragent l'expression et la réflexion critique et collective, notamment sur de sujets d'actualité, via l'appropriation d'outils adaptés (médias, réseaux sociaux, disciplines artistiques ou techniques...);

4. *L'émergence de nouveaux récits* : les projets font émerger de récits formulés par les publics eux-mêmes, qui peuvent aller à contre-courant de récits dits dominants, par exemple dans les médias ;

5. *Prendre soin et s'adapter* : les projets s'adaptent aux réalités des participant·e·s. Les associations prennent soin des participant·e·s, en les accompagnant et ayant une attention aux besoins exprimés, pour permettre la pleine participation au projet.

## Cadre décrétal versus pratiques associatives

Le décret relatif à la Cohésion sociale de 2018 propose un cadre législatif sur une réalité existante. Ainsi, ce cadre semble parfois artificiel par rapport aux réalités de terrain associatives, beaucoup plus dynamiques et hétérogènes.

Nous revenons, ci-dessous, sur deux aspects du décret qui semblent ne pas refléter entièrement les pratiques associatives, à en croire les focus groupes relatifs avec les associations et les acteurs institutionnels (Services du Collège et coordinations locales de Cohésion sociale). Il s'agit plus particulièrement de la division P4A-P4B et celle entre les agréments locaux et régionaux. Ces questions n'impliquent pas de réelles divergences, mais des regards différents sur le cadre de la politique de Cohésion sociale.

### La distinction entre P4A et P4B

Comme expliqué dans le chapitre revenant sur l'origine de l'axe 4, la distinction entre P4A et P4B apparaît à la veille du 3<sup>e</sup> quinquennat, lors de l'apparition de la priorité 4, comme étant davantage le fruit d'une réflexion stratégique

que d'une véritable différenciation conceptuelle entre les deux sous-axes. Les associations ne sont pas forcément attachées à cette division, malgré le fait que celle-ci perdure depuis 2016 et a été figée par le décret de 2018. Certaines ont d'ailleurs choisi de rester en P4B alors que leur projet est très proche de la P4A, notamment en ce qui concerne le processus et la vocation du projet à créer une production finale. Et ce, principalement pour une non-conformité à l'entièreté des exigences de la P4A en termes de volume horaire et participation régulière.

Au regard des objectifs de l'axe prioritaire 4, l'intention de faire rencontrer des publics «différents» et de déconstruire préjugés et stéréotypes oriente autant la P4A que la P4B. Toutefois, le focus sur le processus est une caractéristique propre à la P4A, tandis que la P4B se traduit le plus souvent par des rencontres sporadiques avec des publics à chaque fois différents.

La plupart des coordinations perçoivent la **frontière P4A-P4B de manière floue**, ou souhaiteraient, à tout le moins, une plus grande souplesse permettant aux associations porteuses des projets P4 de circuler plus aisément entre ces deux axes prioritaires. Les Services du Collège, quant à eux, en tant que garants du décret, insistent bien sur la distinction entre les deux sous-axes et rappellent ce cadre. De fait, le financement et les exigences administratives sont très différentes. Si la P4A est soumise à des exigences par rapport au nombre d'heures à fournir et à la régularité du public, la P4B n'a pas d'exigences quantitatives, mais dispose d'un financement plafonné de 15.000€, peu importe le volume d'action<sup>77</sup>. Nous y reviendrons lors des conclusions et recommandations de ce rapport.

### Agrément local & régional : une frontière poreuse

Dans la continuité de la distinction entre les volets P4A et P4B, les associations considèrent

<sup>77</sup> À noter que, comme expliqué plus haut, la P4B peut configurer un refuge pour des associations dont le projet ressemble plus à une P4A, mais qui n'est pas en capacité de répondre à toutes les exigences pour cet axe. En outre, certaines P4B reçoivent un soutien supplémentaire via une Orientation Spécifique (OS).

la **séparation entre les agréments local et régional comme artificielle**. En effet, si certains projets sont fortement ancrés dans leur quartier, ils attirent néanmoins des publics issus d'autres territoires, notamment en raison des démarches engagées par les associations pour attirer différents types de publics.

À l'opposé, certains projets régionaux interviennent souvent davantage dans une commune donnée dans un contexte très local, sans s'y limiter strictement. Les frontières sont poreuses, « *Les projets s'adressent à des habitant·e·s et non à un territoire donné* », comme l'explique une association. De même, le raisonnement semble faux quand il revient sur l'impact territorial de l'action : un impact local déborde forcément sur le régional, et inversement.

Le fait d'attirer un public issu de différentes communes et quartiers offre aux participant·e·s l'opportunité de franchir non seulement des barrières physiques — en sortant de leur « zone » habituelle —, mais également des barrières symboliques. Les associations constatent en effet une forme **d'intériorisation des frontières territoriales** : certain·e·s participant·e·s, peu habitué·e·s à quitter leur environnement quotidien, ne se sentent pas toujours légitimes à fréquenter d'autres espaces géographiques. Dans ce contexte, il existe de véritables frontières symboliques que les projets P4, qu'ils soient de portée locale ou régionale, contribuent à atténuer. Effectivement, cette dynamique ne concerne pas uniquement les projets à échelle régionale : les initiatives locales jouent également un rôle important, dans la mesure où ces frontières symboliques peuvent aussi exister entre différents quartiers à l'intérieur d'une même commune.

Les Services du Collège, de leur côté, essaient de garder une cohérence dans l'application du décret qui a été conçu dans une logique territoriale. En effet, le décret relatif à la Cohésion sociale suit en effet une logique territoriale de l'intervention sociale depuis ses origines, en

2004. Cette logique transparaît dans une série d'éléments qui composent le décret actuel : la question des communes éligibles et des quartiers prioritaires (qu'on retrouve également dans l'Appel Impulsion), ou encore le Pacte local qui détermine entre autres un maximum d'agréments pour chaque axe prioritaire pour les cinq prochaines années dans chaque commune.

## Les interprétations du texte législatif : entre esprit du décret et réalité de terrain

La mise en œuvre des objectifs de la P4 et de leurs exigences est plus au moins aisée selon le temps et les moyens disponibles, le type de projet, et le profil du public. En ce sens, les coordinations et les Services du Collège s'accordent à reconnaître que l'axe prioritaire 4 est le plus exigeant, sa mise en œuvre mobilisant une diversité des compétences qui contribuent à la complexité de ce type de projet.

Les coordinations locales estiment que, de fait, toutes les associations ne disposent pas de capacités pour mener un projet P4 selon les exigences du décret – et encore moins les petites structures ou celles émergentes. Pour certaines coordinations, cela constitue d'ailleurs un réel problème, car plusieurs initiatives sur le terrain auraient la vocation d'évoluer vers des projets axés sur le *vivre et faire ensemble*, sans toutefois pouvoir répondre aux exigences en termes de volume d'action.

Pour les associations, le constat de difficultés est le même. Elles soulignent que les projets exigent une grande capacité d'adaptation, d'animation et d'outils interculturels, pour créer un climat de confiance au sein du groupe, encourager l'expression de chaque personne participante, et construire collectivement, avec un groupe diversifié, autour de questions souvent sensibles (que ce soit P4A ou P4B).

Nous revenons ci-dessous sur quelques points spécifiques de frottement entre

acteurs·trices de la P4 sur l'interprétation des balises de l'axe 4 sur le terrain : la mixité, la régularité des publics, l'exigence de production, la diffusion, les partenariats et la place de l'approche interculturelle. Par thème, nous reviendrons sur les convergences et divergences des acteurs·trices de la P4, en indiquant des éventuels compromis ressortis des rencontres.

## Mixité

La mixité est citée dans l'art.3 du décret relatif à la Cohésion sociale, à la suite de la définition de « cohésion sociale » : « (...) Ces processus ont pour finalité de mener à une société intégrant la mixité sociale, culturelle, générationnelle et de genre. ». Elle apparaît ensuite dans la définition du contenu du Plan d'Action Quinquennal, dans lequel les associations doivent fournir «une description des processus mis en œuvre pour atteindre les principes de mixité sociale, culturelle, générationnelle et de genre.». Enfin, plus spécifiquement, la mixité fait partie des objectifs des projets de l'axe 4, puisque ceux-ci doivent entre autres « développer des interactions dynamiques entre habitants, associations et institutions qui n'ont pas ou peu l'habitude de se rencontrer ».

La mixité est ainsi dans l'esprit du texte définie comme un « **horizon à atteindre** » et comme un principe qui guide les actions développées. Historiquement, les associations et les Services du Collège n'ont pas la même vision de comment cette mixité se traduit dans la mise en œuvre des projets de cohésion sociale<sup>78</sup>.

Lors des rencontres avec les associations P4, celles-ci semblent valoriser la mixité et la rencontre de l'Autre : la différence entre participant·e·s est une richesse et souvent le point de départ pour construire « quelque

chose » ensemble. Pour plusieurs d'entre elles, néanmoins, la mixité énoncée dans le décret – sociale et culturelle, principalement –, est souvent perçue comme une responsabilité des publics précarisés. Pointer des « replis identitaires » leur paraît biaisée, la mixité étant une **responsabilité collective**, qui implique toutes les couches sociales.

Les associations valorisent donc la mixité mais ne la considèrent pas comme un principe absolu. Entre autres, car travailler avec un groupe plus homogène peut avoir ces avantages, notamment sur la question de l'identité – un point important pour les associations, comme soulevé plus haut.

En ce sens, les associations sont rejoints par certaines coordinations et gestionnaires, dans l'analyse que les configurations «non-mixtes» peuvent générer des atouts et une utilité : création de liens de confiance, amélioration des capacités communicationnelles, préparation à l'ouverture à l'Autre, et travail en profondeur sur la construction de l'identité individuelle.

En menant ce raisonnement plus loin, certaines coordinations questionnent même la pertinence d'exiger une mixité des publics, estimant que les initiatives communautaires – notamment celles qui s'adressent majoritairement à des publics partageant une même origine – peuvent être un moteur important de l'action associative, en particulier dans le cadre des projets émergents. Ainsi, certains projets, bien que plus homogènes dans la composition de leur public, répondent néanmoins à des besoins réels et souscrivent pleinement aux objectifs du décret. Une coordination déplore que le scepticisme à l'égard de l'approche communautaire, pourtant en phase avec les réalités socio-culturelles bruxelloises, conduise à exclure des initiatives porteuses de sens, qui mériteraient au contraire d'être **reconnues et soutenues**.

<sup>78</sup> Sur une discussion sur les exigences de mixités et leur questionnement : Rapport CRAcs-CBAI 2017. La « mixité de genre » dans les pratiques d'Alpha-FLE en Cohésion sociale : Mélanger, pas mélanger ? Pourquoi ? Comment ? Analyse en groupe ([www.cbai.be/fr/rapport-cracs-cs-2017-complet/](http://www.cbai.be/fr/rapport-cracs-cs-2017-complet/)); et Rapport CRAcs-CBAI 2018 - partie II : « Quelle mixité sociale dans les actions de soutien et l'accompagnement à la scolarité en Cohésion sociale ? » ([www.cbai.be/rapport-annuel-cracs-cs-2018/](http://www.cbai.be/rapport-annuel-cracs-cs-2018/)).

Sur une note plus pratico-pratique, les associations soulignent que faire se rencontrer certains types de public représente un casse-tête logistique très chronophage : par exemple, concilier la présence de publics scolarisés et de femmes au foyer, ou encore des jeunes travailleur·euse·s. Pour diminuer le risque d'avoir une partie des participant·e·s qui abandonne le projet à cause de difficultés logistiques, les associations pourraient faire le choix de limiter l'hétérogénéité de leurs groupes en amont, choisissant des groupes avec les mêmes rythmes de vie. En ce sens, le cadre actuel de l'agrément pousse à l'exclusion de certains publics, alors même que l'objectif est justement de favoriser la rencontre entre publics différents. De leur côté, les gestionnaires des Services du Collège et les coordinations mettent en avant des « outils » qui peuvent aider les associations à amener un public différent et à composer avec l'hétérogénéité de ce dernier : les partenariats avec des associations qui travaillent avec un public dans un autre milieu ou quartier ; une bonne communication avec des partenaires pour bien préparer la rencontre ; et le fait de diversifier les profils de son équipe.

Enfin, les Services du Collège et les coordinations s'accordent sur l'importance d'adopter une **certaine flexibilité en matière de mixité**, compte tenu du contexte spécifique de chaque quartier. Il est essentiel d'appréhender la mixité davantage comme un processus, une « tendance » vers une ouverture à l'Autre, que comme un objectif en soi. Il s'agit dès lors de dépasser une vision superficielle des publics d'une association ou d'un projet, qui se limiterait à une lecture fondée sur une caractéristique socio-démographique « évidente » (par exemple, l'âge, le genre, etc.). Les identités, souvent plus complexes qu'elles en ont l'air, peuvent générer des différences profondes au sein même d'un groupe. Pour cette raison, la perception d'une homogénéité fondée sur des apparences partagées au sein d'un groupe ne reflète pas nécessairement la complexité des visions du monde, des trajectoires individuelles et des identités culturelles qui le composent. Même au

sein d'une communauté perçue comme unifiée, il peut exister une grande diversité ethnique, linguistique, culturelle et historique, souvent invisibilisée par une approche réductrice de la mixité.

La mixité renvoie ainsi davantage à une « **mixité des horizons de pensées** », selon les termes employés par une coordination, soulignant la pluralité des points de vue et des cadres de référence au sein d'un même collectif. Dès lors, un groupe en non-mixité de genre peut, par exemple, rassembler une **pluralité d'identités différentes**, parfois même en tension les unes avec les autres. Des « petites » différences, comme un groupe de garçons et filles adolescent·e·s d'un même quartier, par exemple, peuvent paraître anodines, mais représentent en réalité un véritable défi pour les animateur·trice·s.

Par ailleurs, les acteurs·trices de la P4 rappellent qu'il faut faire attention aux différences trop importantes. Tout d'abord, il peut être difficile de trouver du « sens commun ». Ensuite, des violences peuvent être exercées entre publics de milieux socio-économiques très différents : un « choc de priviléges » qui s'opère à l'occasion d'un moment d'échange dans des conditions qui ne sont pas rencontrées peut, par exemple, mener à un renforcement des stéréotypes. En ce sens, une coordinatrice témoigne son expérience sur un « rendez-vous raté » entre deux groupes socialement très différents : cet épisode a montré que la mixité, ça se prépare. Elle suppose non seulement une intention pédagogique claire, mais aussi des compétences spécifiques en médiation interculturelle.

## La question de la régularité des publics

La régularité des publics en P4A est une exigence quantitative définie dans l'arrêté d'exécution. Ainsi les projets de l'axe 4A doivent : « *S'adresser au minimum à un groupe composé de dix participants réguliers* ». En pratique, les associations éprouvent parfois des difficultés à

« garder » leur public, d'autant plus quand il s'agit de projets sur le long terme. Les associations expliquent ainsi que « perdre du public en chemin » est intrinsèque à tout processus et, bien que le public soit souvent très motivé, plusieurs facteurs externes (économiques, sociaux, culturels), interviennent et peuvent parfois limiter la participation des personnes : les participant-e-s trouvent un travail, déménagent, doivent s'occuper des enfants, etc. « *Nous ne sommes pas la priorité pour ce public* », souligne une association.

Du fait de travailler avec des publics précaires, la régularité des participant-e-s dans les projets P4A est donc parfois mise à mal. **Les publics sont aussi très impactés par le contexte.** Que ce soit l'actualité géopolitique belge ou mondiale (par exemple, le génocide à Gaza, ou certaines déclarations politiques) ou des faits plus proches (violences policières, la fin du 7<sup>e</sup> qualifiant), le contexte influence les participant-e-s et les objectifs du projet : il faut donc trouver un équilibre pour que chacun-e puisse « déposer », débattre de ce qui l'émeut et trouver sa place, tout en avançant les étapes du projet envisagé pour ne pas démotiver le groupe.

Les associations attirent l'attention sur l'importance du travail de suivi individuel pour renforcer cette régularité : écoute, accompagnement et éventuelle réorientation pour la résolution d'un problème, des efforts sont fournis pour renforcer la relation de confiance avec les participant-e-s<sup>79</sup>. Ce travail est parfois chronophage et n'est pas mentionné dans l'axe 4, ni valorisé, mais il constitue un outil important pour garder les participant-e-s motivé-e-s, d'autant plus s'il s'agit d'un public précaire.

De manière générale, un consensus se dégage parmi les acteur·rice·s de la P4 quant au fait que les participant-e-s évoluent dans

des dynamiques sociales et économiques susceptibles de compromettre leur engagement régulier dans les projets de cohésion sociale. La précarité, combinée à la nécessité de mobiliser des stratégies individuelles de survie, tend à

réduire l'attrait pour les initiatives collectives. Par ailleurs, les coordinations soulignent que l'injonction à la participation peut produire des effets contre-productifs, en agissant comme un frein, notamment dans le cadre de projets inscrits dans la durée

Ce manque de régularité peut avoir des conséquences pour l'implication des participant-e-s dans la construction du projet : si le public est très irrégulier, il est difficile de « faire

groupe » et d'avancer pour construire quelque chose ensemble. De plus, l'irrégularité du public complique l'évaluation du projet, notamment lorsque la personne ne participe pas du début à la fin.

Pour leur part, les coordinations locales et les Services du Collège estiment que, au-delà des exigences décrétale, le projet P4A doit pouvoir compter sur un « **noyau dur** » de participant-e-s pour pouvoir fonctionner. Ce noyau constitue un élément clé pour assurer la continuité et la cohérence du processus dans la durée. Leur divergence se pose sur la responsabilité des associations face à la régularité, sur laquelle elles n'ont que peu de maîtrise. S'il est clair que la démarche d'aller vers un projet P4 est spontanée et ouverte dans un dispositif non-constraining<sup>80</sup>, selon certains gestionnaires des Services du Collège, supprimer l'obligation d'un public régulier reviendrait à trop dédouaner les associations P4A en matière.

Finalement, si les coordinations et les Services du Collège soutiennent l'importance d'une

<sup>79</sup> Les associations évoquent plusieurs outils pour renforcer le sentiment d'appartenance et la motivation du groupe. Par exemple, une association filme des moments de répétition d'un projet de théâtre afin de réaliser un petit montage, à montrer aux participant-e-s en début de processus. Cela leur permet de se dire « Je peux aussi faire ça » : se voir sur scène motive les participant-e-s, qui sont ainsi plus enclin-e-s à s'engager pleinement jusqu'à la fin du projet.

<sup>80</sup> Dans d'autres dispositifs, comme la politique d'Insertion Socio Professionnelle (ISP), par exemple, les participant-e-s sont tenu-e-s d'avoir une participation régulière et ont, en échange, leur ticket de transport remboursé ainsi qu'un défraiement.

obligation de résultat, elles partagent globalement la nécessité d'avoir **un regard spécifique** sur chaque projet. Ainsi, la régularité doit être perçue comme étant dans un cadre dynamique, laissant de la place à l'imprévu. Les Services du Collège et les coordinations s'accordent par ailleurs pour

réaffirmer que dans des cas d'un public très précaire comme de personnes sans chez soi, par exemple, la régularité est moins importante, vu l'impact que le projet peut avoir sur les participant-e-s même de manière ponctuelle. Elles sont également d'accord sur la possibilité donnée aux associations de constituer plusieurs groupes différents pendant moins longtemps, pour composer les 250h d'activités par an, ce que certaines associations font déjà, par ailleurs.

## Le processus et la production finale : obligation de moyens et de résultat ?

Une autre tension s'est révélée autour de la double exigence du *processus* et de la *production en P4A* : les associations se sentent sous pression pour la réalisation d'une production finale, tiraillées entre approfondir le processus et atteindre un objectif de production qui impose parfois d'accélérer ce même processus. En ce sens, cette tension met en lumière la difficulté d'impulser la dynamique du groupe pour « garder le cap » et rester à l'écoute, en s'adaptant aux participant-e-s et à la **co-construction du projet**.

S'il y a unanimité parmi les acteurs-trices sur l'**importance du processus en P4A**, pour certain-e-s coordinations et associations, le focus sur la production peut « dévier l'attention » de ce qui se passe réellement au sein du groupe. Dès lors, une production « ratée » ou très « amateur » peut cacher un processus constructif et important pour les participant-e-s. En ce sens, plusieurs associations et gestionnaires évoquent la **proximité avec le décret d'Éducation Permanente**, cité plus haut: cette politique publique met la focale sur le processus, sans qu'un « résultat » soit exigé. Dans la même idée, une gestionnaire alerte au danger « d'instrumentalisation » des participant-e-s, avec

des productions de haute qualité artistique, mais au détriment de la réflexion, de la rencontre et la déconstruction des préjugés, qui seraient alors reléguées au deuxième plan.

Pour d'autres coordinations et gestionnaires, le produit final en P4A reflète le travail en amont et permet d'inférer sur la qualité du processus construit. Elle permet en outre de valoriser et de visibiliser les participant-e-s, voire de renforcer leur fidélisation. Dans cette perspective, une production jugée « indigne » par les participant-e-s peut générer de la frustration : il est essentiel que les participant-e-s puissent être fier-e-s de ce qui a été réalisé.

Enfin, les Services du Collège rappellent qu'il ne s'agit donc pas de regarder la production en P4A à partir de standards culturels professionnels, mais comme une étape toute aussi importante que le processus. Les Services du Collège ainsi que les coordinations se déclarent attentifs aux réalités vécues par les associations et aux aléas inhérents au processus de production. La possibilité de **conserver des traces de l'avancement** ou de diffuser partiellement les productions constitue, à leurs yeux, un levier important : elle permet de reconnaître et valoriser le travail accompli en cours de route, ainsi que de maintenir, voire de raviver, la motivation des participant-e-s. Concernant la P4B, la question de la diffusion fait l'objet d'une attention renforcée, notamment en ce qui concerne les outils mobilisés et les compétences interculturelles sollicitées dans le cadre des projets.

## Diffusion : la notion de « public large »

Sur la diffusion, qui concerne à la fois la P4A et P4B, les opinions divergent quant à la définition d'un « public large ». L'arrêté de 2019 exige effectivement que la diffusion des productions P4A s'adresse à un public dépassant l'audience habituelle de l'association (art. 23, §9). En revanche, l'action relevant de la P4B — notamment la diffusion — doit viser un « public large » (art. 25, §1), sans que cette notion ne soit précisément définie.

Certaines coordinations trouvent disproportionnée d'exiger que les associations fassent une véritable campagne publicitaire pour la diffusion<sup>81</sup>, ce qui requiert des compétences en communication et marketing dont les associations ne disposent pas toujours (création et distribution d'affiches, publicité, etc.).

Si certain-e-s acteurs-trices de la P4 soulignent l'effet important d'une diffusion « familiale », avec les ami-e-s et familles de personnes ayant participé au projet dans le cadre d'une P4A, pour de questions de reconnaissance auprès de pairs, d'autres estiment que l'audience de la diffusion doit dépasser ce cadre.

S'il y a absence de consensus concernant ce que serait une « diffusion idéale », les Services du Collège et les coordinations convergent autour du fait que la diffusion ne peut pas être uniquement en ligne, et qu'elle doit au minimum concerner **une audience plus large que le public habituel de l'association en question**, si possible dans d'autres espaces que celui de l'association même. Certains outils sont mentionnés pour aider les associations à mettre en place une diffusion qui reflète le processus (P4A) et susceptible d'interagir avec l'audience à travers une médiation interculturelle (P4 A et B) : s'entourer des experts ou de partenaires qui connaissent les publics, diversifier les lieux (extérieurs à l'association) et se faire « accompagner » par d'autres structures plus expérimentées.

Les coordinations et les Services du Collège soulignent également l'importance de **la préparation de l'audience dans le cadre des diffusions** liées aux projets P4A. Il est essentiel que l'audience soit sensibilisée au caractère amateur et associatif des productions présentées, afin de favoriser une réception bienveillante tenant compte des contraintes techniques, artistiques et humaines propres à ce type d'initiative. Parallèlement, les associations

mènent un travail d'accompagnement auprès des participant-e-s lors des diffusions (P4A et P4B), notamment en ce qui concerne le lieu de diffusion (théâtre, salle d'exposition, etc.). En effet, ces espaces culturels sont, pour beaucoup, inconnus ou peu accessibles : pour certain-e-s participant-e-s, il s'agit parfois de la première incursion dans un environnement théâtral ou muséal. Un travail de médiation afin de réduire les barrières symboliques et de favoriser une appropriation progressive de ces lieux est donc un aspect important pour certains projets.

## Partenariats

Selon l'arrêté d'exécution, les associations en P4A doivent : « *Développer l'action en partenariat. Le partenariat ne peut être dans une logique de sous-traitance. Le partenariat peut se conclure avec des opérateurs agréés pour autant que les partenaires ne soient pas agréés pour la même action prioritaire* » (Arrêté 2019, art. 23, §11).

En pratique, les associations en P4A et P4B se sentent à la fois sous pression pour répondre à l'exigence administrative et confrontées à des **contraintes liées à la valorisation de leurs heures**. Elles redoutent notamment un refus fondé sur un supposé « double subventionnement » et cherchent à collaborer sans tomber dans la sous-traitance. Pour les associations, ces exigences découragent les collaborations entre associations d'autres priorités et entre projets P4 (ce qui est textuellement mentionné dans l'arrêté, par ailleurs).

La contrainte pour établir des partenariats est cependant variable selon la situation des associations. Certaines disposent d'un public « propre », c'est-à-dire qui vient souvent à l'association, pour le projet P4 ou d'autres activités de l'associations. C'est le cas notamment pour les associations ayant un local,

<sup>81</sup> L'arrêté de 2019 prévoit effectivement que les P4A s'impliquent dans un « plan de diffusion » pour assurer la présence d'un audience large (Art. 23, §9)

ou qui offrent d'autres services ou activités au-delà du projet P4. Comme, par exemple, celles reconnues en tant que Maison de quartier, Maison de jeunes, Accueil en Milieu Ouvert (AMO) ou encore Centre d'Expression et Créativité (CEC). Ces associations sont donc priées d'amener d'autres publics à leur action P4, notamment afin de répondre à l'exigence de mixité du décret Cohésion sociale.

D'autres associations, dont une partie importante sont dans le volet régional, ne disposent pas vraiment d'un public « propre », ce public étant fréquemment issu du milieu associatif partenaire. Autrement dit, via des partenariats, il provient le plus souvent d'autres associations (maisons de quartier ou de jeunes, EDD, cours de français), d'écoles ou institutions (résidences pour personnes âgées, centres de jour, etc).

Toutes les associations P4, néanmoins, fidélisent avec le temps un certain public avec leurs activités, et finissent par avoir un public qui revient à chaque édition du projet ou presque. Toutes, donc, établissent des partenariats suivant l'obligation décrétale, mélangeant «leur» public éventuel avec des personnes venues d'ailleurs.

Du côté institutionnel, sans approfondir leur interprétation d'une éventuelle « double subvention », les Services du Collège précisent que les partenariats sont viables lorsqu'ils reposent sur un **« véritable travail de co-construction entre les associations »**.

Les Services du Collège et les coordinations s'accordent pour dire que l'établissement de partenariats est chronophage et se tisse sur le long terme. Elles sont aussi convergentes dans l'interprétation que le partenariat doit être «gagnant-gagnant» dans une vision commune du projet : le partenaire n'est pas un simple intervenant externe, il ne porte pas le projet tout seul non plus – ce qui pourrait configurer de la sous-traitance. Il faut donc que les contributions et les rôles de chaque partie soient clairement définis et valorisés dans le projet. Comme pour

d'autres aspects, les associations ne sont pas égales face à cette exigence : elles disposent de différents réseaux, tailles et ressources.

Un autre enjeu soulevé, et qui demeure non résolu, concerne la récurrence des partenariats dans les projets P4. Certain·e·s gestionnaires soulignent que cette répétition peut conduire à une forme de stagnation, donnant l'impression que le projet « tourne en rond ». À l'inverse, les coordinations relèvent que, même si les partenariats se répètent, le public bénéficiaire, lui, se renouvelle. Par ailleurs, comme le souligne une coordinatrice, le turnover important dans le secteur entraîne un renouvellement fréquent des équipes. Ce renouvellement, bien qu'il soit souvent un facteur d'instabilité pour les équipes, apporte néanmoins de nouvelles compétences et perspectives, enrichissant ainsi le projet et sa capacité à promouvoir le *vivre et faire ensemble*.

## La place de l'approche interculturelle

Les Services du Collège et les coordinations locales s'accordent autour de l'importance d'une approche interculturelle sur le terrain, les associations la revendent, comme on le verra plus loin en ce rapport dans le chapitre dédié à cette thématique. Il y a néanmoins des divergences entre les Services du Collège et les coordinations locales sur la place que l'approche interculturelle ou la médiation interculturelle occupe, et comment renforcer cette approche sur le terrain.

Ainsi, exiger une « compétence interculturelle » signifie-t-il que les associations doivent chercher à établir des partenariats ou faire appel à des expert·e·s si elles ne disposent pas de cette compétence ? Certain·e·s coordinateur·trice·s soulignent que, si cela n'est pas clairement exigé, il est peu probable que cette dimension — et les actions qu'elle impliquerait — soit réellement placée **au centre de l'action associative**, étant donné la surcharge de travail déjà importante des équipes.

Une partie des personnes interrogées lors des focus groupes insiste sur l'importance d'une

**formation pour formaliser la méthodologie propre aux actions de l'axe Vivre et faire ensemble**, à la lumière de compétences qui sont exigées dans d'autres axes prioritaires<sup>82</sup>. L'intérêt

de proposer des formations sur ces enjeux, financées par le pouvoir subsidiant, serait donc de renforcer les compétences du secteur. Toutefois, ce besoin de formation peut également soulever certaines résistances ou contraintes, comme le relèvent plusieurs acteurs·trices de la P4. D'une part, certain·e·s professionnel·le·s, fort·e·s d'une longue expérience de terrain, peuvent percevoir cette exigence comme une remise en question de leurs compétences, ce qui peut générer un sentiment de dévalorisation. D'autre part, la mise en place de telles formations implique un investissement conséquent en temps, en ressources humaines et en moyens financiers. Or, dans un secteur associatif structurellement fragile du point de vue financier, marqué par une forte instabilité des équipes (turnover), ces exigences peuvent entrer en tension avec les priorités opérationnelles. Le temps dédié à la formation est souvent perçu comme un temps retiré à la gestion concrète des projets, ce qui peut freiner la mise en œuvre de démarches de professionnalisation sur le long terme.

Indépendamment de la question d'une obligation à la formation, les acteurs·trices de la P4 rappellent l'**existence d'espaces dédiés à l'échange** et à la mutualisation des expériences entre associations sur les questions interculturelles. Le partenariat inter-associatif, tout comme les concertations locales, sont ainsi identifiés comme des leviers précieux favorisant la circulation des savoirs pratiques et le développement d'approches partagées.

## La question de la professionnalisation

La création, la mise en œuvre et la diffusion des outils liés aux projets P4 exigent des

professionnel·le·s la **mobilisation de savoirs et de compétences diversifiés** : techniques, théoriques, relationnels, en gestion de projet ainsi qu'en médiation interculturelle. Bien que ces compétences ne soient pas explicitement requises par le décret, elles apparaissent comme implicitement nécessaires pour concevoir et mener à bien une « bonne P4 ».

Cette situation place les associations dans une position paradoxale. D'un côté, elles sont confrontées à une demande implicite de professionnalisation des équipes et de leurs compétences ; de l'autre, ni le décret ni les pouvoirs publics ne fournissent les ressources adéquates pour permettre cette professionnalisation et répondre aux exigences qu'elle implique. Par ailleurs, comme le soulignent certain·e·s acteurs·trices du secteur, cette professionnalisation croissante génère des tensions au sein des projets P4. En effet, les associations, historiquement ancrées dans une **approche militante et fondées sur la liberté associative**, craignent que ces principes fondamentaux — constitutifs de leur identité — soient mis en péril par les exigences croissantes en matière de professionnalisation.

## Conclusions

Ce chapitre a pu proposer une définition de projets de l'axe Vivre et faire ensemble, explorer les sensibilités de chaque partie prenante dans leur définition, ainsi que clarifier les tensions et approfondir quelques divergences sur la mise en œuvre de projets P4.

De manière globale, les associations identifient un **écart entre « le projet qui doit répondre aux exigences administratives » et « le projet sur le terrain »**, qui émerge des besoins et des attentes des publics. Les associations P4 ont, par ailleurs, déjà exprimé auparavant leurs difficultés, par exemple à l'occasion des discussions autour

<sup>82</sup> On pense notamment aux compétences en matière de droits des étrangers et plus globalement du cadre juridique pour la P3A, aux compétences en animation d'enfants et de jeunes pour la P1, ou encore à la formation de base pour être formateur·trice en alphabétisation ou FLE en P2. Sans que ce soient des exigences décrétale, elles sont essentielles à l'accomplissement des actions sur le terrain.



© Pascaline Adamantidis

de la réforme du décret (2018) ou suite à la procédure d'agrément (2023). Les associations revendentquent ainsi une souplesse des exigences du décret et une meilleure valorisation des temps de préparation et d'accompagnement, pour pouvoir mener des projets de l'axe Vivre et faire ensemble solides, mais dynamiques, plus en lien avec le terrain.

Pour leur part, il existe un consensus entre les Services du Collège et les coordinations locales sur la nécessité, d'une part, d'**ajuster les exigences selon la taille et les capacités de chaque association**. Une petite structure, qui rencontre des difficultés financières, n'a pas la même capacité qu'une grande structure pour répondre aux exigences imposées. D'autre part, il y a également unanimité quant à l'**importance**

**d'avoir un regard relatif, qui évalue le chemin parcouru** à partir du point de départ propre à chaque groupe de participant-e-s.

Enfin, les avis des acteurs-trices de la P4 convergent quant à la **centralité du facteur temps** dans les projets associatifs P4 — une réalité qui s'applique également à d'autres axes prioritaires. Établir des partenariats, élaborer un projet, mobiliser les participant-e-s, co-construire le projet ou faire de la médiation interculturelle, tout en veillant à la cohésion du groupe, et, enfin, instaurer un lien de confiance avec le participant-e-s, notamment à travers un accompagnement individuel pour ce qui concerne la P4A : toutes ces étapes, qui contribuent véritablement au succès d'un projet, nécessitent du temps et des ressources<sup>83</sup>.

<sup>83</sup> Voir *Rapport CRAcs-CBAI 2020. Analyse de récits associatifs, chap. « Prendre le temps » pp7-8 ([www.cbai.be/rapport-cracs-cs-2020/](http://www.cbai.be/rapport-cracs-cs-2020/)).*

# Les projets P4 : des leviers d'interculturalité

Le *Chapitre théorique* a permis d'identifier les concepts fondamentaux ainsi que les prémisses structurant la démarche interculturelle. Il constitue une grille d'analyse précieuse pour examiner les actions relevant de l'axe prioritaire 4 et les approches qui les sous-tendent, ce que nous ferons en ce chapitre.

Dans cette perspective, notre analyse repose sur deux sources de données. Premièrement, nous avons examiné les réponses à la question suivante : « *Comment vos activités s'inscrivent-elles dans une démarche interculturelle ?* », telles qu'elles figurent dans le Plan d'Action quinquennal remis par les associations lors de leur demande d'agrément<sup>84</sup>. Deuxièmement, nous mobilisons des données qualitatives issues d'entretiens semi-directifs menés auprès de coordinateur-trice-s ou animateur-trice-s d'associations financées dans le cadre de l'axe prioritaire 4 du décret de cohésion sociale. Au total, six entretiens ont été réalisés : trois avec des professionnel-le-s d'associations relevant de l'axe P4A, et trois avec des professionnel-le-s d'associations relevant de l'axe P4B.

Ces deux sources nous renseignent sur deux niveaux d'analyse distincts. D'une part, les réponses fournies dans le Plan d'Action permettent d'observer comment les associations verbalisent leur approche interculturelle dans un cadre formel et administratif. La question dans le Plan d'Action, directe et concise, nous éclaire sur la manière dont les associations formulent leur positionnement interculturel dans un document institutionnel. D'autre part, les entretiens offrent une lecture de l'approche interculturelle relevant des pratiques de terrain.

Bien qu'une question spécifique portant sur l'approche interculturelle figure dans le guide d'entretien, nous avons également exploré cette thématique par le biais d'autres questions. Celles-ci portent notamment sur la conception du vivre ensemble, la diversité des participant-e-s, les dynamiques influençant le groupe – telles que les stéréotypes ou préjugés véhiculés –, les tensions éventuellement générées par la diversité – ainsi que sur les stratégies mises en place pour y faire face – ou, à l'inverse, les facteurs favorisant la construction d'un groupe soudé<sup>85</sup>.

Compte tenu de la nature distincte de ces deux sources de données, ainsi que des résultats spécifiques qu'elles produisent, nous avons choisi de présenter séparément les analyses qui en découlent. La première section de ce chapitre est consacrée à l'analyse des Plans d'Action quinquennaux, et plus particulièrement aux réponses à la question : « *Comment vos activités s'inscrivent-elles dans une démarche interculturelle ?* ». La seconde section, quant à elle, porte sur l'analyse du contenu des entretiens réalisés avec les associations. Dans le texte, les six entretiens réalisés avec les coordinateur-trice-s et animateur-trice-s d'associations seront évoqués avec les codes suivants : Ent.A.1, Ent.A.2, Ent.A.3 (associations P4A), et Ent.A.4, Ent.A.5, Ent.A.6 (associations P4B).

## Une définition d'interculturalité issue du Plan d'Action quinquennal

À la lecture de l'ensemble des réponses à la question « *Comment vos activités s'inscrivent-*

<sup>84</sup> Le dossier de candidature en vue de l'obtention de l'agrément en cohésion sociale est composé d'un Formulaire de candidature et d'un Plan d'Action quinquennal. Le plan d'action, tout comme le Formulaire, a été rempli par les associations candidates et remis en 2023.

<sup>85</sup> Voir les guides d'entretien en Annexe.

elles dans une démarche interculturelle ? », plusieurs axes d'analyse émergent quant à la manière dont les associations conçoivent et mettent en œuvre l'approche interculturelle.

De manière générale, tous les projets mettent en valeur ce qui suit : en accueillant et en s'adressant à des publics divers, ils favorisent la **coexistence de différentes identités**. L'interculturalité, telle que décrite dans les plans quinquennaux, se concrétise principalement par une **ouverture à la diversité**, perceptible dans la composition multiculturelle des équipes, des bénéficiaires et des territoires d'intervention.

Nous rappelons ici une différence importante entre les projets P4A et P4B, liée à leurs temporalités respectives. En effet, les projets P4A accompagnent un même public sur le moyen ou long terme, tandis que les projets P4B se caractérisent le plus souvent par des rencontres ponctuelles avec un public variable. Pour cette raison, nous avons choisi d'analyser séparément les réponses des associations P4A et P4B, afin de mieux saisir les éventuelles différences entre ces deux sous-axes.

## Les réponses des associations P4A

Les activités proposées par les associations mettant en œuvre des projets P4A encouragent l'échange et la rencontre des différents points de vue et visons du monde, à travers une série d'actions et des disciplines visant à valoriser la diversité culturelle<sup>86</sup>. Nous venons de dégager le « dénominateur commun » de l'approche interculturelle, tel qu'il est mis en avant par la quasi-totalité des associations. Certaines d'entre elles vont cependant au-delà de cette définition minimale, fondée sur la présence de publics divers, la composition multiculturelle des équipes et la mise en œuvre d'activités favorisant la rencontre. Ces associations évoquent d'autres spécificités qui viennent enrichir ce modèle de base, apportant une plus grande profondeur à la démarche interculturelle.

Ainsi, certaines associations insistent, par exemple, sur l'utilisation d'outils et de disciplines, telles que l'**« art » ou la « création collective**», comme leviers d'interculturalité. L'expression artistique est alors évoquée comme un langage universel et constitue pour une approche interculturelle, qui permet de transcender les barrières linguistiques et culturelles. Le langage corporel ou visuel devient un vecteur de compréhension mutuelle et de travail identitaire.

D'autres structures décrivent leur démarche interculturelle comme étant un **apprentissage mutuel et continu**. Elles insistent sur le caractère évolutif, dialogique et pédagogique de l'interculturalité. L'interculturalité est la construction d'un « cadre », où l'écoute et la reconnaissance des expériences de chacun·e peut se faire. Ce n'est pas une fin en soi, mais un processus continu, qui amène à s'interroger sur les différences, les points communs, les visions du monde.

Enfin, d'autres encore adoptent **une approche théorisée** et méthodique de l'interculturel, intégrant des concepts comme la « décentration » et la prise de conscience de son propre cadre de référence. L'approche interculturelle est présentée comme un processus permettant la compréhension de soi, des autres et de la relation entre les deux. Et encore, l'interculturalité est vu comme un outil de changement du regard que l'on peut porter envers l'Autre (et donc des stéréotypes et préjugés), ainsi qu'un outil de transformation des imaginaires (sur l'Autre) et co-construction de sens.

## Les réponses des associations P4B

En général, toutes les associations expriment un engagement fort en faveur de l'interculturalité. Cette démarche se manifeste à travers des valeurs fondatrices, tel que le respect de la diversité et la lutte contre les discriminations,

<sup>86</sup> À ce propos, voir aussi le chapitre La P4 aujourd'hui, qui revient sur une série de spécificités des projets financés par l'axe prioritaire 4, notamment des disciplines artistiques ou techniques utilisées par les associations.

qui s'articulent à travers des pratiques et outils (ateliers, événements, formations, médiation).

Comme pour les P4A, l'approche interculturelle selon les associations P4B est souvent synonyme de « **faire rencontrer des publics différents** ». Cette dernière est définie comme une démarche participative basée sur le « faire communauté », qui capitalise sur la mise en place des lieux d'échange, sur la rencontre entre personnes de cultures différentes, ainsi que sur la diversité au sein de l'équipe. Ces éléments, restent, comme pour la P4A, le dénominateur commun de leur vision de l'approche interculturelle.

Au-delà de cette définition partagée, ici également, plusieurs associations insistent sur **l'approche artistique et culturelle** pour faire vivre l'interculturalité, qui passe par la création, l'expression et la représentation des points de vue. Alors, le théâtre-action est par exemple susceptible d'incarner la diversité à travers les récits et les débats, un festival de films, à son tour, susceptible de véhiculer un véritable dialogue interculturel. Une association témoigne que « *l'expression artistique est un levier d'intercompréhension* », car elle provoque la confrontation des différentes représentations, questionne les représentations culturelles respectives et permet d'identifier au sein du groupe les points de tensions potentiels, ces derniers provoqués par des chocs culturels.

Pour certaines associations, l'accent est mis sur une démarche éducative et de sensibilisation. Plus précisément, elles soulignent l'importance de la transmission de savoirs, d'outils critiques et de postures réflexives pour comprendre la diversité et déconstruire les préjugés. Une association fait référence aux jeux de rôle et au photolangage, outils dont la fonction est celle de permettre aux participant·e·s d'adopter des points de vue variés. Dans une autre réponse, nous lisons, par exemple, que l'approche à l'interculturalité est synonyme d'« éducation anti-raciste active et participative », qui amène à l'auto-construction du savoir et à décoder

et déconstruire les stéréotypes ou les préjugés dans le cadre de la lutte contre les discriminations racistes.

Pour d'autres, travaillant avec un public plus spécifique (primo-arrivant·e·s, travailleur·euse·s du sexe, jeunes en décrochage), la démarche interculturelle se traduit par une médiation culturelle et un accompagnement psychosocial, dans une logique d'inclusion.

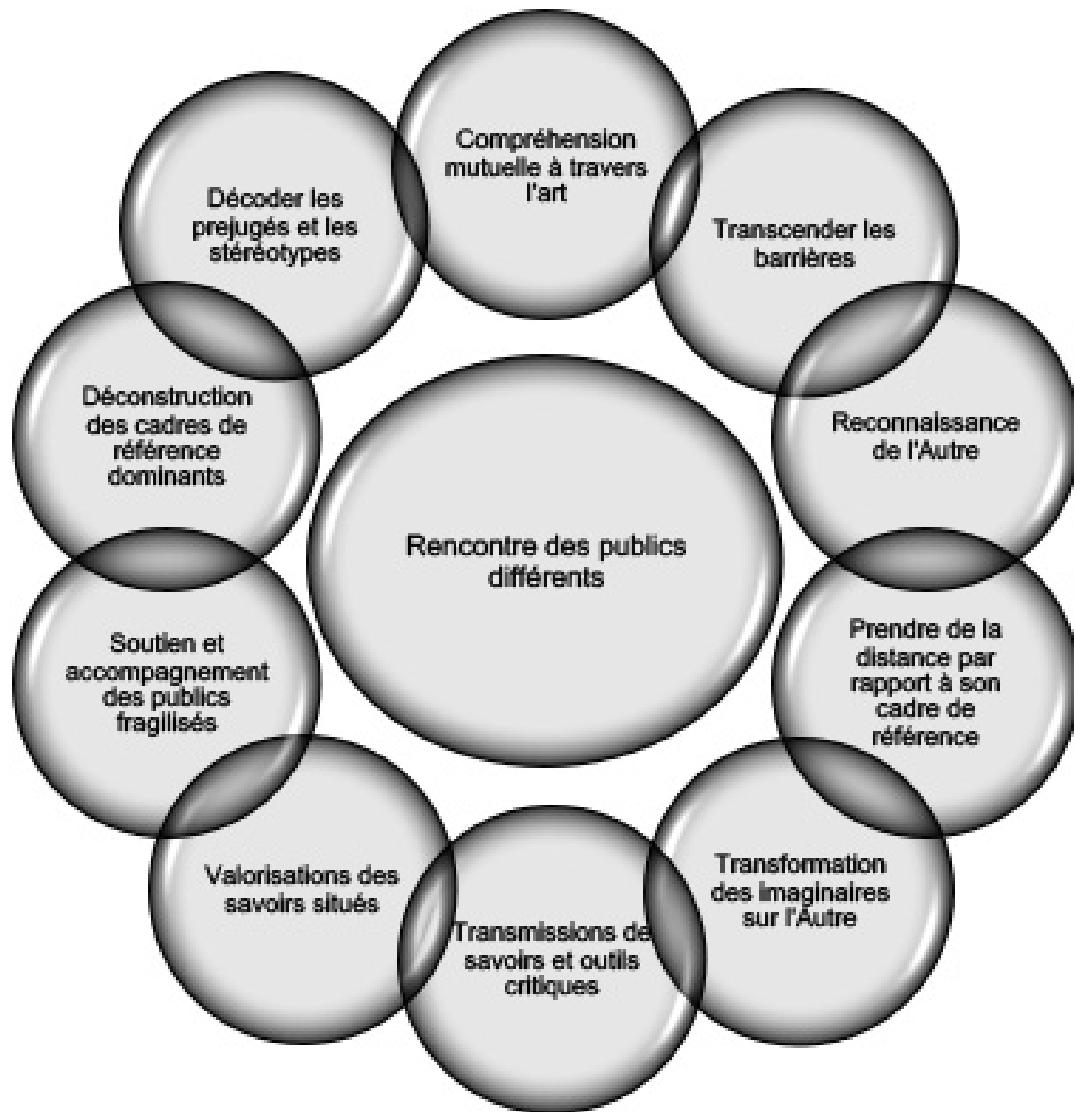
Enfin, certaines associations invoquent l'interculturalité comme une approche qui travaille **la valorisation des savoirs situés et la déconstruction critique des cadres dominants, dans une visée de transformation sociale**. La démarche interculturelle viserait, par exemple, à décoloniser les imaginaires ou à réaliser un échange réciproque entre des normes et des visions culturelles qui interagissent ensemble.

## Quelques conclusions sur l'interculturalité d'après les Plans d'Action

Plusieurs associations combinent plusieurs approches citées ci-haut, et la présence d'équipes multiculturelles est souvent soulignée comme essentielle. La dimension territoriale, dictée par Bruxelles comme ville-région multiculturelle, est un ancrage fort évoqué par beaucoup d'associations. L'accent est mis sur l'expérience vécue plus que sur des discours théoriques.

La figure ci-dessous présente, en son centre, la caractéristique commune que la totalité des associations attribue à la démarche interculturelle : la rencontre entre des publics différents. Les autres bulles mettent en évidence des éléments spécifiques mentionnés par certaines associations.

**Figure L'approche interculturelle selon les Plans d'Action quinquennaux des projets P4**



Sur base de l'analyse des plans d'action, nous concluons que l'approche interculturelle dans certaines associations ne se limite pas à l'inclusion de publics divers. Elle est plutôt pensée comme un travail de fond sur les représentations de l'Autre, en ouvrant un chemin vers la déconstruction des conflits latents ou potentiels. En général, **l'interculturalité est abordée à la fois comme valeur, méthode, cadre de travail et finalité**. L'objectif soutenant ces pratiques est souvent mis en lien avec la volonté de transformation sociale, en créant du lien, en déconstruisant les stéréotypes et en valorisant les savoirs des participant·e·s issu·e·s de différentes cultures ou contextes.

### Les apports des entretiens avec les professionnel·le·s de la P4

Les entretiens individuels avec des professionnel·le·s offrent une compréhension plus fine des actions mises en œuvre, ainsi que de la manière dont celles-ci intègrent la démarche interculturelle.

Il en ressort clairement que le *vivre et le faire ensemble* constitue une dynamique bien plus complexe que la simple mixité des publics ou la rencontre entre personnes issues de milieux différents. Cette notion est en réalité traversée et enrichie par des pratiques propres à l'approche interculturelle. Sans nécessairement théoriser

explicitement leur positionnement, ni mobiliser consciemment des apports théoriques, les professionnel·le·s interviewé·e·s font néanmoins appel, de manière indirecte ou intuitive, à certains concepts centraux que nous avons identifiés dans le cadre théorique.

Les paragraphes qui suivent mettent en lumière les principaux thèmes ayant émergé lors des entretiens, articulés autour de cinq noyaux thématiques :

1. La manière dont la notion de *vivre et faire ensemble* se décline dans les projets P4 ;
2. La gestion du choc culturel, des stéréotypes et des préjugés – et plus précisément, la question de savoir si cette gestion s'inscrit dans une approche interculturelle ;
3. La notion de cadre sécurisant, entendue comme la mise en place d'un espace où la rencontre avec l'Autre peut se faire sans exacerber des tensions ou en générer de nouvelles ;
4. La recherche d'un dénominateur commun entre les participant·e·s ;
5. La centralité des pratiques culturelles et artistiques comme vecteurs d'interculturalité.

## **Le vivre et le faire ensemble : un projet commun au-delà de la mixité**

*« Ce n'est pas en réunissant des gens qu'on forme un groupe... Le groupe se crée au fur et à mesure de l'atelier, quand les gens se découvrent (...), on va vivre quelque chose ensemble pendant quelque temps, et donc [autour de] cette thématique qui nous rassemble, et on valide quelque chose ensemble à travers ça »* (Ent.A.3)

Cette phrase, citée par une professionnelle, incarne une vision du *vivre et faire ensemble* partagées par l'ensemble des opérateurs interrogés. Le simple fait de rassembler des personnes ne suffit pas à impulser des dynamiques collectives porteuses de sens. Si l'ensemble des personnes interrogées – tout comme les réponses à la question

« Comment vos activités s'inscrivent-elles dans une démarche interculturelle ? » — mettent en évidence l'hétérogénéité des publics (en termes d'origine, de parcours de vie ou de milieu social), les entretiens permettent de mettre en lumière, bien plus que les Plans d'Action, que cette diversité constitue une condition nécessaire mais non suffisante à la construction d'un véritable processus de *vivre et faire ensemble*.

Selon les professionnel·le·s interrogé·e·s, ce qui rend la notion d'approche interculturelle réellement opérationnelle, c'est, pour les P4A, la présence d'un « **projet commun** » (Ent.A.1, Ent.A.2, Ent.A.3), dans lequel la thématique et l'objectif sont imaginés et co-construits avec les participant·e·s, qui y « mêlent leurs vécus » (Ent.A.3). En P4B, c'est l'idée de d'avoir un **espace d'échange**, de trouver de liens et « construire du commun » autour d'une thématique (Ent.A.5, Ent.A.6). Pour certain·e·s, le projet P4 s'inscrit dans un « **projet communautaire** » (Ent.A.4), de retissage de liens et renforcement mutuel.

La notion de vivre et faire ensemble va donc bien au-delà de la simple juxtaposition de publics différents. Elle se révèle être un concept actif, une forme d'**« intelligence collective citoyenne »** (Ent.A.5), un générateur de débats autour des thématiques sensibles, intimes et potentiellement porteuses de tension. *Le vivre et faire ensemble implique de se rassembler autour d'un espace commun — « une même table » — pour « échanger, partager, discuter de leurs opinions, des points des vues respectifs autour d'un sujet commun »* (Ent.A.6).

Autour de cette table, ce ne sont pas uniquement des individus « différents » qui se croisent, mais également « *leurs appartenances idéologiques, politiques, leurs représentations et les idées reçues* » (Ent.A.4). En reprenant la métaphore de l'iceberg développée dans le cadre théorique, cette rencontre ne mobilise pas uniquement la partie visible de l'identité (langues, coutumes, origines), mais implique aussi sa dimension invisible: les croyances, les valeurs, les visions du monde.

## Gérer les chocs, les stéréotypes et les préjugés : l'approche interculturelle incarnée dans les pratiques

Le *vivre et faire ensemble*, tel que défini par les professionnel·le·s interrogé·e·s, implique ainsi des formes de frottement multiples, dans la mesure où il engage des « **zones sensibles** » de l'expérience humaine. Ces frottements impliquent la présence de l'Autre, plus particulièrement d'un individu porteur de schémas cognitifs, culturels ou relationnels potentiellement très différents. C'est un espace où l'on peut se rendre compte que l'image que l'on se fait de l'Autre n'est pas la réalité (Ent.A.6). Les professionnel·le·s rencontré·e·s ont à plusieurs reprises souligné l'émergence de tensions, de « chocs », parfois simplement dû à une « *ignorance bienveillante* » du vécu de l'Autre (Ent.A.4).

Les professionnel·le·s ont rapporté plusieurs exemples de tensions ou de débats parfois vifs, portant sur des thématiques sensibles telles que le genre, l'orientation sexuelle, la religion, des faits d'actualité (migrations, conflits) et les traumas engendrés par ces faits, les écarts socio-économiques entre un public fragilisé et un public plus aisé, ou encore des désaccords pratiques concernant la mise en œuvre du projet par les participant·e·s. Si le « choc culturel» ou l'« incident critique » sont évoqués dans les témoignages des professionnel·le·s, ils n'ont que très peu débouché sur de véritables conflits ou altercations violentes. Cela s'explique principalement par deux dimensions qui s'entremêlent : d'une part, la manière dont ces chocs, ainsi que les stéréotypes et préjugés qui les sous-tendent, sont appréhendés et gérés par les professionnel·le·s ; d'autre part, la mise en place d'un « cadre sécurisant ». Dans cette section nous nous focalisons sur la première dimension.

Une approche qui résume bien le positionnement des professionnel·le·s face à l'émergence de

tensions, de préjugés et de stéréotypes peut être formulée ainsi : **verbaliser** ce qui crée le désaccord — qu'il s'agisse de stéréotypes, de préjugés ou d'opinions divergentes. La quasi-totalité des personnes interrogées insiste sur l'importance de ne pas chercher à gommer les désaccords, les différences de points de vue ou les tensions qui en découlent, mais au contraire de les nommer et de les faire émerger. Cette démarche s'applique tant aux relations entre participant·e·s qu'à celles entre participant·e·s et professionnel·le·s. Plutôt que de refouler la tension dans une zone de relégation, « *on pose des questions ouvertement, on nomme toutes les choses (...), on verbalise très fort tout. Je pense que c'est ça le plus important, car si on se taisait [sur les désaccords] et qu'on allait à la pause et on ne faisait rien, ça créerait des tabous.* » (Ent.A.1).

Il apparaît donc essentiel d'exprimer l'inconfort, de revenir sur l'élément blessant, de poser des questions, de mettre des mots sur ce que chacun ressent, d'écouter ce que l'autre exprime, de revisiter ces moments où une personne a pu être blessée par les propos de l'autre et, enfin, de « *retrouver l'Autre* » (Ent.A.4). Le projet P4 devient alors **un espace d'élaboration, où l'on peut nommer les tensions et éviter de rester figé dans un sujet clivant.**

Les projets P4 sont construits comme des **espaces de non-jugement**, où les participant·e·s et leurs idées peuvent « *s'énoncer* » (Ent.A.4). Ils permettent une libération de la parole, sans censure — « *on parle de tout* » (Ent.A.2) — et offrent la possibilité « *d'exprimer quelque chose qui ne peut pas être entendu dans l'entourage des participant·e·s* » (Ent.A.3). Cette liberté d'expression implique de prendre le risque de voir émerger des propos potentiellement blessants envers autrui, ainsi que des stéréotypes ou préjugés envers d'autres groupes sociaux. Cependant, ce risque est considéré comme nécessaire et intrinsèque à la démarche du projet P4<sup>87</sup>. Les propos peuvent être parfois choquants

<sup>87</sup> En ce sens, voir le Rapport CRAcs-CBAI 2020 - Analyse des récits associatifs, notamment le chapitre « Perturber » ([www.cbai.be/rapport-cracs-cs-2020/](http://www.cbai.be/rapport-cracs-cs-2020/)).

même aux yeux des professionnel·le·s, lors de débats autour de sujets liés par exemple aux questions de genre ou à l'orientation sexuelle. «*Il a plutôt une satisfaction d'avoir eu cet espace où finalement même les expressions trash, en fait peut-être qu'il faut un espace pour qu'elles s'expriment. Parce que si on est en permanence dans un truc [de refoulement] où on dit : 'OK, on sait que tu penses ça, mais en fait ne le dit pas'... Là, enfin, on permet à ces choses-là d'être dites*» (Ent.A.6).

En ce sens, l'une des professionnelles précise que le but premier de l'action n'est pas nécessairement de déconstruire les préjugés de manière directe et explicite, car il ne s'agit pas d'une démarche visant à « corriger » les participant·e·s ou leurs schémas cognitifs. Le point important est plutôt de leur permettre d'exprimer leur opinion et d'en prendre conscience. « *C'est plutôt de permettre à la personne de raconter comment elle voit son monde, pourquoi elle a cette vision (...), d'observer ses préjugés, de les regarder, peut-être de comprendre que c'est une construction, et que tout le monde ne voit pas les choses de la même manière ; donc de découvrir qu'il existe d'autres points de vue.*» (Ent.A.3) ».

Un professionnel, par exemple, insiste sur l'importance de **ne pas chercher à trancher la tension** — du moins pas de manière explicite — lorsqu'un désaccord entre plusieurs points de vue émerge. « *[Il ne faut pas] faire l'erreur de devoir choisir entre une position et une autre* » (Ent.A.1) : au contraire, l'approche interculturelle doit permettre de « faire exister l'une et l'autre position, [car] les deux peuvent coexister, les deux choses sont 'valides' (...), on les transforme et on légitime (...), on ne met pas en compétition les existences » (Ent.A.1).

Les stéréotypes et les préjugés, tout comme les tensions, sont abordés à travers **un travail de relativisation**. Ainsi, selon un autre professionnel, il ne s'agit pas de déconstruire frontalement les stéréotypes et les préjugés, mais plutôt

de remettre en question le postulat de vérité absolue qui lui est associé. « *Le but est d'arriver à déconstruire la normalité, dire que la norme c'est quelque chose qui évolue...* » (Ent.A.6). Le travail de déconstruction et de décentration<sup>88</sup> ne vise pas simplement l'énoncé du stéréotype en tant que tel, mais cherche à relativiser et à diversifier le système de croyances qui l'a produit. Les projets P4 visent à montrer qu'il n'existe pas de « vérité révélée » (Ent.A.2), ou que « *la morale n'est pas forcément ici ou là* » (Ent.A.3). L'objectif est de faire émerger l'idée que la contradiction est légitime, et que chaque personne est porteuse d'une opinion et des valeurs, qui peuvent être questionnés.

Si la démarche interculturelle utilise une verbalisation quasi systématique pour gérer les chocs, et les stéréotypes et préjugés qui émergent, cela implique-t-il que tout peut être dit sans balises ? Comment éviter que cette verbalisation n'exacerbe les tensions, n'en génère de nouvelles, ne ravive des blessures déjà existantes, ou ne transforme le projet P4 en un espace de reproduction des rapports de force ou diffusion de stéréotypes ? Nous développons des éléments de réponse à cette interrogation ci-dessous.

## L'importance d'un « cadre sécurisant »

Pour qu'un véritable travail de déconstruction soit possible, et pour que le projet P4 ne devienne pas un espace de confrontation, il est nécessaire de poser « un cadre ». Dans l'ensemble des entretiens, ce concept revient de manière récurrente, en tant qu'outil permettant de créer un « espace sécurisant », où la décentration — et donc l'écoute et « l'accueil » de l'Autre — devient possible. Prendre du recul par rapport à son propre système de valeurs, écouter l'autre, questionner ses propres préjugés et schémas cognitifs exigent que l'on se trouve dans un espace perçu comme « safe ». Soit un espace où les participant·e·s ne se sentent ni jugé·e·s, ni dévalorisé·e·s dans leur parole, un lieu où iels ne sont pas sur la défensive, mais au contraire

<sup>88</sup> Voir le concept de décentration tel qu'il est présenté dans le Chapitre théorique.

en confiance, capables d'adopter une posture d'ouverture tout en montrant du respect envers l'Autre.

La notion de cadre, bien qu'omniprésente dans les entretiens, ne renvoie pas à une définition unique : elle est investie de significations différentes en fonction des usages et des contextes évoqués par les professionnel·le·s.

Pour deux des professionnel·le·s interrogé·e·s, le « cadre » est avant tout synonyme d'**implication**. Il renvoie à l'idée d'un « contrat » d'engagement par rapport au collectif, à l'importance de rappeler l'existence d'un projet commun, des «règles du jeu» qui permettent la réalisation de ce projet. Il est également lié à l'idée de « travail » et d'investissement collectifs que le projet suppose (Ent.A.1, Ent.A.2). Lorsque cette implication est présente et que les participant·e·s s'engagent dans la réalisation d'un projet commun, cela favorise l'émergence d'une forme d'alliance, rendue possible et légitime par la co-construction du projet et l'engagement collectif vers un objectif partagé. Selon cette conception, c'est le projet lui-même, et son pouvoir fédérateur, qui crée un espace à la fois sécurisé et sécurisant.

Pour d'autres professionnel·le·s, la notion de cadre renvoie à celle de « safe space » (espace sécurisant), qui implique elle-même plusieurs nuances, comme par exemple celle de la « bienveillance ». Le cadre, établi au début, permet de ne pas être d'accord d'une manière sécurisante, balisant l'espace de dialogue et de « verbalisation ». Comme explique une professionnelle :

*« On n'a jamais eu [de gros clashs]. Je crois que ça tient tellement au cadre (...) et à comment chacun parle pour soi, et ne parle pas en vérité sur le monde, et comme chaque parole est personnelle... »* (Ent.A.3).

La bienveillance vise, par exemple, à garantir un dialogue ouvert, tout en portant une attention particulière à ce qui est dit, à la forme, mais aussi

à la manière dont le message est reçu par les autres participant·e·s. Si l'acte de verbalisation reste fondamental, les professionnel·le·s encouragent les participant·e·s à réfléchir à leurs propos, à trouver une formulation qui permette à la parole d'être entendue sans blesser (Ent.A.4). Comme le dit un autre professionnel, *«On les dirige d'abord sur 'Pense à ce que tu dis'»* (Ent.A.1). Il ne s'agit ni de punir, ni de recadrer, mais d'inviter à un « *réajustement* » sur ce qui peut être dit sur scène (Ent.A.1). La notion de bienveillance implique ainsi un rôle actif de la part des professionnel·le·s comme « passeur·euse·s de parole » : leur fonction consiste à inviter les personnes concernées par un choc « à faire un pas de côté, à prendre en compte le ressenti de l'Autre, à s'interroger sur ce que cela évoque pour lui ou elle, à objectiver davantage, à s'informer, et à s'ouvrir à d'autres points de vue » (Ent.A.4). Les professionnel·le·s aident les participant·e·s à reformuler les discours de manière à faire entendre qu'une même situation peut donner lieu à une multiplicité de regards et de vécus.

La question de l'**acceptation** est également évoquée comme une condition nécessaire à l'instauration d'un cadre sécurisé. Il faut accepter les personnes telles qu'elles sont. Cela implique de permettre aux participant·e·s d'occuper la place qu'ils et elles peuvent — et souhaitent — dans le groupe et dans le projet. Il faut donc leur permettre de « trouver leur propre place » dans le respect de leurs valeurs, de leurs sensibilités, de leurs capacités mais aussi de leurs limites. Cette logique d'acceptation est intrinsèquement liée à celle de « **souplesse** » : le cadre doit pouvoir intégrer une certaine flexibilité s'il vise à accueillir une pluralité d'identités. Comme l'exprime une professionnelle : *« Ce qui est chouette aussi, c'est que tu as la possibilité de ne pas forcément parler si tu préfères tenir le micro (...), donc tu peux aussi trouver ta place [« une autre place »], si tu n'es pas à l'aise de raconter de choses»* (Ent.A.3). Une autre professionnelle insiste sur l'importance de proposer un cadre initial non contraignant, dénué d'injonction auxquelles il faut se conformer. Une grande souplesse est laissée également quant aux rôles que chacun·e est en mesure

d'endosser: « Chacun·e décide de participer ou non, de prendre une place active devant la caméra ou de rester en retrait, derrière la caméra, de parler ou de ne pas parler » (Ent.A.4). Ce cadre souple permet aux participant·e·s d'évoluer dans un espace convivial, non jugeant, où il est possible de contribuer à un projet commun, quelle que soit sa subjectivité.

Selon les professionnel·le·s, pour qu'un cadre soit véritablement sécurisant, il doit reposer sur des relations fondées sur un **principe d'égalité et participation paritaire**, et éviter toute reproduction de rapports de domination, que ce soit entre les participant·e·s ou entre le groupe et les professionnel·le·s. Le but est de garantir à chacun·e la possibilité de participer sans hiérarchie entre les personnes, ou entre les différents points de vue et valeurs portés. Ce positionnement permet de créer les conditions nécessaires pour que certaines participant·e·s, notamment les plus fragilisé·e·s — exposé·e·s à des discriminations, à la violence institutionnelle, ou habitué·e·s à des environnements marqués par la hiérarchie, la méfiance ou la suspicion — puissent progressivement retrouver « confiance en l'être humain » et « retisser des liens », au sein du groupe et puis en dehors (Ent.A.4).

Ce principe d'égalité ne vise pas à aplatisir l'hétérogénéité des publics, ni à s'y opposer. Il repose, au contraire, sur la reconnaissance et la valorisation de la diversité :

« Chaque existence est importante. [Pour] chaque personne qui vient à l'atelier, on essaye de lui trouver d'office une scène, chaque personne a son moment de gloire et a la même valeur dans le spectacle que quelqu'un d'autre, et du coup chacun existe très singulièrement ; différemment, car les gens n'ont pas les mêmes problèmes, mais ils ont leur moment sur scène, ils sont traités également... » (Ent.A.1).

Le principe d'égalité doit également s'appliquer aux relations entre animateur·trice·s, coordinateur·trice·s et participant·e·s. Les

professionnel·le·s essayent de ne pas se positionner comme détenant le savoir. Comme le souligne un professionnel : « Je ne suis pas un professeur : 'Tu dois faire ça et ça'... Je suis là pour t'apprendre, mais aussi pour apprendre de toi » (Ent.A.2). Iels ont en ce sens un rôle de facilitateur·trice·s, en mettant à disposition un dispositif, mais ce sont les participant·e·s qui le nourrissent, se l'approprient, et en font un véritable espace d'expression. Comme l'affirme une autre : « Nous, on n'est les spécialistes de rien, si ce n'est de créer un espace d'expression » (Ent.A.3). La posture des professionnel·le·s face à leur groupe est donc importante pour garder une dynamique d'ouverture, tout en posant le cadre. Ceci presuppose d'être humble sur ce qu'on ne sait pas, et être disposé·e à se remettre en question. « C'est sain (...) de remettre en question tes pratiques, ta posture, tous les temps en fait. Pas de façon violente, de façon justement agréable et stimulante, douce et joyeuse et créative... » (Ent.A.3).

Enfin, selon plusieurs personnes interrogées, une autre condition essentielle du cadre consiste à pouvoir s'appuyer, lorsque nécessaire, sur des **intervenant·e·s extérieurs·es**, disposant d'une légitimité ou d'une expertise spécifique en lien avec la thématique abordée par le projet. Le recours à une personne tierce permet de « **dépolariser** » le **conflit**, de « prendre de la distance » (Ent.A.2) et de « sortir d'une dualité, d'une relation potentiellement conflictuelle avec l'Autre pour trouver un socle commun » (Ent.A.4). Selon les professionnel·le·s, la présence d'un tiers facilite l'instauration d'un cadre sécurisant, dans la mesure où elle contribue à objectiver la tension ou le désaccord. Elle amène une « souffle extérieur », qui fait en sorte que le conflit n'est plus vécu comme une opposition interpersonnelle interne au groupe, mais comme un sujet de discussion, un objet de réflexion partagé : « Ça décentre sur une personne qui est externe au groupe » (Ent.A.3).

Enfin, dans les cas extrêmes de propos violents, relayant les stéréotypes ou préjugés, un des professionnel·le·s évoque l'importance de **rappeler le cadre légal**. Comme explique ce

professionnel : « [Quand il s'agit de propos haineux], la seule chose qu'on fait, (...) c'est le rappel à la loi. Je vais dire : 'C'est OK que tu penses ça [de tel groupe], mais sache que tu n'as pas le droit d'exercer de violence face à ces personnes' » (Ent.A.6).

Pour conclure, l'existence d'un cadre sécurisant apparaît comme un élément fondamental de l'approche interculturelle des professionnel·le·s interrogé·e·s. Il est donc essentiel de construire un environnement dans lequel les individus peuvent exprimer leur identité, verbaliser les tensions sans crainte de rejet, de discrimination ou de perte identitaire. Lorsqu'il est solidement posé et activement porté par les acteurs-trices du projet, ce cadre favorise l'émergence d'un dénominateur commun : un point de contact solide et partagé, un ancrage collectif qui se construit malgré les différences, et fondé non seulement sur la participation à un projet commun, mais aussi sur la construction d'une vision partagée.

## Aller au-delà des différences : trouver le dénominateur commun

Dans leur définition de l'approche interculturelle, certain·e·s professionnel·le·s insistent, au-delà de l'importance du cadre, sur la recherche **d'un dénominateur commun** ou **socle commun** de valeurs. « Parfois, c'est chaud, mais à la fin, on finit par trouver un dénominateur commun, des valeurs partagées. Et ça, c'est super ! » (Ent.A.2). Le rôle des professionnels face aux participant·e·s est de les accompagner dans la construction du « commun » :

« Chacun s'exprime de là où il est. Et de voir une fois que ces expressions ont été faites, qu'est-ce qui est commun, qu'est-ce qui est différent ? Et comment, à partir de là, on peut, ou pas, (...) construire du commun, une culture commune. » (Ent.A.6).

Les projets P4, à travers leurs outils spécifiques, ouvrent la voie à la construction d'un accord ou d'une solution difficilement accessible dans la

vie quotidienne (Ent.A.1, Ent.A.2), et ce malgré les divergences et les tensions inhérentes à tout groupe hétérogène. Le projet P4 devient alors un espace privilégié pour créer un point d'union, permettant aux participant·e·s de dépasser leurs différences.

Au sein de chaque groupe, les projets P4 incarnent la recherche d'un fondement partagé où *le vivre et faire ensemble* peut se travailler « *au-delà de nos murs [personnels]* », pour construire une identité collective qui dépasse la simple opposition entre « *mon identité qui me sépare de la tienne* » et qui « *permet d'éradiquer les barrières qu'on dresse entre soi et l'autre* » (Ent.A.4). Ce processus favorise un déplacement progressif d'un focus centré sur le « je » vers un focus plus collectif fondé sur le « nous » (Ent.A.4). Cette transformation ne consiste pas à effacer les singularités ou à homogénéiser les participant·e·s, mais au contraire à reconnaître et valoriser la diversité tout en construisant un dénominateur partagé et en forgeant ensemble un lien commun. Ce lien commun est un socle d'appartenance qui donne force et cohésion au groupe, et qui permet de vivre la pluralité non comme une menace, mais comme une richesse pour l'échange et la création collective.

## Les pratiques culturelles et artistiques comme vecteur d'interculturalité

Comme montré dans le chapitre *La P4 aujourd'hui*, les projets relevant de l'axe 4 se déclinent sous diverses formes et typologies d'activités : théâtre, émission radio, podcast, rédaction de journaux, animations thématiques, conférences gesticulées, etc. Ces initiatives se situent ainsi à l'intersection de trois dimensions : culturelle, sociale et artistique.

Les composantes artistiques et culturelles de ces projets sont parfois perçues comme étant en tension avec les objectifs de l'axe prioritaire, voire, plus largement, avec ceux de la politique de cohésion sociale. Certains acteurs-trices du dispositif considèrent en effet que ces composantes relèveraient davantage d'autres

politiques publiques ou de services distincts de la Cocof, tels que ceux en charge de la culture ou du socio-culturel.

Cependant, les entretiens semi-directifs menés dans le cadre de cette recherche mettent en lumière un lien direct entre les pratiques centrées sur l'art et la dimension sociale propre à la politique de cohésion sociale. Il en ressort que les dispositifs culturels et artistiques mobilisés sont conçus comme des vecteurs de *vivre et faire ensemble*. Ils sont ainsi mis au service des objectifs du décret, et plus spécifiquement de ceux définis par l'axe prioritaire 4. Par ailleurs, ces dispositifs constituent également des leviers d'interculturalité, dans la mesure où ils permettent de reconnaître — et de faire reconnaître — la richesse de certains groupes sociaux souvent marginalisés ou absents des circuits institutionnels traditionnels.

En ce sens, un professionnel insiste sur le **pouvoir transformateur des pratiques artistiques et culturelles** dans les projets P4. La pratique théâtrale, en l'occurrence, constitue ainsi un outil au service du vivre ensemble et de l'action collective, dans la mesure où elle permet de transformer « *un truc que parfois on a vécu, qui nous a traumatisé, qui nous a fixé, qui nous a enfermé dans une certaine rigidité... Avec le théâtre, ça nous permet de le transformer en autre chose* » (Ent.A.1).

L'activité théâtrale en P4 apparaît comme un dispositif permettant de dépasser certaines tensions ou de transformer des expériences et vécus trop intenses, susceptibles d'entraver la création de liens entre des personnes aux parcours hétérogènes. Parfois même, les tensions entre participant·e·s sont transfigurées au sein de l'acte théâtral lui-même. Cette transformation rend possible une prise de distance face à la tension, permettant ainsi de l'observer, de s'en distancier et de l'objectiver. Car, comme on « met en scène », le rôle d'un personnage fictif permet de prendre de la distance du vécu : « *Quand il y a des trucs sensibles qui viennent, on leur dit de transformer ça en personnage, et on les*

*accompagne là-dedans (...) et avec cela on les protège : ce n'est pas 'eux', c'est d'autres 'eux'* » (Ent.A.1).

Le dispositif artistique permet alors de **«désengorger» des thématiques complexes** (Ent.A.2), sensibles ou d'actualité, souvent sources de polarisation et de divisions sociales. En ce qui concerne les préjugés, l'art permet un véritable travail de déconstruction. Comme le souligne un professionnel :

*« Et alors, oui, on déconstruit... Il y a beaucoup de préjugés sur plein de trucs, tu vois ? Il y en a même entre communautés, entre les Maghrébins et les noirs... Et donc l'art permet d'avoir de la distance par rapport à ça... L'art permet d'avoir de la distance et d'en parler. Ça, c'est merveilleux »* (Ent.A.2).

Les professionnel·le·s mettent également l'accent sur le **pouvoir fédérateur** de l'art en tant que « langue commune » porteuse d'une dimension sociale : « *Et puis l'art a cette magie (...) qu'elle est universelle, et ce qui n'a pas de frontière, et c'est que tu travailles avec des gens très différents* » (Ent.A.2). L'outil artistique (dans ce cas particulier le théâtre) ouvre des portes et donne accès à « toute une série de choses » : « *Tu travailles sur des thématiques, tu travailles sur l'intime, tu travailles sur du privé, tu travailles sur la culture, tu travailles sur la société* » (Ent.A.2). Par ailleurs, certaines pratiques artistiques et culturelles constituent un levier précieux pour les participant·e·s ne maîtrisant pas le français, en leur offrant un moyen d'expression accessible et inclusif.

Enfin, les pratiques artistiques et culturelles ont le pouvoir de promouvoir la **reconnaissance** et **l'empowerment** des participant·e·s, en rupture avec les logiques de stigmatisation. Elles permettent de sortir de l'image assignée à un quartier ou à une communauté, de transformer cette image, de se la réapproprier, de la modifier et de la rendre plus riche, plus multiple. Cela passe par une *agentivité* et une valorisation des publics tout au long du projet : dans l'acquisition de nouvelles compétences, le renforcement

des capacités déjà présentes, mais aussi dans le fait de placer les participant·e·s au centre du processus. Comme le souligne une professionnelle en décrivant sa posture :

*« Dans le fait de leur laisser vraiment une place dans le projet, de ne pas les ‘utiliser’, de vraiment se dire : ‘C'est votre projet, qu'est-ce que vous allez mettre dedans ?... Mais que ce soit un truc sincère, pas juste une parole [de notre part]. Que ce soit quelque chose qui vienne d'eux, qui les anime, qu'ils aient vraiment envie d'en parler et qu'ils soient fiers après de ce qu'on a fait ensemble. Que ça les valorise, qu'ils comprennent vers quoi on va, qu'ils apprennent des choses aussi, et qu'ils découvrent vraiment les outils (...). Pour moi, il y a la valorisation qui est quand même très importante, pour nous aussi, dans tout le processus... d'être fier de ce que tu as fait, mais c'est quand même hyper important ! Et je trouve que quand ils comprennent que tu as vraiment envie qu'eux soient au centre et soient dans la lumière, ils te font confiance. »* (Ent.A.3).

La volonté de faire émerger la **conscience de leur pouvoir d'agir** de certains publics souvent stigmatisés apparaît également dans le discours d'un autre professionnel :

*« On essaie de toujours chercher à les travailler vers leur puissance, vers quoi ils sont capables, et de rendre ça plus grand et plus fort. Parce que, quand on travaille avec des publics fragilisés, on pourrait avoir tendance à leur redemander de raconter leur histoire terrible (...), et du coup, un des enjeux éthiques pour nous, c'est quand même toujours de le remettre [leur histoire] dans la scène, dans une position où ils font quelque chose, ils sont en puissance, ils expriment une capacité. »* (Ent.A.1)

La capacité à redonner de la puissance à des publics souvent stigmatisés s'inscrit dans une perspective de justice sociale fondée sur les principes de reconnaissance et de participation paritaire, tels que développés par Nancy

Fraser (voir Chapitre théorique). Il ne s'agit pas uniquement de visibiliser des voix marginalisées, mais bien de créer les conditions dans lesquelles ces publics peuvent intervenir à égalité dans les processus de création collective. En ce sens, les dispositifs artistiques deviennent des espaces d'émancipation. Cette posture rompt avec les approches caritatives ou victimisantes : elle vise une reconnaissance statuaire (Fraser 2003, 2005) qui redonne une dignité sociale à des sujets marginalisés, tout en leur garantissant une parité de participation dans la construction du projet artistique.

## Conclusions

Ce chapitre nous a permis de donner la parole à des professionnel·le·s qui interviennent au quotidien dans l'axe 4 du secteur de la cohésion sociale, en interaction avec des publics variés, et qui observent — voire régulent — les dynamiques propres à des contextes socio-culturels hétérogènes. De manière plus précise et plus approfondie que les Plans d'Action quinquennaux, les entretiens avec les professionnel·le·s nous ont permis de mieux comprendre ce que recouvre l'approche interculturelle : ce qu'elle est, mais aussi ce qu'elle n'est pas. Nous précisons que cette tentative de théorisation de l'approche interculturelle dans les actions P4 est issue des entretiens réalisés. Elle s'applique et se décline avec des intensités variables selon les spécificités de chaque projet, leur contexte, les ressources disponibles et leur temporalité.

Commençons par ce que l'approche interculturelle **n'est pas**, selon les opérateurs de la cohésion sociale. Elle ne se réduit ni à une simple mise en présence de publics dits « mixtes », ni à un dispositif visant à corriger les schémas cognitifs des individus ou à réorienter leurs valeurs. Elle ne consiste pas, non plus, en un cours transmettant de manière verticale une matière à apprendre. Elle ne se confond pas avec l'événementiel au sens strict, pas plus qu'avec un espace de liberté

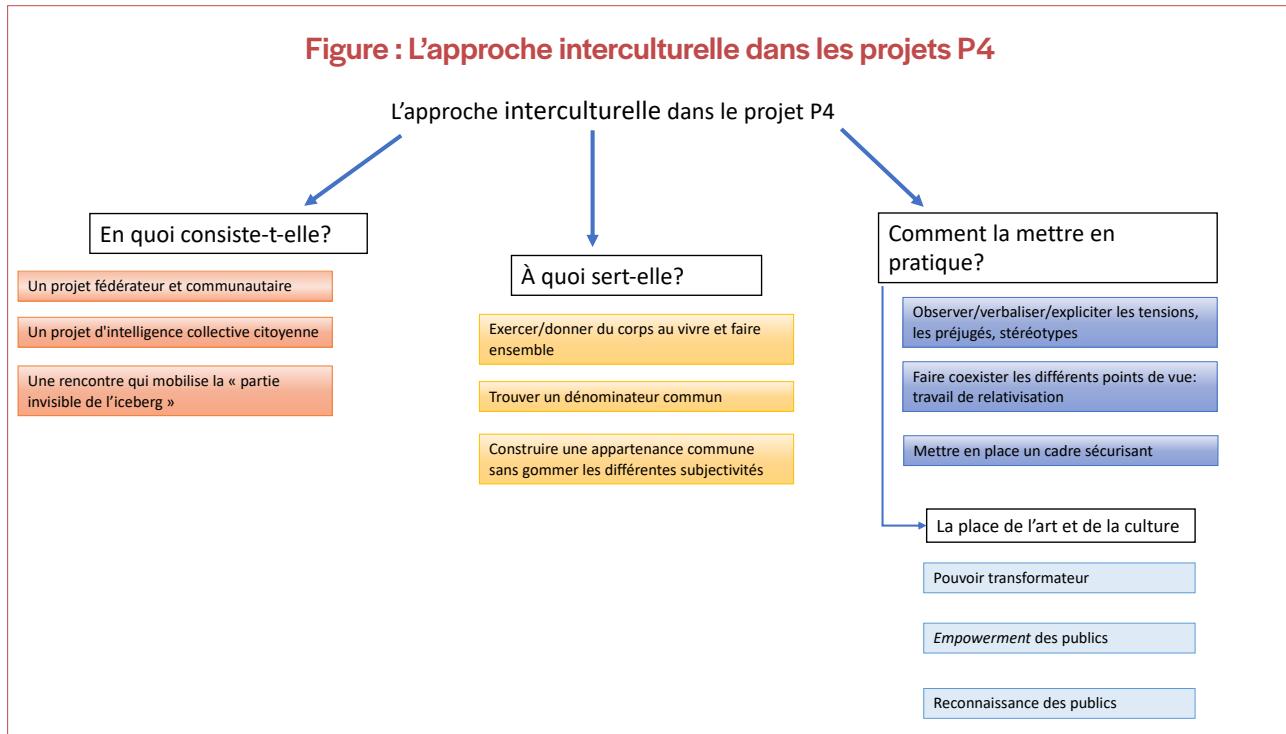
d'expression sans cadre. L'interculturel ne peut pas, non plus, être assimilée à une approche visant à effacer ou à refouler les tensions dans des espaces de relégation. Enfin, l'approche interculturelle ne peut être pensée comme un lieu hiérarchisé, ni comme une démarche visant à homogénéiser les subjectivités pour faire émerger des valeurs communes.

Au contraire, l'approche interculturelle, comme le montre le schéma suivant, peut être comprise comme une démarche dont la nature (*En quoi consiste-t-elle ?*), les finalités (*À quoi sert-elle ?*) et la méthodologie (*Comment la mettre en pratique ?*) sont à la fois précises et complexes.

Cette approche a pour vocation de promouvoir le *vivre ensemble* en identifiant un **dénominateur commun**, sans pour autant effacer les différences entre les individus ni instaurer une hiérarchie entre les identités culturelles. Toutefois, il arrive que l'on ne parvienne pas à identifier ce dénominateur commun. Dans ce cas, la rencontre interculturelle permet du moins d'écouter véritablement l'*Autre*, de mieux comprendre ses représentations et saisir pourquoi il ou elle perçoit les choses d'une telle manière.

Pour atteindre ces finalités, l'approche interculturelle mise en œuvre dans les projets P4 repose sur plusieurs outils et méthodologies: la verbalisation des conflits, un travail de relativisation visant à faire coexister les points

**Figure : L'approche interculturelle dans les projets P4**



Tout en abordant des thématiques sensibles et des enjeux sociétaux majeurs, l'approche interculturelle vise ainsi à développer des projets fédérateurs, rassemblant des publics divers autour d'un projet à portée communautaire. Elle cherche à favoriser la rencontre entre les personnes à travers leurs valeurs, leurs visions du monde et leurs identités — autrement dit, en faisant émerger la partie invisible de l'iceberg culturel.

de vue divergents, et la mise en place d'un cadre respectueux et sécurisant. Ce cadre doit encourager la parole et les échanges, sans exacerber les tensions ni en générer de nouvelles. Les préjugés, stéréotypes et tensions sont abordés dans une perspective de **prise de conscience critique**. Ils sont questionnés avec l'objectif de provoquer, chez les participant·e·s, une forme de décentration culturelle.

Parmi les outils privilégiés par les professionnel·le·s, les dispositifs artistiques et culturels occupent une place centrale, et ce pour plusieurs raisons. Ils détiennent un pouvoir transformateur : ils permettent de canaliser — voire de sublimer — les conflits, les traumatismes et les blocages qui entravent la rencontre interculturelle. Ces dispositifs favorisent également **une dynamique d'empowerment** des publics impliqués. À travers les projets P4, ceux-ci peuvent mettre en valeur leurs capacités, leurs aspirations et leurs ambitions, tout en **se libérant des logiques de stigmatisation** qui les affectent souvent. Enfin, les dispositifs artistiques et culturels arrivent à placer les publics au centre du processus créatif et/ou de production, en les reconnaissant comme des acteurs·trices légitimes du projet.

L'enjeu n'est donc pas seulement artistique ou esthétique, mais profondément politique et

social : permettre à ces groupes de s'affirmer comme des acteurs capables, légitimes, et visibles dans l'espace social. S'engager au sein d'une association et y investir du temps et de l'énergie constitue un exercice de citoyenneté et de participation active. C'est d'ailleurs un des arguments souvent mobilisés par les personnes sans-papiers dans le cadre de leur demande de régularisation. Les documents attestant de leur implication dans une association témoignent d'un processus d'intégration sociale réel et durable. La Cohésion sociale et l'Éducation permanente représentent bien souvent, par ailleurs, les seules politiques publiques accessibles à ces personnes, leur offrant ainsi un espace concret de participation. Dans ce contexte, la citoyenneté s'élargit à des formes d'engagement ancrées localement et communautairement, dépassant le cadre strictement juridique pour embrasser une dimension sociale et collective.



# Les effets des actions P4 : un récit des associations et des participant·e·s

Alors que le chapitre précédent porte sur la manière dont l'approche interculturelle est interprétée par les professionnel·le·s de terrain et sur les effets transformateurs qu'elle ambitionne, ce chapitre s'intéresse aux effets observés de ces pratiques, aussi bien par les professionnel·le·s que par les participant·e·s. Nous posons l'hypothèse que les actions de cohésion sociale menées dans le cadre du dispositif P4 génèrent non seulement des effets individuels (en termes de parcours, de reconnaissance, de confiance en soi ou de développement personnel), mais également des effets collectifs, comme par exemple le renforcement des dynamiques de groupes et l'émergence de nouveaux rapports à l'altérité<sup>89</sup>.

Pour explorer cette dimension, nous nous appuyons sur une double source empirique : les entretiens menés avec des professionnel·le·s impliqué·e·s dans les projets P4<sup>90</sup>, ainsi que des entretiens réalisés auprès d'un échantillon de participant·e·s ayant pris part à ces projets.

Concernant ces derniers, nous recensons :

- Deux focus groupes avec les participant·e·s d'un projet P4A (FG1, FG2) ;
- Huit entretiens semi-directifs (quatre en P4A et quatre en P4B) avec les participant·e·s des projets P4 (Ent.P.1, Ent.P.2, Ent.P.3, Ent.P.4, Ent.P.5, Ent.P.6, Ent.P.7 et Ent.P.8).

## Les effets observés par les professionnel·le·s

Les témoignages recueillis auprès des coordinateur·trice·s et animateur·trice·s des associations P4A et P4B permettent de

mettre en lumière plusieurs effets concrets sur les participant·e·s. Ces effets touchent tant les trajectoires individuelles que les dynamiques collectives, et révèlent aussi bien des transformations internes que des formes d'engagement social élargi.

Plusieurs professionnel·le·s engagé·e·s dans le sous-axe P4A rapportent des effets significatifs sur les individus, en lien avec **la construction de soi** et **l'appartenance à un collectif**. Deux professionnel·le·s évoquent une évolution notable des dynamiques de groupes : «*Au début, il n'y a pas de groupe ; à la fin, il y en a un*» (Ent.A.1, et de manière similaire dans Ent.A.3). Les témoignages illustrent un processus de cohésion progressive et de sentiment d'appartenance, favorisé par l'action collective.

Un autre professionnel en P4A souligne l'effet des projets sur les trajectoires de vie personnelles, qui prend la forme d'un **développement de nouveaux intérêts** (débouchant parfois sur des études universitaires ou des disciplines artistiques), **le renforcement de la confiance en soi**, et **la construction d'un esprit de groupe** (Ent.A.2). Nous percevons ici des effets durables qui vont au-delà de l'action elle-même, influençant les choix de formation et d'orientation personnelle. De manière similaire, une autre professionnelle utilise l'expression «*faire bouger des choses*», dans le sens d'une remise en question de ce qui était considéré comme acquis (Ent.A.3). Ce propos met en évidence un travail réflexif profond, déclenché par l'expérience interculturelle proposée.

Les professionnel·le·s menant des actions en P4B soulignent également des dynamiques individuelles de transformation ainsi que le

<sup>89</sup> Nous rappelons que dans son Rapport 2023, le CRAcs-CBAI avait déjà mené une enquête sur les effets de l'action associative. Voir: Rapport annuel CRAcs-CBAI 2023. *Les publics des associations de Cohésion Sociale : Étude d'impact de la politique de Cohésion Sociale*.

<sup>90</sup> Il s'agit de mêmes entretiens mobilisés dans le chapitre précédent. Ces six entretiens ont été réalisés auprès des coordinateur·trice·s ou animateur·trice·s d'associations P4A (Ent.A.1, Ent.A.2, Ent.A.3) et P4B (Ent.A.4, Ent.A.5, Ent.A.6). En ce chapitre, nous mobilisons en plus des entretiens auprès des participant·e·s des projets P4.

**renforcement des formes d'engagement citoyen, de projection dans la société et de création de liens inter-associatifs.** Une professionnelle souligne l'effet de la reconnaissance sur les participant·e·s : « La fierté des membres du groupe (suite à la diffusion de l'outil) est juste énorme. » (Ent.A.4). Elle évoque également l'opportunité pour les participant·e·s de se projeter en tant que citoyen·e·s belges, ainsi que d'imaginer un avenir dans lequel chacun·e pourrait trouver sa place (Ent.A.4). Ces propos traduisent une appropriation du rôle citoyen et la reconnaissance sociale que la diffusion d'un outil co-construit par le public peut avoir.

Une autre association active en P4B signale une dynamique d'engagement renforcé : «*On sent qu'on a suscité, en tout cas, un intérêt, une forme de sensibilisation de notre public à certaines thématiques.*» (Ent.A.5). Les participant·e·s souhaitent entrer en contact avec d'autres associations travaillant sur des thématiques similaires, et reviennent régulièrement aux activités :

*«(...)Donc, pour nous, c'est le signe d'un intérêt, d'une volonté de continuer à s'intéresser [à la thématique], que les activités sont pertinentes et attirent leur attention et permettent justement de créer des ponts, via nous, vers d'autres associations, vers d'autres réalités de terrain qui existent dans la ville et qui font aussi créer des liens entre les personnes de différentes communes, de différents quartiers»* (Ent.A.5).

L'extrait suggère une pertinence perçue de l'action et sa capacité à créer des ponts vers d'autres espaces d'engagement citoyen et associatif.

Enfin, un des professionnels adopte une posture réflexive en affirmant qu'il est impossible et prétentieux de mesurer l'effet des actions (Ent.A.6). Cette remarque ouvre un questionnement méthodologique sur la difficulté de quantifier les effets profonds de ce type d'action, qui relèvent souvent de transformations subtiles, diffuses et sur le long terme.

Ces éléments empiriques, issus des entretiens, semblent en lien avec les objectifs de la politique de cohésion sociale et de l'axe Vivre et faire ensemble. Les entretiens qualitatifs révèlent que tant le processus vécu au sein d'un groupe participant à un projet P4A que les moments partagés lors d'activités de diffusion (P4B) génèrent des effets en termes de transformation personnelle. Dans certains cas, cela peut aller jusqu'à un engagement actif des bénéficiaires dans la vie sociale et citoyenne de leur quartier ou de la ville.

Nous allons à présent nous intéresser à ce qui est exprimé et perçu par les premiers concerné·e·s elles-eux-mêmes.

### **Les effets ressentis par les participant·e·s des projets P4**

Le contenu de cette partie repose sur deux focus groupes (incluant plus de 20 personnes) et huit entretiens semi-directifs menés auprès de participant·e·s de trois projets associatifs P4, dont deux de type P4A et un de type P4B. Les personnes interrogées ont été invitées à réfléchir à la spécificité du projet : y trouvent-elles quelque chose qu'elles ne trouvent pas ailleurs ? Elles ont également été amenées à s'exprimer sur les dynamiques collectives éventuellement suscitées par le projet, telles que le sentiment accru d'appartenance à un groupe, la rencontre avec des personnes « différentes » qu'elles ne côtoient pas habituellement, ou encore l'évolution de leur regard sur l'Autre.

### **Sur un plan individuel : «reconstruction», confiance en soi et apprentissages**

Selon les personnes interrogées, les projets P4 se distinguent par des caractéristiques spécifiques que les participant·e·s déclarent ne pas avoir retrouvées dans d'autres contextes. Cette spécificité est souvent associée au développement de certaines capacités, à l'émergence de nouveaux intérêts, de savoir-faire et de savoir-être nouveaux. Le concept de spécificité est ainsi mis en lien non seulement

avec l'acquisition de compétences techniques ou disciplinaires propres à l'outil ou au cadre du projet, mais aussi — et surtout — avec un changement personnel plus profond. Dès lors, pourquoi les projets P4 sont-ils perçus comme « uniques » ou « différents » d'autres types des projets ?

## Renforcement de la capacité à s'exprimer et à écouter l'Autre

Plusieurs participant·e·s soulignent que le projet P4, plus que d'autres espaces, leur a permis de s'exprimer et d'écouter, ou de (ré)apprendre à le faire (FG1, Ent.P5). Il s'agit notamment d'apprendre à évoquer, verbaliser et partager des ressentis ou des éléments de son parcours personnel — « [Exprimer] ce que je ressens, des choses personnelles, ce qui n'était pas possible au départ » —, mais aussi de développer des compétences de prise de parole en public, en particulier sur des sujets sociétaux : intervenir, défendre son opinion sur des sujets sociétaux, les « exprimer plus haut [à haute voix] » (FG2). Aborder des thématiques intimes ou sociales, tout en devenant capable d'écouter l'autre et son point de vue, constitue une évolution importante relevée par un autre participant (Ent.P8). Il insiste sur l'existence d'un cadre sécurisant, où règnent le respect, la chaleur humaine, la reconnaissance et le partage.

Une participante met d'ailleurs en lien cette capacité accrue à s'exprimer avec un **gain de confiance en soi** :

*« J'ai appris à parler, à faire sortir ce qui est en moi, à retrouver la valeur de moi-même, à participer au débat. (...) Je suis venue ici... Je ne sais pas comment l'expliquer, moi-même j'étais étonnée de ce que j'ai dit, les gens ont apprécié et... Donc là je me suis dit : pourquoi me renfermer sur moi, au lieu de développer ce que je ne croyais pas avoir en moi ? »* (Ent.P6)

Certaines personnes interrogées mettent également l'accent sur le développement des capacités de communication entre individus aux parcours et opinions divergentes. Le

projet permettrait alors de créer un espace de rencontre, de dialogue et d'écoute, au-delà des désaccords :

*« Se rencontrer, se parler, s'écouter et même si on n'a pas les mêmes positions la communication peut être là même si on n'a pas les mêmes positions (...), parce que le but, ce n'est pas d'être d'accord, le but c'est d'écouter d'abord »* (Ent.P5).

De manière similaire, une autre participante souligne que le projet offre un espace où il est possible de s'exprimer librement, d'être en désaccord sur certains sujets tout en parvenant à se retrouver sur d'autres points communs. Cette dimension relationnelle prend tout son sens dans un contexte actuel marqué par une forte tendance à la polarisation. Dans ce cadre, le projet apparaît comme un outil de **création de lien social**, favorisant la compréhension mutuelle au-delà des différences d'opinion. Pour la participante, une des leçons tirées de l'expérience est que :

*« Ce n'est pas parce que sur un point on n'est pas d'accord, qu'on ne peut pas bien s'entendre, et qu'on ne peut pas se retrouver sur plein d'autres points. »* (Ent.P3)

## Espace de reconstruction de soi

Dans la partie précédente, nous avons souligné en quoi les projets P4 constituent des espaces favorisant le développement de la confiance en soi, la réappropriation de la valeur de ses opinions et la légitimité de leur expression. Cette dynamique s'inscrit dans un processus de renforcement des capacités d'expression. Toutefois, certain·e·s participant·e·s vont plus loin et mettent en lumière des effets encore plus profonds : une forme de **reconstruction de soi**, de **redécouverte de son identité personnelle**.

Ainsi, pour certain·e·s, le projet permet de mieux se connaître, de s'accepter et de mieux comprendre les autres. Comme le formulent ces participant·e·s :

« C'est un projet, une association qui apprend aux gens à connaître leur identité, à se connaître, à s'accepter » (Ent.P2)

« J'apprends plus sur moi et sur les autres aussi, je trouve ça très enrichissant, et je ne l'ai pas retrouvé dans d'autres endroits » (FG1).

Un terme revient fréquemment dans les témoignages de participant·e·s issu·e·s de plusieurs projets : « thérapie » ou « thérapeutique » (FG1, FG2, Ent.P5). L'expérience du projet est perçue comme un processus de transformation personnelle vers plus de confiance et affirmation de soi :

- Rester ici, c'est pour moi une thérapie : c'est du négatif au positif. Si peut-être vous avez suivi quand je parle de la lumière [dans la pièce], je parle du négatif au positif. De l'impossibilité aux possibilités, c'est-à-dire aux possibles. Ce que je n'ai pas pu faire avant, en venant ici, j'ai retrouvé que je peux le faire.

- [CRAcs-CBAI] Qu'est-ce qui devient possible pour vous ?

- Alors, ce qui devient possible, c'est que je peux m'exprimer dans le théâtre. J'ai un rôle, pourtant c'était impossible pour moi [auparavant] (FG2).

Dans le même ordre d'idées, un autre participant met en avant l'importance du processus de **reconnaissance** suscité par le projet. Cette personne souligne que la valeur accordée à chacun·e est un des éléments particulièrement marquants de l'expérience du projet P4 :

« Cette reconnaissance de la valeur humaine déjà, l'acceptation, le partage, ça m'a beaucoup plu et voilà, je suis redevenu... Je ne dirais pas que je suis redevenue ce que j'étais avant, mais au moins, ça m'a empêché de sombrer » (Ent.P8).

L'un des participants (Ent.P5) met en avant les effets plus larges de cette dynamique de reconstruction, en soulignant le potentiel collectif et communautaire du projet. Selon lui, il ne s'agit pas seulement d'un projet bénéfique pour les

individus impliqués, mais d'un véritable modèle à diffuser. Ce modèle repose sur la rencontre avec l'altérité, sur l'écoute, la reconnaissance des vulnérabilités d'autrui, et sur l'idée que ces vulnérabilités ont des formes multiples, qui ne peuvent être hiérarchisées. L'entraide devient alors une valeur fondatrice projet, voire du groupe.

## Opportunité pour acquérir des compétences techniques

Au-delà de ses effets sur le développement de la confiance en soi, la réappropriation de la valeur de ses opinions, et l'apprentissage de l'écoute de l'Autre, le projet P4 est également perçu comme une **opportunité concrète d'apprentissage** de compétences techniques et artistiques. Plusieurs participant·e·s soulignent la richesse de cette expérience, qui permet d'explorer un ou plusieurs domaines techniques ou artistiques, tout en bénéficiant d'un environnement humainement soutenant. Comme l'exprime une participante : « C'est la possibilité de tout explorer », en soulignant la possibilité de combiner une expérience d'apprentissage technique avec une approche humaine (Ent.P3). Cet équilibre constitue une spécificité importante des projets P4. Il permet non seulement d'acquérir des savoir-faire, mais aussi de développer des compétences transversales, en particulier dans la création de liens sociaux (Ent.P4).

Plusieurs personnes interrogées soulignent l'accessibilité comme un aspect spécifique du projet P4, tant sur le plan financier que sur celui de la qualité des activités proposées. Pour certain·e·s, cette **accessibilité** constitue un véritable **levier d'inclusion**. L'un des participants témoigne ainsi :

« J'apprécie vraiment le travail qui est fait, c'est vraiment énorme. Pour moi, je ne vois pas de grosse différence entre les cours proposés par l'association et ceux qui coûtent 500 euros... Donc je trouve ça génial que des gens comme moi puissent venir, que des personnes qui n'ont pas beaucoup de moyens puissent en bénéficier » (Ent.P1).

Une autre participante met également en avant la qualité des contenus proposés, en comparaison avec d'autres expériences similaires : « C'est de la bonne qualité. Parce qu'il existe plein d'ateliers qui ne sont pas de très bonne qualité. (...) Mais là, je trouve qu'il y a de la qualité, et qu'en même temps, on peut un peu tout explorer » (Ent.P.3).

Lorsqu'ils sont interrogé·e·s sur la spécificité des projets P4, les participant·e·s mettent en avant les changements personnels que ces expériences ont permis d'initier. Ces transformations prennent des formes diverses : renforcement des capacités de communication, reconstruction de soi, acquisition de compétences techniques et spécifiques. Il s'agit donc, avant tout, de dynamiques de transformation individuelle, rendues possibles par un cadre de participation souple. Plusieurs personnes interrogées insistent sur l'absence de pression et sur le respect des rythmes, des trajectoires et des identités de chacun·e. Le projet propose une participation adaptée aux réalités des participant·e·s, ce qui le rend particulièrement inclusif. Comme le formulent certain·e·s, chacun·e peut s'impliquer sans jugement ni contrainte, dans un cadre respectueux des subjectivités (Ent.P.4, Ent.P.5).

Cette approche inclusive repose également sur un principe d'égalité entre participant·e·s : « *Tout le monde a sa place* » dans le projet (Ent.P.3), et les relations sont marquées par une horizontalité favorisant l'engagement et la reconnaissance mutuelle. La souplesse évoquée ne constitue pas une contradiction avec le niveau d'implication requis par le projet. L'engagement des participant·e·s se construit précisément autour du sentiment d'appartenance à une démarche collective et communautaire, dans laquelle chacun·e contribue à la réalisation d'un objectif commun. La souplesse concerne davantage le degré, l'intensité et les modalités de la participation, lesquels dépendent des disponibilités, des capacités et des subjectivités propres à chaque individu.

Enfin, les qualités humaines du cadre du projet — patience, bienveillance, soutien, chaleur humaine (Ent.P.8) — sont largement reconnues. Plusieurs témoignages (Ent.P.2, Ent.P.6) mettent

en évidence **la capacité du projet à s'adapter aux besoins spécifiques de publics en situation de vulnérabilité** : les contraintes des personnes sans-papiers ou des familles monoparentales, des mères venant accompagnées de leurs enfants, etc. Cette capacité d'accueil différenciée renforce l'accessibilité du projet, et témoigne d'une volonté de ne laisser personne de côté.

Les effets des projets P4 ne se limitent pas à une transformation individuelle ou à un renforcement des capacités personnelles. Nous nous pencherons sur les effets collectifs dans la section suivante.

### **Sur un plan collectif : rencontre de l'Autre, changement de regard, et faire groupe**

Les projets P4 apparaissent, pour de nombreux participant·e·s, comme des espaces relationnels singuliers où l'on fait l'expérience de l'altérité, de la réflexivité, et de la construction collective. Cette section s'intéresse aux dynamiques sociales et émotionnelles qui émergent dans ce cadre : comment le fait de rencontrer des personnes perçues comme « différentes » transforme-t-il le regard que les participant·e·s portent sur les autres — et parfois sur eux-mêmes ? En quoi ces interactions permettent-elles de sortir des cercles sociaux habituels, de construire un sentiment d'appartenance à un groupe, voire de se (re)trouver une place dans la société ?

### **Créer du lien avec l'Autre : ouverture et reconnaissance**

La quasi-totalité des personnes interrogées déclare ne connaître aucun·e autre participant·e au moment de leur arrivée dans le groupe du projet. Elles reconnaissent ainsi que faire partie du projet leur donne l'opportunité de **rencontrer de nouvelles personnes**. Ce premier constat est le point de départ de cette section, qui entend interroger la capacité des projets P4 à renforcer les dynamiques collectives. Plus précisément, nous nous demandons si, au-delà de favoriser de nouvelles rencontres, les projets P4

permettent également de nouer des liens entre des personnes perçues comme « différentes » – en termes d'âge, de genre, d'origine, de statut social, d'orientation sexuelle, ou encore de croyances philosophiques et religieuses – et qui ne se côtoient pas habituellement.

Pour certain-e-s participant-e-s, le projet a incontestablement représenté un **levier de diversification de leur réseau social**. Ces personnes ont souligné que leur implication leur a permis d'entrer en contact avec des profils qu'elles n'auraient pas rencontrés dans leur quotidien habituel. Les participant-e-s qui ont souligné l'hétérogénéité du groupe constitué dans le cadre du projet P4 la décrivent comme une caractéristique rare dans d'autres contextes de participation. Un participant insiste sur le caractère atypique de cette diversité :

*« Ici [dans le projet P4] c'était vraiment différent, j'ai l'impression que quand j'ai fait les autres cours, tout le monde était pareil, tout le monde avait un travail, une vie bien rangée, bien stable... ici non, justement, c'est des gens des différentes situations »* (Ent.P1).

Une autre participante souligne qu'il est rare, dans la vie quotidienne, de pouvoir véritablement rencontrer des **personnes issues d'autres horizons**. Il est certes, possible de croiser des personnes différentes dans l'espace public, mais beaucoup plus difficile d'apprendre à les connaître et de construire un projet commun avec elles (Ent.P2). Dans ce sens, une autre participante évoque une réelle mixité observée dans le projet, notamment en termes d'orientation sexuelle, d'origine, de milieux sociaux et de parcours de vie. Bien que cette personne, de par son métier, côtoie déjà des individus de différentes origines, elle insiste sur le caractère exceptionnel de la diversité vécue dans le projet P4 :

*« [Dans la vie de tous les jours] souvent on est regroupé avec des gens qui se ressemblent, (...). Et donc là [dans ce projet], c'était très chouette le fait d'avoir des inconnus et qui étaient regroupés autour d'une thématique et avec vraiment des origines et des opinions différentes »* (Ent.P4).

Certain-e-s mettent en lumière la **richesse cognitive et humaine** que cette ouverture à la différence leur a apportée. L'idée que le projet favorise une rencontre et un partage authentique avec l'altérité est exprimée avec force par un participant :

*« (...) Ça crée des liens pour moi ici que je n'imaginais pas ! Parce que rencontrer certaines personnes, de certaines nationalités, de certains âges et pouvoir leur parler, même en dehors de cet immeuble... (...) J'ai beaucoup appris, j'ai rencontré beaucoup de personnes de différents continents, nationalités, religions, ça c'est beaucoup. Et c'est quelque chose que je n'oublierai jamais, qui restera en moi »* (Ent.P5).

Une personne explique que sans le projet, elle n'aurait jamais eu l'occasion de rencontrer des personnes aussi variées, et insiste sur la possibilité d'élargir ses connaissances à travers les échanges :

*« Ici, je vois beaucoup de gens. Si ce n'était pas pour le projet, je ne pense pas que je les aurais rencontrés. C'est certain. C'est chouette de découvrir les gens. Et moi, qui n'ai pas eu la chance d'aller à l'école, d'avoir de l'éducation, je découvre plein de choses. Il y a des gens qui viennent, qui ont fait l'université, et ils expliquent [des choses], on va voir des gens. Il y a même d'autres personnes qui viennent nous rendre visite ici. À travers tout cela, on découvre beaucoup de choses, que je ne connaissais pas avant. C'est très enrichissant, je trouve »* (Ent.P7).

Un autre participant d'insister sur la dimension multiculturelle du projet et établir un **lien entre diversité et enrichissement** :

*« [Le projet], c'est de la multiculturalité. Il y a beaucoup de personnes, il y a des gens qui viennent de partout, de tous les horizons, donc c'est enrichissant. Et donc ça vient de partout, de la Palestine, il y a des Arabes, il y a des Béninois et tout. À travers cette multiculturalité, on échange, on apprend. (...) Je me dis que le fait de bouger, d'appartenir à des groupes de ce*

*type, forcément, on est amené à rencontrer des gens peut-être qu'on ne pouvait pas rencontrer dans la vie comme ça. »* (Ent.P8).

Ces témoignages traduisent un double effet du projet : non seulement il permet des interactions avec des personnes issues de milieux très variés, mais il favorise également des apprentissages mutuels, souvent absents dans les interactions sociales ordinaires.

Pour d'autres personnes interviewées, la réponse est plus nuancée. Il s'agit notamment de participant-e-s disposant déjà d'un réseau relativement diversifié. Pour ces dernières, le projet a tout de même été perçu comme une **opportunité supplémentaire d'ouverture** à la différence. Par exemple, certaines ont indiqué être déjà habituées à côtoyer des personnes issues de différentes nationalités ou cultures, mais peu confrontées à des personnes ayant un statut socio-économique très différent, un niveau d'éducation peu élevé, ou encore à des personnes réfugiées ou sans-papiers (FG1, Ent1). Dans ces cas également, le projet a constitué une forme d'ouverture vers l'altérité et l'inattendu. Un participant déclare par exemple :

*« Je côtoie dans ma vie privée un peu de toute origine et toute nationalité, mais peut-être au niveau « condition sociale », c'est différent... (...) Ça [le projet] permet aussi de me rendre compte de ce que vivent certaines personnes précarisées, qui n'ont pas les moyens, qui vivent aussi des discriminations car [dans le projet] on met beaucoup le focus sur les thématiques telles que la précarisation et la discrimination et ça me touche beaucoup. »* (FG1).

## Se décentrer, regarder l'Autre, questionner son regard

Dans le chapitre théorique, nous avons identifié les principaux éléments constitutifs de l'approche interculturelle. Celle-ci se caractérise par une interaction en profondeur, qui dépasse la simple

rencontre fortuite. Elle implique un véritable processus de remise en question des schémas cognitifs des personnes impliquées, les amenant à **interroger leur regard sur l'Autre** ainsi que leurs propres systèmes de valeurs. Dans cette optique, nous avons cherché à comprendre si, parmi les effets observés chez les participant-e-s, un changement de regard envers l'Autre pouvait être identifié. Les paragraphes précédents offrent déjà des indices significatifs en ce sens : les rencontres qui ont lieu dans les « espaces P4 » semblent orientées vers le partage, la transformation et la construction de liens durables.

Ces interactions suggèrent l'existence de processus profonds, où une **décentration** — au sens d'une prise de distance de son propre point de vue — pourrait être à l'œuvre. Nous poursuivons ici l'analyse de cette dynamique, en nous concentrant sur les réponses à la question suivante de notre guide d'entretien<sup>91</sup> : « *Ce projet vous a-t-il amené à réfléchir au regard que vous portez sur des personnes 'différentes' de vous en termes d'origine, de condition sociale, d'âge ou de genre ?* ». Il s'agit ici de s'attarder sur des éléments centraux de l'approche interculturelle, également développés dans le chapitre théorique, en particulier la déconstruction des stéréotypes et des préjugés. La question posée renvoie au regard porté sur l'autre, un regard qui peut être façonné par des a priori, des stéréotypes et des préjugés intériorisés.

Parmi les personnes interrogées, certaines affirment avoir déjà entamé, avant leur participation au projet P4, une démarche de déconstruction ou de remise en question de leurs représentations vis-à-vis des autres (FG1, FG2). Pour d'autres, il ne s'agissait pas tant de préjugés à proprement parler, que d'un état d'ignorance. Comme l'exprime un participant :

*« Ce n'est pas vraiment une question de préjugés, mais plus d'ignorance de ma part, et de ne pas avoir conscience aussi de ce que peuvent vivre certaines personnes. Et là, je m'en rends compte. Évidemment que le regard évolue quand même aussi, mais c'est plus de l'ignorance »* (FG2).

<sup>91</sup> Voir les guides d'entretien en Annexe.

Un autre participant partage une perspective proche : selon lui, le projet n'a pas nécessairement modifié son regard, qu'il considérait comme bienveillant déjà avant, mais il a comblé certaines lacunes, en rendant ce **regard plus riche, plus concret**, et ancré dans des différentes expériences vécues (Ent.P.1).

De manière similaire, une participante évoque une « complexification du regard », dans le sens où celui-ci devient plus nuancé, plus complet, et davantage en cohérence avec la diversité réelle de la société :

*« Je ne crois pas qu'il y ait eu de changement [de regard], mais juste un enrichissement peut-être. Oui, un enrichissement, et peut-être aussi un rappel qu'il y a de la diversité, en fait. Parce que parfois, quand on côtoie toujours les mêmes personnes, dans le même milieu, avec les mêmes routines, on oublie qu'il y a des différences. Et qu'elles existent, et qu'elles sont tout à fait valables »* (Ent.P.4).

Pour d'autres participant·e·s, le projet P4 a clairement représenté une **opportunité de prise de conscience**, et parfois même une remise en question de leurs propres préjugés. Comme explique cette participante :

*« [Le projet] m'a fait réfléchir dans le sens que parfois, on peut avoir tendance à juger les autres avant de les connaître »* (Ent.P.2).

Certain·e·s témoignent d'un changement impliquant une **décentration de soi**. Cela passe par une forme d'écoute active, une capacité à se décaler de sa propre expérience et d'ouverture émotionnelle :

*« Oui, ça m'a permis de m'ouvrir. C'est un peu sortir de son nombril, et entendre d'autres difficultés, d'autres vécus, d'autres parcours, qui m'ont fait sortir de ma tête »* (FG2).

Une autre personne mobilise une métaphore similaire pour exprimer cette ouverture :

*« Avec ce projet, on arrête de regarder son ventre ou son bas-ventre, et on regarde l'immensité, [on regarde] ce qui se passe. C'est beaucoup plus vivant ! »* (FG2).

## Des liens qui laissent des traces : à rebours des logiques d'isolement

La plupart des personnes interrogées affirment que le projet leur a procuré un véritable sentiment d'appartenance au groupe, voire à une véritable communauté. Pour beaucoup, le projet P4 ne se limite pas à un cadre d'activités : il devient un espace relationnel fort. Plusieurs personnes parlent d'une **«troupe», voire d'une «famille», une « maison »** où l'on « *se donne un coup de main* » (FG1, FG2, Ent.P.2). La notion de groupe s'élargit ici à celle de communauté affective et solidaire, structurée par des pratiques d'entraide et de reconnaissance mutuelle. Cette dynamique dépasse souvent les frontières du projet lui-même : des relations se maintiennent après la fin du programme ou en dehors de son cadre formel (Ent.P.1, Ent.P.8), témoignant de la profondeur des liens créés. L'évolution du collectif au fil du projet est également soulignée. Comme l'indique un participant, on assiste à une montée en cohésion entre le début et la fin du projet (Ent.P.1).

Toutefois, certains témoignages introduisent des nuances importantes. Ainsi, une personne interrogée (FG1) préfère ne pas employer le terme « appartenance à un groupe », qu'elle juge peut-être trop fort ou trop engageant. Néanmoins, elle reconnaît la valeur ajoutée des liens qui se tissent au sein du projet, en insistant sur **l'importance de l'échange, de l'adaptation et ouverture à l'Autre**. *«Appartenir à un groupe, c'est un grand mot. Je dirais plutôt : ne pas rester cantonnée, essayer de s'adapter, échanger, sortir de sa zone de confort»* (FG1). Cette posture souligne que, même en l'absence d'un fort sentiment d'appartenance formelle, les relations développées dans cet espace ont un effet dans le sens d'une ouverture interculturelle.

S'il n'est pas toujours évident de parler d'un sentiment d'appartenance durable à un groupe — notamment quand le projet est de courte durée —, il apparaît néanmoins clairement que les participant·e·s ont partagé des expériences et des paroles d'une grande intensité, souvent réservées à des cercles d'amitié proches. Ainsi, malgré la temporalité limitée, le cadre du projet a favorisé l'émergence de **liens empreints d'authenticité** (Ent.P.3). Il s'agit ici de relations brèves, mais susceptibles de laisser des « traces » durables, même sans s'inscrire dans une quelconque continuité.

Dans le même esprit, une autre personne reconnaît que :

*« Souvent, dans ce genre de projet, on crée des connexions avec des gens. On sait que c'est temporaire. Mais ça reste quand même. Parce qu'on a appris des choses sur les autres, on a eu des affinités. Et certaines histoires nous ont touchées »* (Ent.P.4).

Ces témoignages mettent en lumière l'intensité émotionnelle des liens créés : loin d'être de simples interactions de circonstance, il s'agit de relations transformatrices (Ent.P.4), qui participent à une forme de **reconnaissance partagée**.

L'appartenance au groupe — ou, à défaut, la simple création de liens de confiance — constitue un effet particulièrement significatif du projet. Ces relations, même lorsqu'elles ne s'inscrivent pas dans la durée, se révèlent capables de favoriser **un passage du «je» au «nous»**.

Cette expérience collective, fondée sur la reconnaissance mutuelle et la co-construction, contribue à rompre l'isolement (Ent.P.8), tout en ouvrant la voie à des formes de solidarité, d'entraide et d'engagement collectif.

## Conclusions

Dans ce chapitre, nous avons porté un regard approfondi sur les effets des projets P4, en nous appuyant sur les points de vue des participant·e·s des projets P4A et P4B, ainsi que sur ceux des professionnel·le·s impliqué·e·s dans la mise en œuvre d'un projet P4. Les personnes interrogées ont mis en lumière des effets tant sur le plan personnel que sur le plan collectif.

À ce propos, la figure ci-dessous présente une synthèse des effets perçus tant par les professionnel·le·s que par les participant·e·s aux projets P4<sup>92</sup>. Nous proposons une distinction entre les effets observés à **l'échelle individuelle** et ceux relevant de la **sphère collective** et sociale. Il convient toutefois de souligner que ces deux dimensions, loin de s'opposer, s'entrelacent et se nourrissent mutuellement : un effet individuel peut avoir des répercussions sur le plan collectif, et inversement. Cette distinction demeure donc peu rigoureuse. Par exemple, une meilleure écoute de l'Autre constitue un développement de compétences individuelles, mais elle contribue également au renforcement des dynamiques collectives. À l'inverse, une capacité accrue à se décentrer — l'un des fondements de l'approche interculturelle — favorise des interactions plus riches avec autrui, ce qui participe à la consolidation du lien social. Cette compétence implique néanmoins un effet individuel important, notamment en ce qui concerne la capacité à sortir de sa zone de confort et à faire preuve d'adaptabilité. La rencontre de nouvelles personnes revêt une double dimension : collective, car elle encourage et renforce le tissu social ; individuelle, car elle suppose une ouverture de la personne à l'Autre.

Sur le plan individuel, le schéma synthétise les effets des projets P4 impliquant une **transformation de la sensibilité personnelle**, à plusieurs niveaux. Ces processus peuvent être interprétés à travers le prisme de

<sup>92</sup>D'un point de vue pratico-pratique, et pour des raisons d'espace, nous avons choisi de ne faire figurer dans ce schéma que les dimensions des effets perçus, sans reprendre la formulation complète du type « amélioration de... » ou « développement de compétences en... ». Ces formulations sont implicites, dans la mesure où les dimensions mentionnées sont supposées avoir été travaillées, renforcées ou développées grâce à la participation aux projets P4.

l'«empowerment», de la reconstruction identitaire ou encore du questionnement de sa propre vision du monde. Plusieurs témoignages font état d'un regain de confiance en soi, d'une aisance accrue dans l'expression de soi, ou encore de la possibilité de revenir autrement sur des expériences de vie complexes, souvent liées à des parcours migratoires, des trajectoires de vie marquées par la précarité et la discrimination.

Dans certains cas, ces récits s'apparentent à une tentative de relecture de soi en vue d'une reconstruction subjective. Pour certain-e-s participant-e-s, le projet P4 représente un espace de déconstruction et de reconstruction du regard porté sur l'Autre, ou une mise en question de leurs propres stéréotypes et préjugés. Cette dynamique réflexive, favorisée par le cadre interculturel et participatif du projet, contribue à une transformation des représentations sociales et à une ouverture à l'altérité.

En parallèle, les participant-e-s évoquent la découverte de nouveaux centres d'intérêt ou de formes d'engagement collectif et citoyen, ainsi

qu'une acquisition de compétences concrètes, notamment dans le domaine de la production audiovisuelle. Ces dimensions contribuent à renforcer le sentiment de légitimité, d'utilité sociale et d'appartenance à une communauté élargie.

En ce qui concerne les effets collectifs, le schéma recense ceux qui se manifestent sur le plan du *vivre ensemble* et des **dynamiques de groupe**<sup>93</sup>. La démarche des projets P4 ouvre la voie à une véritable rencontre — non seulement avec de nouvelles personnes, mais aussi avec des individus qui ne font pas nécessairement partie du réseau habituel des participant-e-s. Il ne s'agit pas simplement d'un rapprochement superficiel de l'Autre, mais bien d'un rapprochement fondé sur un sentiment renforcé d'appartenance à un collectif, porté par une volonté de compréhension mutuelle et d'enrichissement réciproque. Cette diversification des liens sociaux contribue à un enrichissement culturel et critique, en invitant les participant-e-s à sortir des schémas de pensée préétablis pour valoriser des formes de savoir souvent marginalisées, et en leur offrant une place centrale dans des dynamiques collectives.

**Figure : Les effets des actions P4, selon les professionnel·le·s et les participant·e·s**



93 Comme nous l'avions dit auparavant, il convient de souligner que ces effets collectifs sont aussi le résultat d'un travail introspectif mené à l'échelle personnelle. Autrement dit, même si la focale est ici placée sur la dimension collective, ces dynamiques trouvent leur ancrage également dans des processus individuels de réflexion, de remise en question et d'ouverture à l'autre.

Ces effets témoignent de la pertinence des projets au regard des objectifs fixés par l'axe 4 du décret, lesquels visent à promouvoir des logiques de *vivre et faire ensemble*. Cela inclut, notamment, le développement des interactions entre habitant-e-s, le décloisonnement des espaces sociaux, la mise en place de dynamiques interculturelles, ainsi qu'un travail de déconstruction des stéréotypes, des préjugés et de lutte contre les discriminations et toutes les formes de racisme.

Un point d'attention particulier concerne la **différence entre les deux sous-axes P4A et P4B**, notamment en ce qui concerne la nature et la portée des effets produits. Les projets P4B s'inscrivent dans une temporalité plus courte, souvent sous forme d'actions « one-shot ». Dès lors, la durabilité et la profondeur de leurs effets peuvent être interrogées. Comme l'a exprimé un professionnel (Ent.A.5), l'impossibilité de développer un travail s'inscrivant dans la durée peut engendrer une certaine frustration. Effectivement, c'est justement dans la continuité et l'ancrage temporel que les effets significatifs — qu'ils soient individuels, collectifs ou communautaires — ont le plus de chances d'émerger et de se consolider.

*« (...) C'est un travail qui touche des fibres très sensibles au niveau des tensions interculturelles, donc si on veut faire bouger les choses ou arriver à un impact plus long au niveau de la sensibilisation par rapport à certains trucs, il faut un travail beaucoup plus à long terme et beaucoup plus en profondeur avec des groupes construits autrement... Après bon, voilà, ça reste la particularité de P4B, c'est la diffusion et c'est déjà pas mal, mais il reste quand même une petite frustration par rapport à ça, de ne pas pouvoir aller plus en profondeur avec un projet plus ancré dans des réalités locales »* (Ent.A.5).

Le point de vue de ce professionnel est tout à fait pertinent. Cela dit, sur la base des éléments empiriques recueillis, il apparaît que même les projets P4B — ainsi que certains projets P4A de plus courte durée — sont perçus comme porteurs d'effets significatifs.

Ainsi, malgré leur inscription dans une temporalité restreinte, on dénote dans les projets P4B, entre autres : l'engagement, la création de liens, la rencontre et le partage avec l'Autre, et l'éveil d'un intérêt accru pour des enjeux sociétaux. Ces projets s'apparentent à des dispositifs de conscientisation dans la mesure où ils permettent, même brièvement, l'émergence de questionnements critiques, la déconstruction d'a priori ou de stéréotypes, et la revalorisation de savoirs situés. L'importance d'un espace sécurisant — un « espace tiers » propice à l'expression libre, à l'écoute et à la co-construction — est ici centrale : cet espace permet **d'amorcer des processus d'engagement**, de décloisonner les appartenances sociales ou culturelles, et de poser les jalons d'une possible transformation à venir. Ainsi, bien que ces projets ne puissent prétendre à des effets de long terme comparables à ceux des démarches continues, ils **« sèment des graines »**. Cet acte de mise en mouvement participe d'une logique de changement social par **« petits pas »**, souvent valorisée dans les approches d'intervention sociale et d'éducation populaire. Dans ce sens, l'effet réside autant dans l'expérience vécue que dans le potentiel qu'elle ouvre.

Il apparaît que les projets P4A et P4B participent à la formation de communautés inclusives. Cette dynamique collective prend une dimension d'autant plus significative qu'elle s'inscrit dans un contexte social contemporain marqué par la fragmentation, les tensions identitaires et la montée des logiques d'exclusion. Avec cet accent mis sur le « groupe », et en favorisant les liens humains et la prise de recul, les actions P4 agissent en contrepoint des dynamiques de ségrégation et de cloisonnement qui traversent l'espace bruxellois. À contre-courant de ces logiques d'isolement, les projets P4 se présentent comme de véritables laboratoires de mixité et de lien social, où se reconfigurent les rapports entre individus et où s'expérimentent des manières de **« faire société »** et de faire société autrement.

En guise de conclusion de ce chapitre, nous aimerions souligner la proximité existante entre

les éléments issus de l'analyse empirique de l'effet des projets P4 et les concepts développés dans le cadre théorique, en particulier ceux liés à la théorie du contact de Gordon Allport (1954), aux approches interculturelles proposées par Camilleri (1990, 1992, 1993) et Cohen-Émerique (2011) ainsi qu'à la contribution de Fraser (2001, 2003, 2005).

D'une part, les dynamiques observées par et chez les participant·e·s — marquées par un regain de confiance en soi, un questionnement des préjugés et une ouverture à l'altérité — illustre concrètement les effets potentiels **d'un contact intergroupe structuré** (Allport 1954). D'autre part, les processus de déconstruction de stéréotypes et de relecture de soi évoqués dans les témoignages empiriques peuvent être interprétés à la lumière des notions de «choc culturel» et d'«incident critique». Ces expériences, loin d'être évitées, sont mobilisées comme leviers de transformation. On retrouve ici la perspective de Camilleri (1990), qui voit dans ces tensions culturelles des **opportunités de réflexion et de croissance personnelle**, et celle de Cohen-Émerique (2011), dont la méthode en trois temps (décentration, analyse des cadres de référence, co-construction de sens) trouve un écho dans le cheminement des participant·e·s : prise de recul sur leurs trajectoires, ouverture aux perceptions de l'Autre, et construction d'un sens partagé au sein du projet.

Enfin, les effets collectifs identifiés dans les projets P4 trouvent une forte résonance avec le cadre théorique de Nancy Fraser (2005, 2001). En offrant un espace de parole aux participant·e·s issus·e·s de trajectoires souvent marginalisées, les actions P4 répondent directement à la dimension de reconnaissance théorisée par Fraser. Les témoignages montrent comment ces projets permettent aux individus **d'exprimer leur identité**, de valoriser leur histoire personnelle, et surtout de mobiliser des savoirs situés (issus de l'expérience migratoire, de la précarité ou de

formes de discrimination) dans un cadre collectif qui les légitime au lieu de les stigmatiser. Ces espaces P4 offrent ainsi une **reconnaissance symbolique et culturelle**, essentielle pour combattre l'invisibilisation souvent vécue par les publics concernés et pour permettre aux identités minoritaires de s'exprimer sans crainte de rejet ni effacement symbolique.

Bien que les projets P4 n'agissent pas directement sur les politiques de redistribution économique au sens strict, ils s'inscrivent néanmoins dans une démarche visant à **ne pas reproduire les inégalités structurelles**. En donnant accès à des outils (comme la production audiovisuelle), à de nouvelles formes d'expression, et à des espaces de visibilité publique, ces projets redistribuent des opportunités symboliques et sociales à des publics souvent exclus des circuits classiques de participation. Bien que sur une durée limitée, ces projets créent des moments d'égalité symbolique, qui contribuent à réduire les asymétries dans l'accès à la parole, à la reconnaissance et à l'action collective. Ce sont autant de leviers qui rejoignent l'idée de remèdes transformateurs de Fraser (2003, pp. 40-42)<sup>94</sup>, en ce qu'ils ouvrent la voie à un changement structurel des normes de représentation. Les projets jouent un rôle de déclencheurs : ils **sèment les graines d'une prise de conscience critique**, d'un changement des représentations, et d'un réagencement des liens sociaux.

Ainsi, les projets P4 ne se contentent pas d'inviter les participant·e·s à partager leurs récits, mais les impliquent activement dans la définition des contenus et de la méthodologie des projets (en tout cas pour les projets P4A). Les effets collectifs relevés dans ce chapitre empirique — tels que l'émergence d'un sentiment d'appartenance à un collectif, l'ouverture à une compréhension mutuelle — témoignent d'une logique participative, centrale dans l'approche de Fraser. Les participant·e·s ne sont pas de simples bénéficiaires, mais deviennent acteurs et actrices d'un processus qui remet en question les hiérarchies habituelles.

<sup>94</sup> Dans sa théorie de la justice sociale, Fraser argumente la différence entre remèdes correctifs et remèdes transformateurs (Voir Chapitre théorique). Fraser défend que les réponses face aux injustices d'ordres social, culturel et politique ne se limitent pas à corriger ponctuellement les inégalités (remèdes correctifs), mais doivent viser à transformer en profondeur les structures à l'origine de ces injustices (remèdes transformateurs).

# Conclusion Générale

Le *vivre ensemble* est un concept auquel plusieurs politiques font appel pour répondre à la fragmentation croissante au sein du territoire bruxellois.

Dans l'introduction, nous avons inscrit le cadre de notre recherche dans une volonté de rendre visibles les interactions, tant individuelles que collectives, qui se déplient au sein des actions associatives promouvant le *vivre ensemble* dans le cadre de la politique de cohésion sociale. Il ne s'agit toutefois ni de prétendre ni de prescrire que les associations puissent, à elles seules, répondre aux défis engendrés par des phénomènes sociaux complexes, dont l'intensification est aujourd'hui manifeste. Par ailleurs, ce rapport n'interroge pas la cohérence externe du dispositif de cohésion sociale, ni donc les interactions possibles entre celui-ci et d'autres politiques publiques agissant aussi sur le *vivre ensemble* — telles que la prévention, l'enseignement, le social-santé ou encore le logement, pour ne citer que quelques domaines

A regarder les faits d'actualité, l'on pourrait croire que les liens de solidarité tendent à se fragiliser, tandis que la méfiance à l'égard de l'Autre semble croître. Dans ce contexte, le développement de pratiques effectives de *vivre et faire ensemble* apparaît comme un enjeu stratégique pour la politique de cohésion sociale. Si les actions en faveur du *vivre ensemble* n'ont ainsi pas les pouvoirs ni les moyens de transformer radicalement la société, elles interviennent de manière tangible dans les territoires où elles s'ancrent. Elles y jouent un rôle de **laboratoire social et de refuge**, en brisant l'isolement et en favorisant l'expérience de la rencontre interculturelle.

Structurellement faible — notamment en termes de dotations financières — et peu visible, cet axe prioritaire spécialement consacré au *vivre et faire ensemble*, ainsi que ces actions et son impact, sont encore insuffisamment appréhendés par les acteurs administratifs et politiques, ainsi que par le grand public.

Conscient de cette situation, le CRAcs-CBAI a choisi de centrer son rapport 2025 sur le vivre et faire ensemble, en mettant l'accent sur l'axe prioritaire 4 et en articulant cette analyse autour de questions de recherche ciblées. La présente conclusion restitue ces questionnements et propose une synthèse des enseignements et réponses apportés par l'analyse empirique.

- *Quels sont les types de projets de l'axe Vivre et faire ensemble réalisés sur le terrain? Quelles sont les thématiques traitées par les associations ? Sont-t-elles en lien avec les objectifs de l'axe prioritaire ? Quelles sont leurs caractéristiques en termes de méthodologies, de nombre et type de publics touchés, et de nombre de professionnels impliqués ?*

La réponse à ces questions nous a permis de dresser un portrait des projets existants, dans l'objectif de les rendre plus visibles et, le cas échéant, de démontrer leur alignement avec les objectifs du décret.

Nous avons tout d'abord constaté la **richesse des actions** incluses dans les projets P4, qui mobilisent fréquemment des disciplines artistiques, telles que les podcasts, théâtre, réalisation de journaux, pour attirer les publics et traiter des thématiques sociales complexes.

Les thématiques traitées reflètent à la fois les objectifs de l'axe prioritaire et les besoins exprimés par les participant·e·s. En P4A, elles émergent souvent d'un processus participatif et portent sur des enjeux sociétaux, notamment la lutte contre les stéréotypes et les préjugés, et des thématiques plus spécifiques que les participant·e·s-mêmes mettent en avant. En P4B, des thématiques plus explicitement formulées apparaissent, comme l'identité, le genre ou la lutte contre les discriminations et pour les droits. Dans les deux cas, la **cohérence avec les finalités** du décret Cohésion sociale est manifeste, attestant de la pertinence de ces projets pour le renforcement du lien social.

Le profil des publics touchés confirme l'importance sociale de ces projets. Ceux-ci rassemblent des participant·e·s aux origines diverses et favorisent la rencontre entre des groupes souvent éloignés les uns des autres (par exemple des jeunes et des adultes, des personnes à orientation sexuelle différente, des personnes avec une origine ou des croyances religieuses différentes). Les données indiquent en outre une proportion significative de personnes issues de milieux socio-économiquement précarisés, fréquemment exposées à des discriminations et exprimant une faible confiance envers les institutions.

Enfin, la question des ressources humaines et financières révèle une **fragilité structurelle** de l'axe 4. La médiane d'équivalents temps plein (ETP) mobilisés est de 0,6 par association en 2024, tant pour la P4A que pour la P4B. Cette donnée reflète la faiblesse des subsides accordés – plafonnés à 20.000 € pour la P4A et 15.000 € pour la P4B. Dans ce contexte, les associations recourent à des bénévoles et à des vacataires, ce qui, tout en enrichissant les dynamiques des projets, souligne le caractère précaire de leur mise en œuvre.

*• Quelles sont les « zones grises » qui méritent d'être d'avantage interrogées ? Plus précisément, des aspects administratifs sont-ils susceptibles de donner lieu à des interprétations variables parmi celles et ceux en charge de l'accompagnement et du contrôle des exigences décrétale s ?*

Dans le souci d'analyser la cohérence interne du dispositif de cohésion sociale, et plus particulièrement de l'axe prioritaire 4, nous avons concentré notre attention sur les «zones grises» qui entraînent souvent des interprétations divergentes parmi les différents acteurs impliqués dans le dispositif – associations, gestionnaires des Services du Collège et coordinations de cohésion sociale – ainsi qu'au sein même de chaque groupe. Ces zones grises génèrent parfois un **écart important** entre la mise en pratique attendue par les exigences du décret et l'opérationnalisation

concrète des actions P4 par les professionnel·le·s, qui doivent nécessairement tenir compte des contraintes liées aux réalités du terrain.

À l'issue de deux rencontres associatives et de deux focus groupes, six zones grises ont été identifiées : l'interprétation du concept de mixité, la question de la régularité des publics, la tension entre production et processus (P4A), l'interprétation de la notion de « public large », la place de l'approche interculturelle et, enfin, la question de la professionnalisation des équipes.

Les échanges n'ont pas nécessairement permis de résoudre ces divergences, mais ont eu pour effet de dénouer ces points de désaccord en identifiant des **marges potentielles de compromis** susceptibles d'alimenter des recommandations (voir infra).

- *Comment l'approche interculturelle est-elle perçue et initiée dans les pratiques associatives ? Que permet-t-elle de générer en termes de dynamiques collectives et intragroupes au regard des objectifs du décret ?*

Le développement de la médiation interculturelle constitue l'un des objectifs centraux de l'axe Vivre ensemble. Dans une ville cosmopolite comme Bruxelles, « croiser » l'Autre n'est pas en soi difficile. En revanche, établir de véritables interactions interculturelles – échanger, dialoguer et remettre en question ses propres représentations – s'avère beaucoup plus complexe.

Les entretiens menés auprès des professionnel·le·s révèlent que les actions P4 configurent des espaces de « contact » (Allport 1954), et plus précisément de **contacts « intergroupes »** (Pettigrew et Tropp, 2011), et non d'une simple co-présence de publics hétérogènes, ni d'un dispositif normatif visant à corriger les schémas cognitifs des participant·e·s. Les projets P4 créent des **espaces de « frottement »** où la confrontation des différences, loin d'être neutralisée ou effacée, devient l'occasion d'une mise en dialogue. Par exemple, les préjugés, stéréotypes

et tensions sont appréhendés comme des occasions de travail réflexif visant à susciter un processus de conscientisation critique. L'objectif est d'encourager les participant·e·s à entrer dans une démarche de relativisation de leurs propres référentiels et à développer une ouverture à l'altérité, condition d'une véritable décentration culturelle.

Dans cette perspective, les projets P4 tendent à constituer des cadres favorables à l'émergence d'un sentiment d'appartenance partagée, non pas par homogénéisation des subjectivités, mais par la **recherche d'un « plus grand commun dénominateur »** (Bouzar 2011) susceptible de fédérer des individus porteurs de trajectoires, de visions du monde et d'identités plurielles.

Les éléments mentionnés révèlent un alignement significatif avec les objectifs du décret. De plus, nous soulignons que les actions associatives, reposant notamment sur la verbalisation des tensions, la décentration culturelle et le recours à des outils artistiques et culturels, contribuent à remettre en question les représentations dominantes qui « dénigrent et stigmatisent » (Ansay et al., 2017, p.35). En ce sens, ces pratiques rejoignent les réflexions de Nancy Fraser (2003, 2005) sur les **dimensions de reconnaissance et de représentation**, en ce qu'elles rendent possible, malgré les contraintes structurelles et le sous-financement récurrent des associations, l'existence d'espaces où les publics marginalisés sont légitimes et légitimés comme acteurs·trices de la production symbolique et sociale.

- *Quels sont les effets perçus par les participant·e·s eux·elles-mêmes, mais aussi par les professionnel·le·s de terrain qui mettent en œuvre les actions et accompagnent les groupes au plus près ?*

Les entretiens menés auprès des participant·e·s et des professionnel·le·s mettent en évidence une série d'effets perçus, qui font écho à plusieurs références mobilisées dans notre cadre théorique, qu'il s'agisse de la théorie du contact d'Allport, des approches interculturelles

de Camilleri (1990, 1992, 1993) et Cohen-Émerique (2011), ou encore de la pensée de Nancy Fraser (2003, 2005).

Sur le plan individuel, les projets favorisent **l'empowerment, la reconstruction identitaire et le développement de nouvelles compétences**. Les participant·e·s évoquent un regain de confiance, une plus grande aisance dans l'expression de soi, ainsi qu'une déconstruction des stéréotypes et préjugés. Ces expériences constituent autant d'occasions de relecture de soi, d'ouverture à l'altérité et d'engagement citoyen.

À un niveau collectif, les projets P4 stimulent le *vivre ensemble* en créant des espaces de rencontre interculturelle et en renforçant le **sentiment d'appartenance à un collectif**. Ils contribuent à diversifier les liens sociaux, à valoriser des savoirs marginalisés et à encourager une compréhension mutuelle fondée sur l'échange.

Par ailleurs, nous l'avons déjà évoqué, les projets P4 s'inscrivent pleinement dans les dimensions de reconnaissance et de représentation décrites par Fraser (2003, 2005).

En mettant l'accent sur la dimension collective et en favorisant à la fois les relations humaines et la prise de distance réflexive, les projets P4 s'opposent aux logiques de ségrégation et de cloisonnement qui marquent Bruxelles. Malgré le sous-financement qui les caractérise, les actions P4 s'affirment comme des **espaces d'expérimentation sociale**, où la mixité et le lien se construisent et où s'inventent de nouvelles façons de *vivre ensemble*. Elle est plutôt envisagée comme un micro-laboratoire susceptible de déclencher des dynamiques collectives, souvent à contre-courant, au sein des territoires, et qui sont tributaires des inégalités structurelles au sein de notre société.

À la lumière des éléments parcourus dans ce rapport, nous formulons les recommandations suivantes, à l'attention d'un axe qui s'avère d'autant plus indispensable dans le contexte bruxellois.



# Recommandations

Ce rapport a démontré la pertinence des projets de l'axe Vivre et faire ensemble sur le terrain, tant au regard des objectifs fixés par le décret qu'à travers les effets ressentis par les participant·e·s et les professionnel·le·s.

Tout en tenant en compte, d'une part, des subventions accordées à cette priorité, qui restent globalement insuffisantes pour soutenir le déploiement des associations agréées en P4 et, d'autre part, du fait que la politique de cohésion sociale elle-même n'a pas vocation à porter l'entièreté des dynamiques de *vivre ensemble* en Région bruxelloise, le CRAcs-CBAI dresse ces recommandations au Collège de la Commission communautaire française et en particulier à la Ministre en charge de la Cohésion sociale.

## Recommendation générale

### Faire confiance à la portée, à la pertinence et à l'impact de l'axe Vivre et faire ensemble

Les projets l'axe Vivre et faire ensemble sont mouvants et s'adaptent aux réalités de terrain. C'est leur caractère dynamique qui fait qu'ils sont pertinents dans les territoires d'action et auprès des publics-cibles. Il faut faire confiance aux processus engendrés par les associations que mettent en pratique ces projets. Cette recommandation – qui s'érige en principe guide pour les décideur·euse·s politiques – se décline en plusieurs recommandations plus spécifiques, à la fois de renforcement de l'axe 4, de révision des certaines exigences, de formation des acteurs·trices porteurs de projet et de visibilisation du secteur.

## Recommandations spécifiques

### 1. Renforcer l'émergence des actions *vivre et faire ensemble*

Les besoins et la pertinence des actions de l'axe 4 ou qui « tendent » vers le *vivre et faire ensemble* justifient de renforcer cet axe au sein de la politique de Cohésion sociale.

Spécifiquement, le CRAcs-CBAI recommande au Collège de la Commission communautaire française de :

- **Augmenter nombre d'actions sur le terrain**, que ce soit par des projets agréés ou émergents (Impulsion et Bourse à l'Innovation) ;
- **Revoir le financement des associations agréées**. Comme déjà énoncé lors des rapports précédents, la politique de Cohésion sociale devrait s'appuyer sur un cadre davantage durable et garantir un financement suffisant pour le déploiement des actions. Nous recommandons pour l'axe 4, mais également les autres axes prioritaires du décret la mise en place d'un financement spécifique pour l'emploi<sup>95</sup>.
- **Octroyer l'agrément aux 23 associations bénéficiaires de la Bourse Innovation** qui attendent depuis 2024 une réponse concernant la suite de leur dossier, et notamment aux 11 associations qui œuvrent dans l'axe prioritaire 4 ;
- **Mieux accompagner les projets émergents et flexibiliser les exigences à leur égard**. En effet, plusieurs associations refusent d'entrer dans le décret bien qu'elles traitent des thématiques et promeuvent des actions en lien avec le vivre et

<sup>95</sup> Comme argumenté par ailleurs et notamment lors du Rapport CRAcs-CBAI 2024, ce dispositif de financement permettrait de passer vers une logique de subvention « suffisante », d'atténuer les contraintes financières qui pèsent sur les associations, de pérenniser les emplois – notamment en amoindrissant le turnover –, de garantir la durabilité des actions auprès du public et, enfin, de renforcer la « professionnalisation » du secteur.

faire ensemble. Elles préfèrent ne pas s'engager dans un dispositif trop contraignant. Il est donc essentiel de laisser aux projets émergents, et davantage les petites structures, le temps et la perméabilité pour qu'ils puissent appréhender le décret et s'y insérer de manière pertinente et durable.

## 2. Revoir les exigences quantitatives et qualitatives de l'axe 4

Ce rapport a pu cerner certaines divergences sur les balises autour des exigences P4, avec par moments des consensus sur la manière de regarder les actions sur le terrain.

De manière globale, il semble y avoir une convergence autour d'une obligation de moyens tout en gardant une obligation de résultats. Cela dit, sur cette dernière, les coordinations locales de cohésion sociale ainsi que les Services du Collège s'accordent sur la nécessité d'assurer un principe de proportionnalité. Les exigences sont ainsi modulées en fonction de la capacité ou de la taille de l'association, et l'évaluation repose davantage sur les efforts fournis que sur l'atteinte de résultats absous.

Plus précisément, concernant la convergence autour de la lecture de certaines exigences, le CRAcs-CBAI recommande :

- Pour la Mixité : **L'exigence de mixité doit être comprise au-delà de la mixité des**

**apparences<sup>96</sup>**, et des moments de non-mixité peuvent être acceptés quand, en accord avec les objectifs spécifiques de l'axe 4, soit ils s'inscrivent dans une perspective de « tendre vers » une mixité à l'intérieur ou à l'extérieur du projet, soit ils permettent une déconstruction des préjugés. Nous reprenons la métaphore utilisé lors de notre Rapport 2017 : « *La mixité est un ingrédient parmi les autres, et non une préparation* »<sup>97</sup>;

- Pour la Régularité du public P4A : si le nombre régulier de 10 participant·e·s constitue la norme, **l'exigence de vérification pourrait recourir à la notion de « noyau dur »** – selon les caractéristiques de chaque projet – permettant une « continuité » de l'action au regard de publics précarisés ou à la marge<sup>98</sup> ;

Le CRAcs-CBAI recommande en outre, de revoir certaines exigences de nature quantitative et qualitative :

- *Les heures comptabilisées* : réévaluer à la hausse les heures valorisables sans public (actuellement 100h sur les 250h pour la première catégorie de financement prévue par l'arrêté d'exécution), pour **prendre en compte les heures de préparation** : repérage, planification, établissement des partenariats, rencontres préparatoires, etc.
- *Les partenariats* : prévoir une norme d'encadrement afin de pouvoir co-valoriser les heures sur le terrain entre associations partenaires, considérant que les associations agréées en axe 4 sont obligées d'établir leur action en partenariat, et à l'exemple d'autres politiques publiques<sup>99</sup>.

96 Comme nous l'avons expliqué dans ce rapport, il s'agit d'une mixité fondée sur la présence de publics visiblement différents, c'est-à-dire porteurs de caractéristiques socio-démographiques variées (âge, genre, origines, langues parlées). Cependant, même au sein d'une communauté perçue comme homogène, il peut exister une grande diversité ethnique, linguistique, culturelle et historique, souvent invisibilisée par une approche réductrice de la mixité.

97 Autrement dit, la mixité en soi ne dit rien sur la qualité du projet sur le terrain et n'est pas garant de son alignement avec les objectifs de l'axe 4.

98 Cette recommandation, nous insistons, s'appuie sur l'un des résultats empiriques les plus intéressants, à savoir que le projet P4 parvient à toucher et à inclure un public fragilisé, souvent en marge des circuits culturels institutionnalisés. Si l'on souhaite que cette dynamique se poursuive, il est essentiel de maintenir une certaine flexibilité dans la gestion de la régularité des publics, afin de prendre en compte la volatilité propre aux publics plus précaires.

99 Le décret sur l'Éducation permanente (décrets du 17 juillet 2003, modifié le 14 novembre 2018 et l'arrêté du 30 avril 2014, modifié le 2 mai 2019) prévoit la possibilité de mettre en place des partenariats (article 3 §3), moyennant l'établissement d'une convention de partenariat. Il stipule notamment : « Lorsqu'une association collabore avec une ou plusieurs associations reconnues dans l'axe 1, ces activités sont gérées via une convention fixant, au minimum, la répartition des heures d'activités entre les associations partenaires, la description des rôles respectifs, ainsi que les objectifs en termes de publics mobilisés. ». Sur l'ensemble des heures annuelles dédiées à l'activité gérée par une association, cette dernière peut reconnaître au maximum 40 % des heures totales dans le cadre d'un partenariat.

### 3. Formation des professionnel·le·s P4 à l'interculturel

Plusieurs professionnel·le·s affirment l'importance de l'approche interculturelle et l'appliquent dans leur pratique. L'analyse des réponses fournies dans le formulaire du Plan d'Action quinquennal montre cependant que toutes les associations ne sont pas outillées de la même façon sur cette question.

À l'image des exigences de formation dans les autres axes prioritaires<sup>100</sup>, de l'importance de l'approche interculturelle comme guide de la priorité 4 – tant dans l'intention du législateur que pour la pertinence qui a été démontrée – et pour que cette posture soit renforcée sur le terrain, le CRAcs-CBAI recommande que **les professionnel·le·s P4 soient formées à l'approche interculturelle et bénéficient d'une formation continue sous la forme d'analyse de pratiques.**

Par ailleurs, dans le Plan d'Action, la description de la manière dont l'action associative s'inscrit dans une approche interculturelle ne semble pas toujours refléter la connaissance que les associations ont du terrain, ni la complexité des leurs approches — des approches pourtant empreintes d'interculturalité. Cela laisse entendre que même les associations les plus outillées peuvent parfois avoir des difficultés à verbaliser leur approche interculturelle. Dans ce contexte, la formation apparaît comme un outil précieux. D'une part, pour prendre conscience des savoirs existants. D'autre part, pour situer les outils déjà mobilisés dans une approche précise, en l'occurrence l'approche interculturelle. Elle permettrait également de systématiser

et harmoniser les connaissances, tout en renforçant la légitimité des associations quant à leurs savoirs, leurs méthodologies d'action, et donc, quant à l'action-même.

La formation continue est comprise ici comme une intervision, soit un approfondissement et une systématisation des rencontres d'échanges de pratiques organisés jusqu'ici par le CRAcs-CBAI, dans l'objectif de revenir sur les « situations critiques » amenées par les professionnel·le·s dans la mise en pratique de leurs projets P4<sup>101</sup>.

### 4. Visibilité des projets P4

Le CRAcs-CBAI recommande au Collège de la Cocof, à la Ministre compétente en matière de Cohésion sociale, ainsi qu'aux Services du Collège, de soutenir la mise en valeur des réalisations des projets de l'axe Vivre et faire ensemble, et de permettre leur visibilité ainsi que celle de leur impact.

Plus concrètement, suivant les besoins exprimés par le secteur, le CRAcs-CBAI recommande de soutenir l'organisation d'un « Festival du vivre et faire ensemble », dans une temporalité à définir avec le secteur. Ce festival sera une opportunité pour revenir sur les productions des participant·e·s des projets P4. Ceci permettrait la rencontre et l'échange entre participant·e·s de différents projets P4A et P4B.

À cette fin, des ressources financières et humaines seraient nécessaires pour pouvoir coordonner ce travail, ainsi que pour les frais de fonctionnement annexes à cette action.

Exemple : si une activité demande 1.000 heures sur l'année, le partenariat peut valoriser jusqu'à 400 heures. Le décret précise également que les « heures d'activités comptabilisées en commun sont valorisables à 100% au maximum par trois partenaires uniquement, soit au total à concurrence de 300% maximum ». Voir le document de synthèse 2019, disponible à la page web : [https://educationpermanente.cfwb.be/fileadmin/sites/edu\\_perm/uploads/Document/Textes\\_reglementaires/Decret\\_2003\\_DocumentDeSynthese\\_2019\\_avril2020.pdf](https://educationpermanente.cfwb.be/fileadmin/sites/edu_perm/uploads/Document/Textes_reglementaires/Decret_2003_DocumentDeSynthese_2019_avril2020.pdf).

100 Comme déjà expliqué dans ce rapport, on pense notamment aux compétences en matière de droits des étrangers et plus globalement du cadre juridique pour la P3A, aux compétences en animation d'enfants et de jeunes pour la P1, ou encore à la formation de base pour être formateur·trice en alphabétisation ou FLE en P2. Sans que ce soient des exigences décretées, elles sont essentielles à l'accomplissement des actions sur le terrain.

101 Nous pensons par exemple au groupe d'échange des pratiques des équipes de formation à la citoyenneté des Bureaux d'Accueil (BAPA) dans la politique d'accueil des primo-arrivante·s et personnes étrangères, animé par le Secteur Formation au CBAI.



# Bibliographie

- Allport, G. W. (1954). *The nature of prejudice*. Addison-Wesley.
- Ansay, A. (2020, décembre). Lutte et rencontre. CBAI Imag, (354).
- Ansay, A. (2021, novembre-décembre). L'action interculturelle et ses visées transformatrices. CBAI Imag, (359), 8–13.
- Ansay, A. (2025). Bruxelles cosmopolite. Les communautés font-elles société ? Trimestriel du Centre Avec, (153), 34–39.
- Ansay, A., Carton, A., & Camargo, B. (2017, mars–avril–mai). Des raisons du soupçon... à la production des images du monde. Badje, (169), 9–11.
- Bennett, M. J. (Ed.). (1998). *Basic concepts of intercultural communication: Selected readings*. Intercultural Press.
- Bouzar, D. (2011). Laïcité mode d'emploi : Cadre légal et solutions pratiques. 42 études de cas. Eyrolles.
- Brown, R. (2010). *Prejudice: Its social psychology* (2nd ed.). Wiley-Blackwell.
- Camilleri, C. (1992, avril). Cultures et stratégies, ou les mille manières de s'adapter. Sciences Humaines, (16).
- Camilleri, C. (1993). Chocs de cultures : concepts et enjeux pratiques de l'interculturel. L'Harmattan.
- Camilleri, C. (1993). Les conditions structurelles de l'interculturel. *Revue française de pédagogie*, (103), 43–50.
- Camilleri, C. (Ed.). (1990). *Stratégies identitaires : entre culture et subjectivité*. L'Harmattan.
- Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI). (2016). Initiation à l'approche interculturelle.
- CRAcs-CBAI (2020) Étude de programmation (document interne).
- Cohen-Émerique, M. (2011). Pour une approche interculturelle en travail social : théories et pratiques. Presses de l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP).
- Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the intersection of race and sex: A black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics. *University of Chicago Legal Forum*, 1989(1), 139–167.
- Crenshaw, K. (1991). Mapping the margins: Intersectionality, identity politics, and violence against women of color. *Stanford Law Review*, 43(6), 1241–1299.
- Devine, P. G. (1989). Stereotypes and prejudice: Their automatic and controlled components. *Journal of Personality and Social Psychology*, 56(1), 5–18.
- Fraser, N. (2001). La justice sociale à l'ère de la politique identitaire : redistribution ou reconnaissance ? La Découverte.
- Fraser, N. (2003). Social justice in the age of identity politics: Redistribution, recognition, and participation. In N. Fraser & A. Honneth (Eds.), *Redistribution or recognition? A philosophical exchange* (pp. 7–109). Verso.
- Fraser, N. (2005). Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution (P. A. Audard, Trad.). La Découverte. (Œuvre originale publiée en 1997).
- Hall, E. T. (1976). *Beyond Culture*. New York : Anchor Books.
- Heine, A. (2019). Représentations du personnel enseignant sur les inégalités scolaires vécues par les élèves issus de l'immigration : Quels enjeux pour la formation ? *Éducation et francophonie*, 46(2), 168–188.
- Heine, A. (2025). Femmes en migration : Des voix silencieuses et des voies de résistances. Academia.
- Heine, A., Bourassa-Dansereau, C., & Jimenez, E. (2023). *Violences genrées : Enjeux interculturels et féministes*. Academia.

- Licata, L., & Heine, A. (2012). Introduction à la psychologie interculturelle (p. 67). Édition De Boeck Supérieur.
- Lenel, E. (2013). La mixité sociale dans l'action publique urbaine à Bruxelles : projet ou langage politique ? Brussels Studies, (65). <https://doi.org/10.4000/brussels.1129>.
- Note CRAcs-CBAI (2022). La réalisation des diagnostics de cohésion sociale : les méthodes utilisées et l'analyse transversale par le CRAcs.
- Pettigrew, T. F., & Tropp, L. R. (2006). « A meta-analytic test of intergroup contact theory ». *Journal of Personality and Social Psychology*, 90(5), 751–783.
- Pettigrew, T. F., & Tropp, L. R. (2011). *When groups meet: The dynamics of intergroup contact*. Psychology Press.
- Phalet, K., & Baysu, G. (2018). From intergroup contact to intergroup helping: The role of group status and social identification. *European Journal of Social Psychology*, 48(7), 956–969
- Phalet, K., & Poppe, E. (1997). Intercultural relations and the politics of diversity. *Applied Psychology*, 46(2), 147–164).
- Rapport annuel CRAcs-CBAI (2007).
- Rapport annuel CRAcs-CBAI (2014). Actions de cohésion sociale : recommandations (Partie III).
- Rapport annuel CRAcs-CBAI (2016). D'un quinquennat à l'autre, Analyse quantitative de la transition du second au troisième quinquennat de Cohésion sociale.
- Rapport annuel CRAcs-CBAI (2017). La « mixité de genre » dans les pratiques d'Alpha-FLE en Cohésion sociale.
- Rapport annuel CRAcs-CBAI (2018). Dispositif de cohésion sociale. Rapport annuel d'évaluation.
- Rapport annuel CRAcs-CBAI (2020). Analyse de récits associatifs.
- Rapport annuel CRAcs-CBAI (2021). La résilience associative en temps de crise.
- Rapport annuel CRAcs-CBAI (2022). Vers un monitoring de la politique de cohésion sociale.
- Rapport annuel CRAcs-CBAI (2023). Les publics des associations de Cohésion Sociale : étude d'impact.
- Rapport annuel CRAcs-CBAI (2024). De l'appel à projets à l'agrément : analyse d'une transition.
- Rinschbergh, F. (2018). Note de synthèse des principaux résultats de la recherche Innoviris «The diversity of work in the creative and cultural industries – Making it work for Brussels» [Rapport de recherche, ULB, USL-B, & VUB]. Innoviris.
- Tajfel, H., & Turner, J. C. (1979). An integrative theory of intergroup conflict. In W. G. Austin & S. Worchel (Eds.), *The social psychology of intergroup relations* (pp. 33–47). Brooks/Cole.
- Taylor, C. (1994). Multiculturalisme. Différence et démocratie (A. Lacroix & C. Zurbach, Trad.). Aubier. (Œuvre originale publiée en 1992)
- Weaver, G. R. (Ed.). (1998). *Culture, communication and conflict: Readings in intercultural relations*.
- Yuval-Davis, N. (2006). Intersectionality and feminist politics. *European Journal of Women's Studies*, 13(3), 193–209).

# Annexes

## Conduite de focus groupe avec le public P4

*Méthode : tour de table (1<sup>e</sup> question) et débat mouvant*

1. Depuis combien de temps je fréquente ce projet/l'association ?
2. Diriez-vous qu'ici (dans ce projet, cet espace, cette activité), vous trouvez quelque chose que vous ne trouvez pas — ou que vous n'avez pas trouvé — ailleurs ?
3. Est-ce que, depuis que vous participez à ce projet, vous ressentez plus qu'avant d'avoir une place dans ce groupe/ faire partie d'un groupe ?
4. Est-ce que participer à ce projet vous a permis de rencontrer de personnes qui sont «différentes» de vous (en termes d'origine, condition sociale, âge ou genre, de croyance religieuse ou appartenance philosophique) de et vous n'aurez pas côtoyé dans d'autres situations ? (Pensez à un exemple concret pour répondre)
5. Est-ce que ce projet vous a amené à réfléchir au regard que vous avez envers des personnes «différentes» de vous en termes d'origine, condition sociale, âge ou genre ? (Pensez à un exemple concret pour répondre)

## Conduite d'entretiens individuels avec le public P4

1. Depuis combien de temps fréquentez-vous ce projet/l'association ?
2. Comment avez-vous connu le projet/l'association ? Comment êtes-vous arrivé.e dans l'association ?
3. Quand êtes-vous arrivé dans le groupe, connaissiez-vous déjà des gens ?
4. Est-ce que dans ce projet vous trouvez quelque chose de «spécifique», que vous que

vous ne trouvez pas — ou que vous n'avez pas trouvé — ailleurs ? Expliquez.

5. Est-ce que, depuis que vous participez à ce projet, vous ressentez plus qu'avant d'appartenir à un groupe ?
6. Participer à ce projet vous a-t-il permis de rencontrer de personnes qui sont «différentes» de vous (en termes d'origine, condition sociale, âge ou genre, de croyance religieuse ou appartenance philosophique) et que vous n'auriez pas côtoyées dans d'autres situations ? (Pensez à un exemple concret pour répondre)
7. Ce projet vous a-t-il amené à réfléchir au regard que vous avez envers des personnes «différentes» de vous en termes d'origine, condition sociale, âge ou genre ? (Pensez à un exemple concret pour répondre)
8. Est-ce que ce projet vous a amené à réfléchir au regard que vous pensez et/ou sentez que les autres portent sur vous ? (Pensez à un exemple concret pour répondre)
9. Est-ce que ça fait longtemps que vous habitez Bruxelles ?
10. Y-a-t-il quelque chose d'autre que vous avez envie de partager par rapport à ce que nous venons de discuter ?

## Conduite d'entretiens individuels avec les ASBL P4A (coordination, animation)

1. Comment définirez-vous le vivre et faire ensemble de votre projet ?
2. Diriez-vous que le public participant au projet est issu de divers horizons ? Présente-t-il une diversité de profils (en termes d'origine, de milieu socio-économique, de croyances religieuses ou philosophiques, d'âge, de genre, etc.) ?

**Si oui :** À votre avis, comment l'association a-t-elle réussi à attirer des personnes issues de milieux et profils variés ?

**Si non :** Comment expliquez-vous cette relative homogénéité du public ?

3. Diriez-vous que le groupe est le même quand il arrive (début du projet) et quand il part (fin du projet) ? Si non, en quoi change-t-il ?
4. Par rapport à la dynamique de groupe, qu'est-ce qui permet à la sauce de "prendre", qu'est-ce que permet au groupe de se souder et de fonctionner collectivement ?
5. Avez-vous observé des changements personnels notables chez certain-e-s participante-s au cours du projet en terme de capacitation/ouverture/confiance/engagement/appartenance ?

**Si oui,** pouvez-vous donner des exemples concrets ?

6. Comment décririez-vous votre pédagogie d'interculturelle ? Quels sont les outils concrets que vous mobilisez ?
7. Quelles sont les difficultés rencontrées dans la déconstruction des stéréotypes et des préjugés ?
8. Pensez-vous que les participant-e-s étaient déjà sensibilisé-e-s à la rencontre avec l'Autre avant de rejoindre l'association ou le projet ?

9. Des incompréhensions, tensions, ou des véritables conflits, chocs ou clash ou liés à la diversité (origine, croyances religieuses ou philosophique, classe sociale, genre, âge, etc.) ont-ils émergé au sein du groupe ?

**Siou,** ont-ils été gérés ou résolus et comment ?

10. Certains thèmes abordés dans le cadre du projet vous ont-ils semblé plus sensibles ou délicats que d'autres ?

**Si oui,** lesquels, et pourquoi ?

11. Qu'est-ce-qui vous met en difficulté en tant que professionnel et individu dans les thématiques abordées ?
12. Quels besoins de formation estimez-vous qu'il faudrait pour mener un projet de vivre et faire ensemble ?
13. Y-a-t' il des thèmes dont on n'a pas parlé et que vous aimerais aborder ?

## Conduite d'entretiens individuels avec les ASBL P4B (coordination, animation)

1. Comment définirez-vous le vivre et faire ensemble de votre projet ?
2. Diriez-vous que le public participant au projet est issu de divers horizons ? Présente-t-il une diversité de profils (en termes d'origine, de milieu socio-économique, de croyances religieuses ou philosophiques, d'âge, de genre, etc.) ?

**Si oui :** À votre avis, comment l'association a-t-elle réussi à attirer des personnes issues de milieux et profils variés ?

**Si non :** Comment expliquez-vous cette relative homogénéité du public ?

3. Qu'est-ce que la diffusion a suscité dans le public ?
4. Quelles sont les difficultés rencontrées dans la diffusion de votre outil ?
5. Des incompréhensions, tensions, ou des véritables conflits, chocs ou clash ou liés à la diversité (origine, croyances religieuses ou philosophique, classe sociale, genre, âge, etc.) ont-ils émergé pendant la diffusion ?

**Siou,** ont-ils été gérés ou résolus et comment ?

6. Pensez-vous que les participant-e-s étaient déjà sensibilisé-e-s à la rencontre avec l'Autre avant de rejoindre l'association ou le projet ?
7. Comment décririez-vous votre pédagogie d'interculturelle ? Quels sont les outils concrets que vous mobilisez ?
8. Certains thèmes abordés dans le cadre du projet vous ont-ils semblé plus sensibles ou délicats que d'autres ?
9. Si oui, lesquels, et pourquoi ?
10. Qu'est-ce-qui vous met en difficulté en tant que professionnel et individu dans les thématiques abordées ?
11. Quels besoins de formation estimez-vous qu'il faudrait pour mener un projet de vivre et faire ensemble ?
12. Y-a-t' il des thèmes dont on n'a pas parlé et que vous aimerais aborder ?





## Le Vivre et faire ensemble: regards croisés sur les actions de terrain

Rapport CBAI-CRAcs - Septembre 2025

